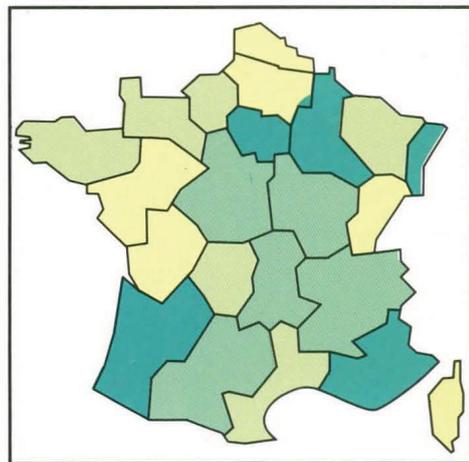


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Géographie de l'École



février 1994 n°

2

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE

Géographie
de l'École

Directeur de publication : **Claude THÉLOT**
Rédacteur en chef : **Paul ESQUIEU**

Secrétariat de rédaction,
maquette et couverture : **DEP A2**
photogravure : **DEP A3**

Vente : **DEP A2**
58 bd du Lycée 92170 VANVES
Tel : (1) 40 65 72 04
Fax : (1) 40 65 72 29

Sommaire

Présentation	3
L'environnement social et culturel	7
Le niveau de diplôme des plus de 25 ans	8
Structure sociale et secteur d'activité	10
La situation face au chômage	12
La richesse des régions et des ménages	14
La situation démographique	16
Poids des jeunes et intensité de scolarisation	18
Les ressources et leur utilisation	21
La dépense d'éducation du MEN et des Régions	22
Les personnels de l'Éducation nationale	24
Composition du corps enseignant	26
La taille des classes dans le premier degré	28
La taille des classes dans le second degré	30
La dispersion de la taille des classes	32
La proportion de boursiers	34
La proportion d'élèves accueillis en ZEP	36
Le fonctionnement	39
La scolarisation à 3 ans	40
La scolarisation dans le second degré...	42
... et l'accès au baccalauréat	44
La situation scolaire à 17 ans	46
La scolarisation des filles	48
L'orientation en fin de 5ème	50
L'orientation en fin de 3ème générale	52
Procédure d'orientation en fin de 3ème générale	54
L'enseignement spécial	56
La scolarité des élèves étrangers	58
Les établissements d'enseignement privés	60
Le poids de l'enseignement supérieur	62
Bacheliers et nouveaux étudiants	64
Flux d'entrée en université	66
Les 3èmes cycles universitaires	68
Les migrations géographiques des diplômés du supérieur	70
L'apprentissage et les contrats d'insertion en alternance	72
La formation continue	74
Les acquis des élèves et leur insertion	77
Les acquis scolaires ...	78
... à l'entrée au CE2 et à l'entrée en 6ème	80
Le niveau général des conscrits	82
Les sorties du second degré par niveau	84
La proportion de bacheliers ...	86
... généraux, technologiques, professionnels	88
La situation des jeunes 7 mois après la sortie de l'école	90
L'insertion professionnelle	92
Annexe	95

Géographie de l'École

diversité, disparités ou inégalités ?

Parmi ses principales missions, l'éducation doit veiller à l'égalité des chances, l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue étant assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

Cet objectif d'aller vers une démocratisation accrue (concrétisé par l'ouverture de l'enseignement secondaire il y a 30 ans, celle des lycées et de l'enseignement supérieur, plus récemment), de lutter contre l'exclusion scolaire (avec l'ambition de supprimer les sorties sans qualification), pose en particulier la question des différences de scolarisation liées à la situation géographique.

Égalité ou diversité de l'offre de formation ?

Dans notre système éducatif longtemps centralisé, notamment dans l'allocation des moyens, l'action de l'Etat se devait de garantir les conditions d'un égal accès à l'enseignement : couverture de l'ensemble du territoire par un réseau d'établissements suffisamment dense ("une école par commune"), élaboration d'une véritable "carte scolaire" veillant au juste équilibre de l'offre de formation (conditions d'accueil, proximité, nature des formations proposées, caractéristiques des personnels, en particulier enseignants).

Un tel "modèle égalitaire" s'inspire d'intentions sans doute généreuses, axées sur l'égalité de traitement censée préserver l'égalité des chances et de résultats attendus de l'école : connaissances des élèves, niveaux de formation et de diplôme atteints, possibilités d'insertion professionnelle. Même sous la responsabilité prédominante de l'Etat, sa mise en oeuvre s'est pourtant révélée difficile ; aujourd'hui, au coeur des mutations que connaît notre système éducatif, elle ne semble pas systématiquement souhaitable. Ne conduit-elle pas à une uniformité excessive, alors que l'enseignement doit plutôt s'adapter à des publics hétérogènes ? Ne faut-il pas intensifier l'effort pour ceux qui en ont le plus besoin ? Viser l'égalité de résultats ne suppose-t-il pas, en partie, une politique inégalitaire des moyens ? Des égalités de principe comme l'accueil de tous les enfants de trois ans ne doivent-elles pas coexister avec une variété de formations répondant à une diversité de besoins économiques, de situations locales et de demandes sociales, notamment aux âges où la scolarité engage des avenir professionnels différents ?

Si notre éducation est restée nationale, elle s'est largement ouverte à l'idée d'une juste et nécessaire diversité, au cours de la dernière décennie. L'action éducative se voyait ainsi renforcée dans des zones prioritaires, afin d'y améliorer le traitement des difficultés scolaires ; elle se voyait adaptée aux spécificités d'un environnement donné, au travers des projets d'établissement. Dans le même temps, la gestion et la politique éducatives elles-mêmes se diversifiaient par le biais de la déconcentration et de la décentralisation. Toutes les collectivités territoriales exercent aujourd'hui des responsabilités en matière de financement. Les Régions élaborent depuis plusieurs années des Schémas Prévisionnels des Formations et, en outre, la loi quinquennale sur l'emploi prévoit qu'elles aient, dans un délai de cinq ans, compétence sur l'ensemble de la formation professionnelle continue en faveur des jeunes de moins de 26 ans. Par l'effort financier et immobilier important qu'elles ont consenti, elles ont accompagné favorablement la poussée actuelle de scolarisation en lycée.

Diversité ou disparité des demandes de formation

Les parcours scolaires propres aux écoliers bretons ou picards tiennent sans doute à l'offre de formation proposée : l'ouverture d'un nouveau lycée accroît, presque mécaniquement, le nombre d'admis en classe de seconde, et de futurs candidats au baccalauréat. Ils correspondent aussi à la demande, au sens large, qu'ils expriment ou qui s'exprime dans leur environnement, demande qui a pu justement peser sur l'aménagement ou l'extension de l'offre de formation.

Que recouvre cette notion de demande ?

Les trajectoires et performances scolaires sont fortement liées aux caractéristiques individuelles des élèves : sexe, milieu social et culturel, taille et composition de la famille, nationalité,... Les caractéristiques socio-démographiques, variables d'une région à l'autre, impliquent ainsi, a priori, des différences de comportement et résultats scolaires. Mais les disparités géographiques ne sauraient se réduire à ce seul facteur "structurel" : le devenir des enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs varie de l'Orne au Gers ou au Loiret ; celui des enfants de cadres aussi.

Les familles expriment concrètement cette demande lors des procédures d'orientation. Face aux propositions des conseils de classe, aux pratiques et politiques de l'institution scolaire (enseignants, conseillers d'orientation-psychologues,...), aux contraintes de l'offre de formation existante (il y a bien une interaction entre offre et demande), les vœux d'orientation traduisent les ambitions, les stratégies qui animent, ici ou là, les différents groupes sociaux.

Interviennent alors des éléments "culturels" (représentation de l'école, de la formation, des diplômes, de l'avenir social) dont les caractéristiques, les nuances, les variations locales échappent à la norme des attitudes moyennes.

L'autre demande, forte, qui pèse sur le système éducatif, est externe, adressée par l'environnement économique, les employeurs (entreprises et administrations). Mutations économiques, progrès technologiques, bouleversement des métiers demandent un effort constant d'aménagement et d'adaptation des formations et qualifications (de même qu'en sens inverse, la "production" croissante d'enseignants, ingénieurs ou chercheurs favorise de futurs développements économiques). A cette adaptation mutuelle dans le temps devrait s'ajouter une adéquation dans l'espace, d'autant plus souhaitable que les jeunes rencontrent des conditions d'insertion professionnelle plus difficiles.

Les particularités géographiques de notre appareil éducatif semblent provenir, depuis l'industrialisation du pays, d'une opposition "historique" entre une France industrielle et ouvrière (nord et est), et une France rurale, maintenant "tertiarisée", où l'accès à l'emploi a davantage nécessité l'acquisition d'un diplôme. Dans les années qui viennent, le poids de l'environnement économique pourrait aussi s'affirmer avec le développement de l'apprentissage et de l'alternance, le tissu économique ou artisanal local, les employeurs publics aussi, se trouvant associés à l'effort de formation.

D'autres éléments externes comme le souci, politique, d'aménagement du territoire peuvent aussi expliquer la "carte" des formations et conduire, par exemple, à surdoter des zones fragiles ou menacées pour y favoriser des relances économiques, des équilibres sociaux ou l'émergence de demandes locales spécifiques.

L'analyse des disparités de formation ne saurait méconnaître l'importance des migrations géographiques qui interviennent à deux moments-clefs successifs : passage du secondaire au supérieur, passage du diplôme final au premier emploi. Ces deux phénomènes signalent les limites d'une réflexion régionale autonome et fermée sur elle-même. S'ils peuvent désigner des inadéquations locales "formation-emploi", ils montrent aussi l'existence d'une mobilité inter-régionale voire nationale permanente, d'autant plus marquée que la formation a été longue. L'effort de formation développé dans chaque académie prend ainsi place dans un effort national ; cette vocation collective ou commune mérite d'être rappelée si l'on considère qu'outre sa mission de préparer l'avenir professionnel des élèves, l'Education nationale doit aussi garantir une culture ou des savoirs et savoir-faire et, en favori-

sant l'éclosion du citoyen, contribuer à la construction de l'identité du pays.

Le plan de l'ouvrage

Dans cet ouvrage, avant tout descriptif, seront mis en regard les différents éléments permettant de mesurer, d'apprécier voire d'interpréter les disparités géographiques de formation, ainsi que leurs évolutions.

Les thèmes, traités sous forme de 37 indicateurs successifs, sont regroupés en 4 parties :

. **l'environnement social et culturel**, qui fait principalement appel à des données issues des recensements de population ;

. **les ressources du système éducatif et leur utilisation**, où se côtoient données sur l'encadrement et données financières, ces dernières correspondant aux éléments du compte de l'Education régulièrement publié au niveau national ;

. **le fonctionnement** qui traite de la scolarisation et de ses modalités ;

. **les acquis des élèves et leur insertion**, qui permettent d'évaluer les résultats du système éducatif.

La présente édition est une mise à jour de l'édition n° 1 de "Géographie de l'Ecole" et la prise en compte des données les plus récentes ne vient pas bouleverser ou infléchir les tendances dominantes précédemment dégagées. Elles précisent et renforcent sans doute le sentiment que l'école et la formation sont un enjeu d'importance face aux mutations et difficultés économiques actuelles. Alors que la poussée générale de scolarisation qui a gagné nos lycées et maintenant notre enseignement supérieur s'accompagne d'un souci clairement affirmé de mieux assurer les apprentissages fondamentaux et de réduire les sorties sans qualification, un dynamisme et un engagement particuliers se manifestent dans des régions qui tiennent à rattraper "leurs retards". Les disparités s'atténuent et la géographie "traditionnelle" de l'école se modifie.

L'environnement social et culturel

L'ensemble des données d'environnement présentées ici permet de mesurer la diversité démographique, sociale et économique des régions françaises. Ces données rappellent d'abord que par sa forte densité de peuplement, une plus grande richesse et une nette concentration de cadres, l'Ile de France continue de se distinguer de la province. Elles témoignent aussi de l'ancienne opposition entre une France du nord, ouvrière, jeune et moins scolarisée, et une France du sud à dominante rurale ou tertiaire.

Les évolutions enregistrées ces vingt dernières années nuancent toutefois ce premier constat. Elles dessinent la carte des zones de plus ou moins grande vitalité démographique ou économique : le dépeuplement du massif central se poursuit mais gagne maintenant les régions du nord-est, touchées par la désindustrialisation, tandis que la grande couronne parisienne, le sud-est et même l'ouest, notamment la région nantaise, manifestent leur dynamisme et leur attractivité. Cette période est également marquée par la montée du chômage, qui est générale mais plus marquée dans le midi méditerranéen et dans le nord.

Si la géographie de l'école s'est historiquement inscrite dans des contextes régionaux particuliers, les mutations économiques et sociales actuelles ne manquent pas d'influer sur la configuration d'un système éducatif plus que jamais appelé à s'adapter. Elles influencent aussi les comportements et demandes des différentes populations régionales, tentées de recourir à l'école et d'acquérir des diplômes et niveaux de qualification supérieurs, pour se prémunir contre les difficultés accrues d'insertion professionnelle.

NB : Dans cette édition, les données sur la structure sociale, le niveau de diplôme ou les fréquences de scolarisation observées lors des recensements généraux de la population proviennent, pour 1990, des exploitations par sondage au 1/4 (la précédente édition présentait les résultats du sondage au 1/20ème).

Une population plus diplômée

Le niveau de diplôme de la population française est un reflet du fonctionnement passé de l'école. La proportion de bacheliers parmi les personnes de 25 ans ou plus s'accroît de 9 points entre les recensements de 1975 et de 1990 (de 12,8 à 21,8 %), avec les progrès prononcés de scolarisation dont bénéficient les générations de l'après-guerre. Cette évolution constitue aussi la source de futurs et nouveaux développements : plus les parents ont fréquenté l'école, plus leurs enfants ont de chances de poursuivre avec succès leurs propres études.

Un Français sur cinq est bachelier, un sur trois en Ile de France

Les disparités géographiques dans la possession d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ne sont pas seulement révélatrices des lieux traditionnels de plus ou moins forte scolarisation. Du fait des mouvements migratoires, les populations régionales âgées de 25 ans ou plus peuvent avoir été scolarisées ailleurs et l'Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon ou Rhône-Alpes, ainsi que Midi-Pyrénées ou l'Alsace attirent par leurs activités économiques de nombreux bacheliers extérieurs à la région.

Davantage de bacheliers dans toutes les régions

Ces régions sont celles qui comptent le plus de bacheliers en 1975 (16 % des 25 ans ou plus) comme en 1990 (26 %) soit un gain de 10 points. L'Ile de France tend même à renforcer sa situation particulière avec 32 % de bacheliers contre 20 % en 1975. Toutefois, l'élévation du niveau de diplôme est générale, sensible sur l'ensemble du territoire français : dans les régions où les bacheliers étaient les moins nombreux, leur proportion s'élève en quinze ans de 9 à 17%. Si ce gain de seulement 8 points ne contribue pas à réduire les écarts absolus, il correspond toutefois à un quasi-doublement, soit une progression proportionnellement plus forte.

La carte des "sans diplôme" n'est pas le strict négatif de la précédente. Certes, en Normandie, Picardie, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne, les 25 ans ou plus sont moins souvent bacheliers et plus souvent non-diplômés qu'ailleurs. Mais on peut aussi observer des proportions de bacheliers et de non-diplômés toutes deux supérieures à la moyenne, notamment dans des régions méridionales où les générations anciennes, moins scolarisées, pèsent d'un poids particulier. On notera que la part de la population des 25 ans ou plus sans aucun diplôme n'a que faiblement diminué depuis 15 ans : 29 % en 1990 contre 32 % en 1975.

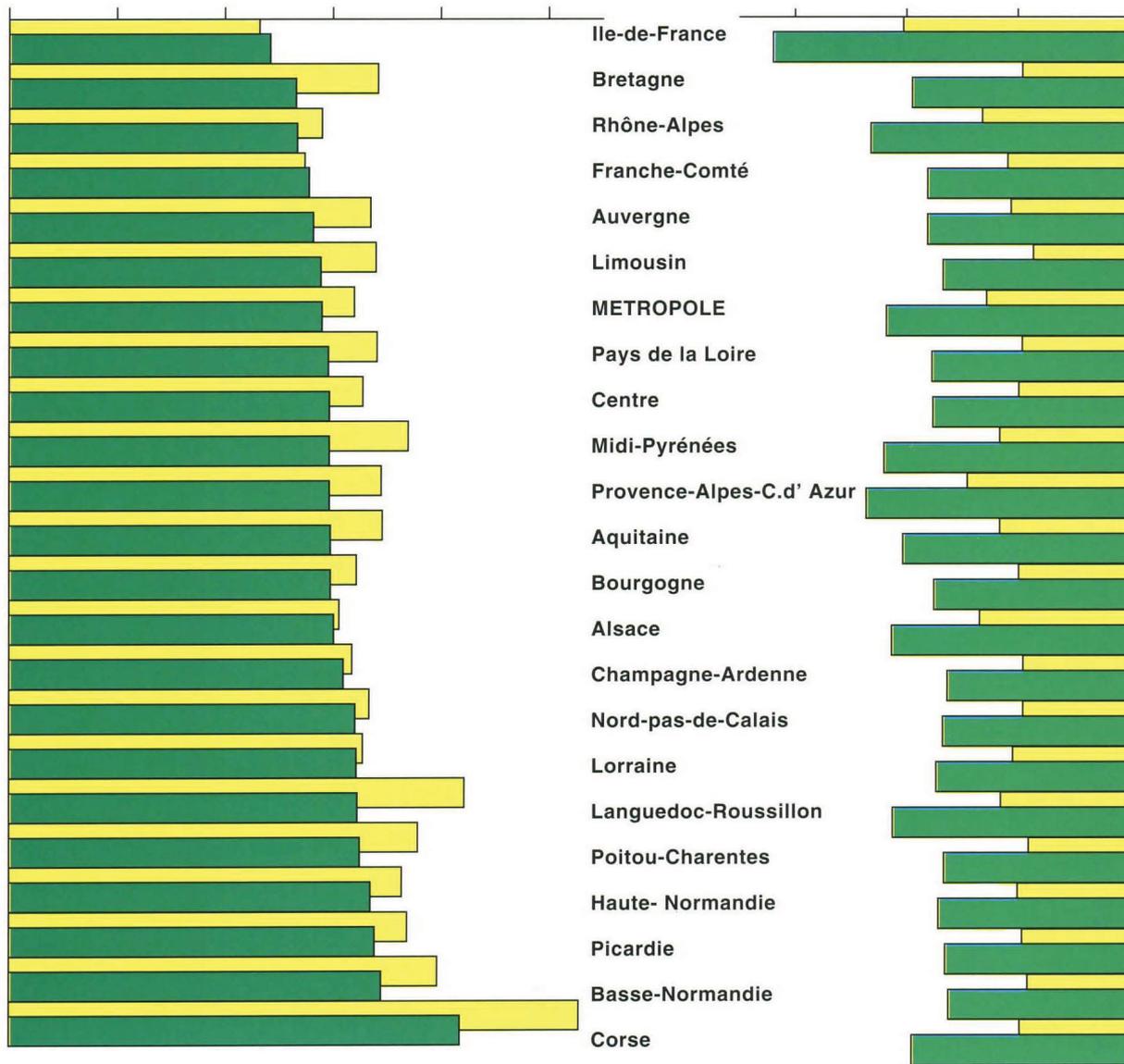
Niveau de diplôme des 25 ans et plus

Niveau de diplôme des 25 ans et plus

Aucun diplôme

Bac ou plus

0 10 20 30 40 50 % %30 20 10 0



1975
1990

**De 1968 à 1990
deux fois plus d'enfants
de cadres supérieurs
et professions libérales...**

**...fortement
demandeurs d'éducation.**

**Recul général des secteurs
agricole et industriel
au profit du tertiaire.**

Au cours des décennies de l'après-guerre, en France comme dans l'ensemble des pays industrialisés, l'ampleur des mutations économiques et l'élévation simultanée des niveaux de diplôme et de qualification sont allées de pair avec une profonde évolution de la structure sociale de la population et de la répartition des actifs selon les grands secteurs d'activité.

Parmi les jeunes (de 0 à 16 ans), la proportion d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales double ainsi de 1968 à 1990. Elle s'élève de 15 à 31 %, ce qui ne manque pas de rejaillir sur la demande sociale d'éducation, plus ambitieuse pour ces familles. La proportion d'enfants de cadres progresse partout, mais leur concentration reste particulièrement élevée en Ile-de-France (42 %), qui devance nettement Rhône-Alpes, puis l'Alsace, la Provence et Midi-Pyrénées. Dans les régions, souvent rurales, qui comptaient le moins d'enfants de cadres en 1968 (Basse-Normandie, Bretagne, Massif-Central, Picardie, Poitou), le poids de cette catégorie sociale gagne 16,5 points, soit un peu plus que la moyenne nationale. Sans véritablement rattraper leur retard, ces régions enregistrent toutefois une évolution relative plus forte, la part des enfants de cadres y étant multipliée par 2,5 en 22 ans.

Ces progressions s'opèrent pour l'essentiel au détriment des milieux ouvriers et d'agriculteurs, qui ne sont plus majoritaires parmi les 0-16 ans : - 15 points. Le recul est plus net dans certaines régions rurales (Midi-Pyrénées, Limousin, Languedoc-Roussillon) que dans les régions industrielles d'Alsace, Nord, Champagne ou Franche-Comté.

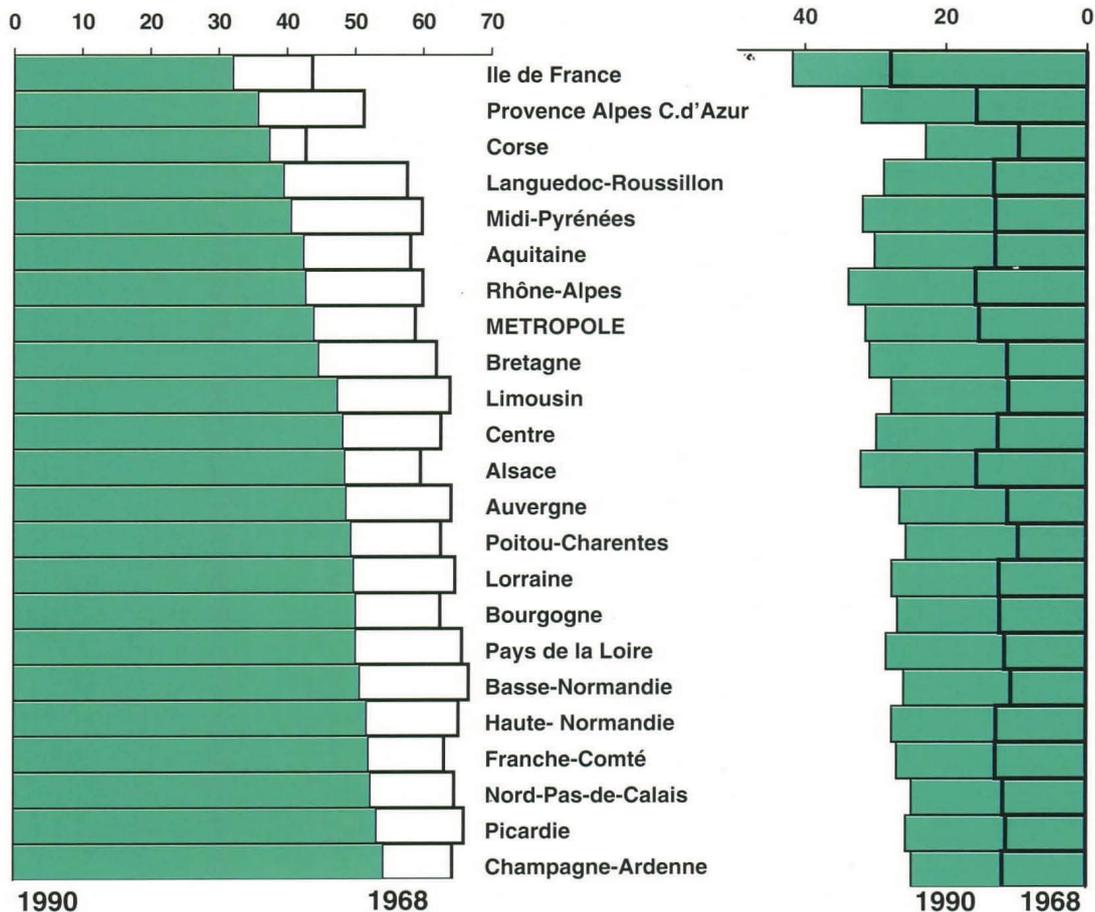
La part de la population active occupée dans les secteurs agricole et industriel ne cesse effectivement de baisser, de 10 et 9 points, au profit du tertiaire (services) qui regroupe maintenant près des 2/3 des effectifs. Avec un poids très réduit, l'agriculture reste implantée dans l'ouest-sud-ouest. Si la tradition industrielle reste marquée dans le nord et l'est, le poids de ce secteur dépasse aussi la moyenne nationale dans de nouvelles régions comme le Centre et les Pays de la Loire. Quant à l'Ile-de-France et au midi méditerranéen, ils restent des lieux de prédominance des activités tertiaires.

Structure sociale et secteur d'activité

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence des jeunes de 0 à 16 ans

% ouvriers et agriculteurs

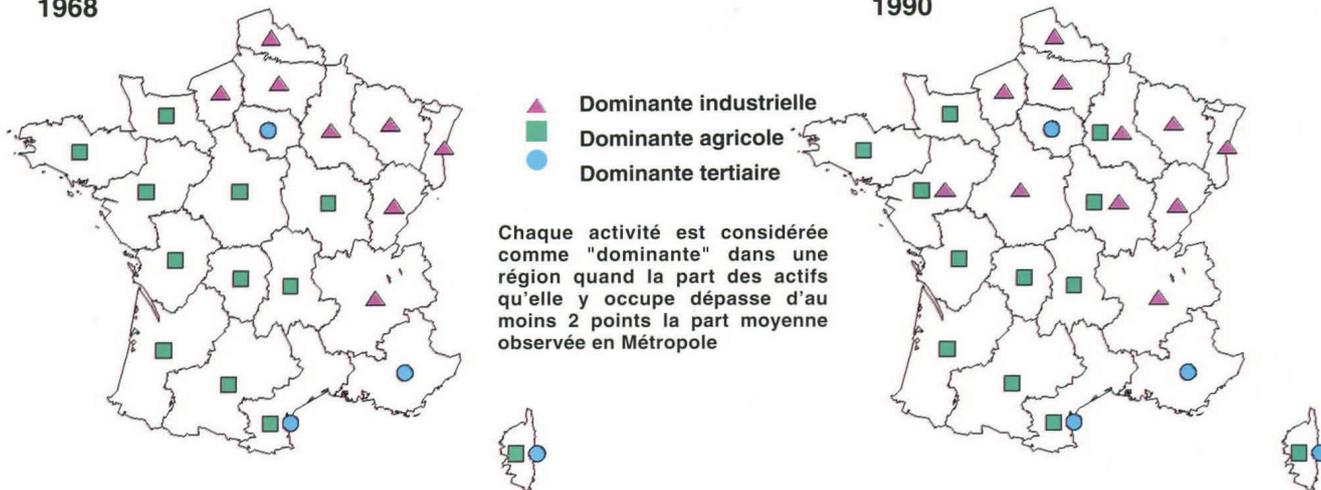
% cadres



Secteur d'activité de la population active occupée

1968

1990



**Une mission essentielle :
préparer les jeunes
à la vie professionnelle.**

**Aggravation du chômage
dans toutes les régions :
4 % en 1975,
plus de 11 % en 1993.**

**La part des jeunes parmi
les demandeurs d'emploi
a diminué.**

**Mais leur entrée
dans la vie active
se révèle
souvent difficile.**

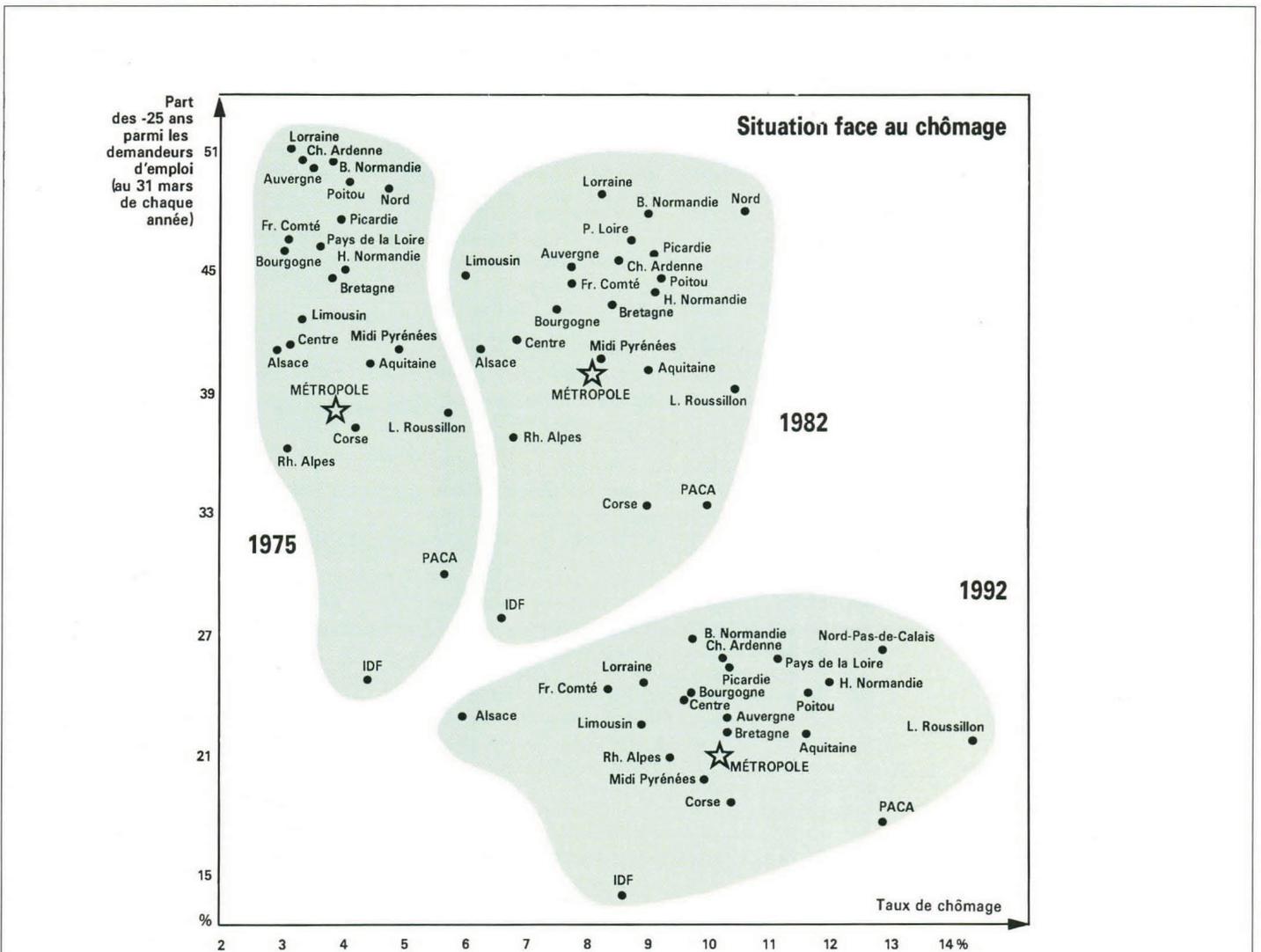
L'une des missions de l'école est de préparer les jeunes à la vie professionnelle. Dans une économie en pleine mutation, les conditions de leur insertion ont profondément évolué depuis quinze ans.

La situation du marché de l'emploi s'est beaucoup dégradée, le taux de chômage de l'ensemble de la population active passant de 4 % en 1975 à 8 % en 1982, plus de 10 % en 1992 et près de 12 % en septembre 1993 (chômage au sens du BIT). Si l'ensemble des régions subissent une telle aggravation, les écarts se sont creusés entre, d'une part l'Alsace et à un moindre degré la Franche-Comté, le Limousin et l'Ile de France qui connaissent une situation plus favorable, et d'autre part le Nord, Provence-Alpes-Côte d'Azur et surtout le Languedoc-Roussillon qui compte 15 % de chômeurs.

Faute de pouvoir mesurer précisément sur longue période le taux de chômage régional des moins de 25 ans, il reste possible d'apprécier la part qu'ils occupent parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (ANPE). On observe alors un mouvement inverse du précédent : élevée et très inégale suivant les régions il y a 10 ou 15 ans (proche de 40% en mars 1975 et 1982), cette part diminue fortement à la fin des années 1980 avec de moindres disparités : 21% en mars 1992, mars et juin 1993 (630 000 demandeurs de moins de 25 ans sur un total de 3 millions pour cette dernière date; le nombre de jeunes demandeurs passe par un maximum chaque mois de septembre). L'Ile-de-France et la Provence comptent toujours moins de jeunes parmi leurs demandeurs d'emploi que le nord, la Champagne ou la Basse-Normandie, en raison notamment d'une plus grande fréquence de scolarisation.

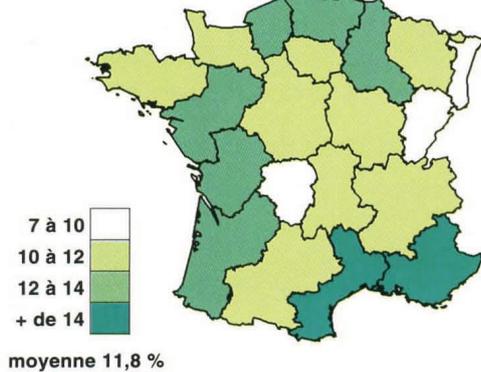
Avec l'allongement continu des études, le nombre de jeunes de moins de 25 ans susceptibles de se présenter sur le marché du travail tend à se réduire et il n'est pas surprenant qu'ils soient devenus proportionnellement moins nombreux parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour ceux qui ont effectivement achevé leur formation initiale et se destinent à la vie active, le taux de chômage, connu au niveau national, atteint toutefois des valeurs élevées : en mars 1993, pour une moyenne globale de 11,1%, il est plus que deux fois supérieur parmi les actifs de 15-24 ans: 24,6%. Un an plus tôt, ces valeurs étaient respectivement 10,1 et 20,8 %. (Source enquête Emploi).

La situation face au chômage

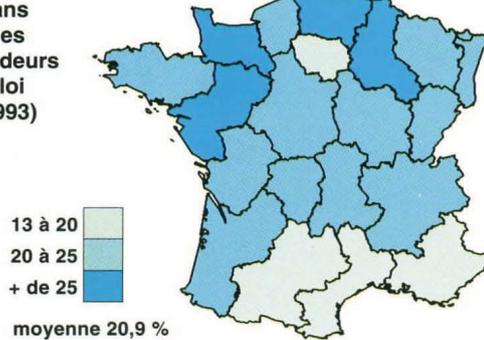


Situation en 1993

Taux de chômage (septembre 1993)



Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi (juin 1993)



**L'Ile de France
toujours nettement
plus riche que la province**

La richesse nationale reste assez inégalement répartie entre les régions françaises, avec une opposition persistante et même renforcée entre l'Ile de France, située plus de 50 % au dessus de la moyenne nationale, et le reste du territoire. De telles différences et leur évolution, révélatrices d'une plus ou moins grande vitalité économique, peuvent induire des besoins de formation différents et appeler de la part des agents concernés par l'école (les parents, "consommateurs", ou les collectivités territoriales qui y investissent) des comportements locaux variables.

**Des revenus des ménages
moins disparates
que les richesses économiques
des régions**

Ramené au nombre d'habitants, le produit intérieur brut (P.I.B.) de régions méridionales et rurales (Auvergne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes) se situe 20 % en dessous de la moyenne nationale, aussi bien en 1991 qu'en 1982. Elles sont maintenant accompagnées du Nord-Pas-de-Calais, en recul comme d'autres régions industrielles mieux classées : Haute-Normandie, Picardie, Lorraine, tandis que la Franche-Comté fait exception.

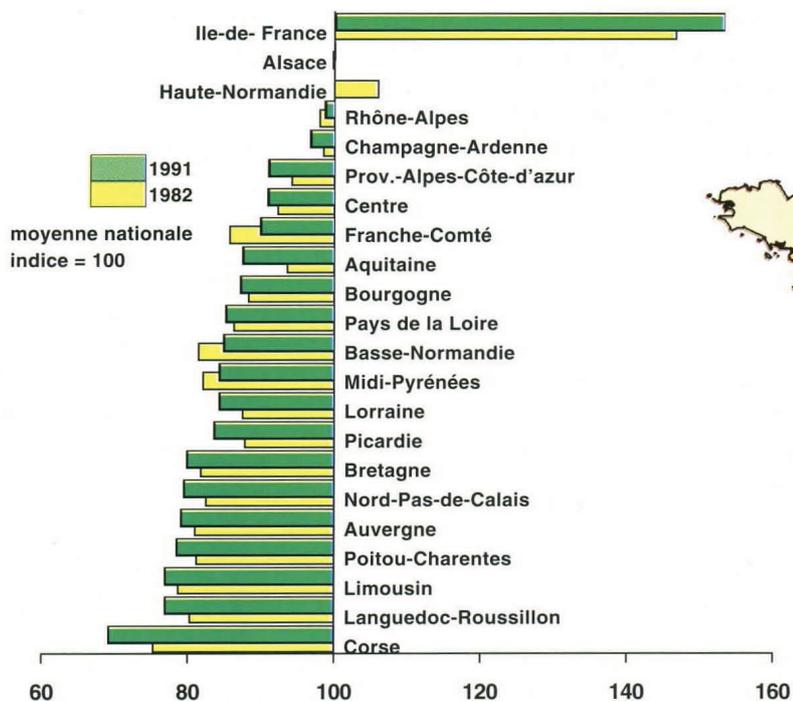
La richesse économique des régions, mesurée d'après le PIB par habitant, ne traduit pas les véritables disparités de richesse ou de revenus des familles. Ainsi, la position de la Haute-Normandie, juste derrière l'Ile de France à égalité avec l'Alsace, tient à la présence de nombreuses raffineries et à la comptabilisation de taxes sur les produits pétroliers qui ne profitent pas nécessairement aux habitants de la région. La carte des "revenus des ménages" présente de fait un paysage nettement moins disparate et légèrement différent. En tête, figure toujours l'Ile de France, dont les revenus ne dépassent plus la moyenne que d'un quart, suivie à distance par l'Alsace et Champagne-Ardenne. L'Auvergne, la Bretagne, le Languedoc ou le Limousin restent en deçà de la moyenne, mais s'en rapprochent fortement : à hauteur de la Lorraine ou de la Haute-Normandie, ils devancent cette fois le Nord et la Picardie.

**La Basse-Normandie
et Midi-Pyrénées
améliorent leur position ;
recul du Nord et de la Picardie.**

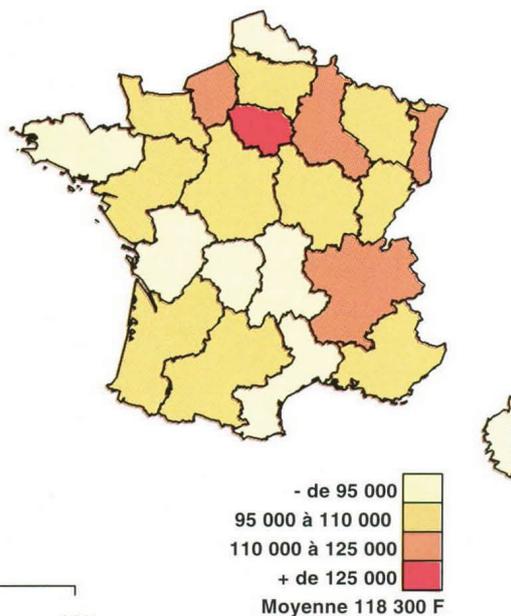
Au cours des années 1980, les situations des régions selon leur richesse économique ou celle de leurs ménages n'ont pas toujours évolué parallèlement. La Basse-Normandie et Midi-Pyrénées se signalent toutefois par des progrès simultanés des deux indicateurs, tandis que le Nord et la Picardie ont plutôt reculé.

La richesse des régions et des ménages

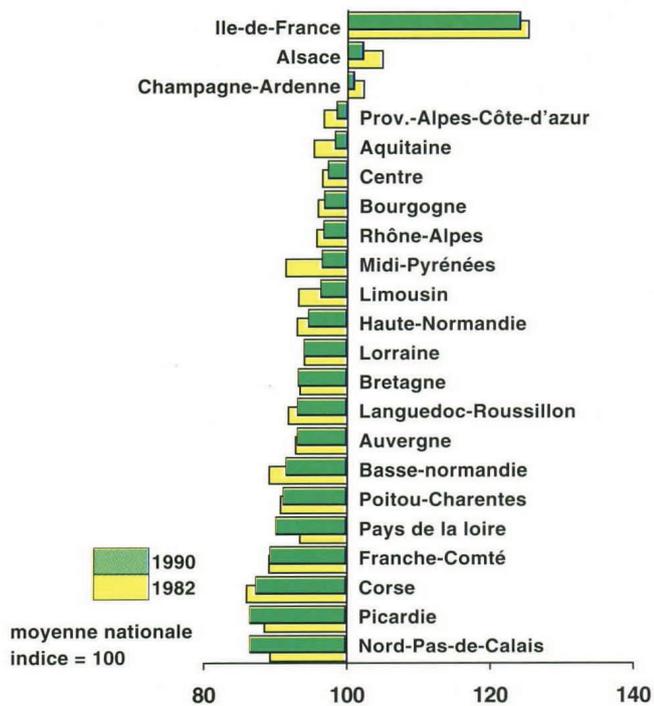
Disparités régionales de PIB par habitant en 1982 et 1991



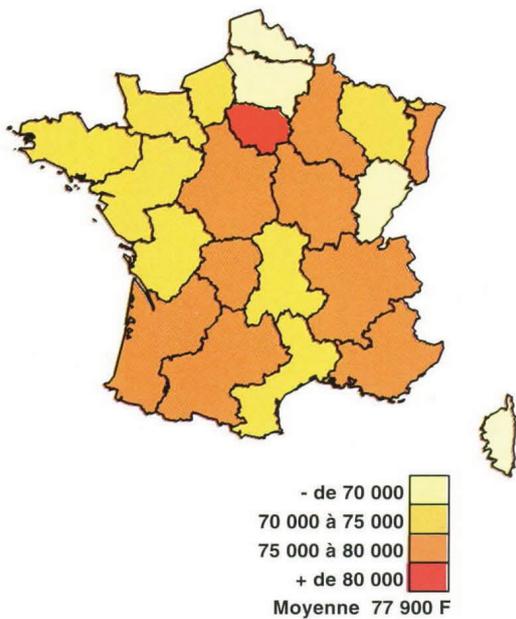
PIB par habitant en 1991



Le revenu des ménages par habitant en 1982 et 1990



Revenu disponible brut par habitant en 1990



Sources : Comptes régionaux - INSEE

Les mouvements de population vers les grands centres urbains pèsent sur la carte scolaire

L'essor démographique et économique de l'après-guerre, le développement des activités industrielles et maintenant tertiaires, ont modifié la répartition et la concentration de la population sur le territoire français. Les zones rurales se dépeuplent au profit des villes, isolées ou plus souvent regroupées en agglomération, notamment en banlieue parisienne ou dans les grands centres urbains régionaux. De tels mouvements et disparités démographiques pèsent évidemment sur l'aménagement permanent de la carte scolaire, posant la question du maintien d'établissements ruraux, et de la sur-occupation des écoles, collèges et lycées citadins, notamment dans certaines banlieues.

Des concentrations démographiques très inégales

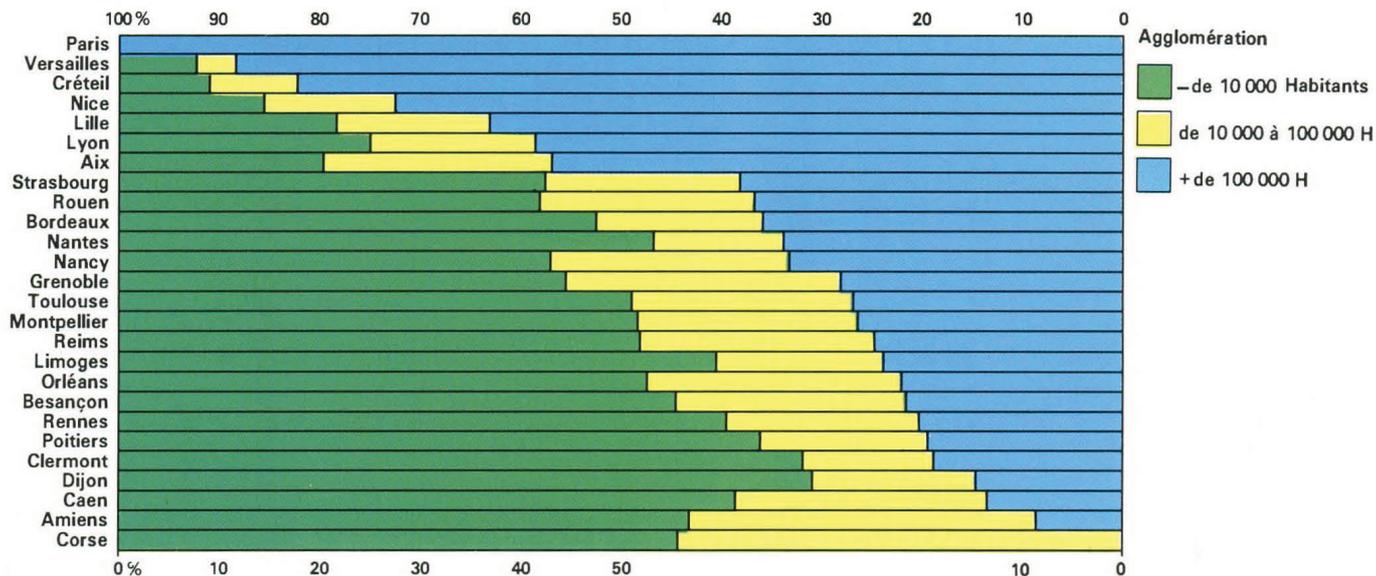
L'urbanisation de ces dernières décennies laisse persister un grand échelonnement de situations entre la région parisienne, où 90 % de la population vit dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le nord et le quart sud-est où cette proportion dépasse 50 %, avec l'attraction de Lille, Lyon et Nice-Marseille, puis des régions du centre, ouest et sud-ouest où ce sont les communes rurales et les unités urbaines de moins de 10 000 habitants qui rassemblent une majorité de la population.

Développement de la grande couronne parisienne, stagnation du centre, du nord et de l'est du pays.

Ce phénomène de concentration démographique fort inégale sur le territoire français s'est plutôt accentué de 1968 à 1990. Alors que l'on compte sept millions d'habitants supplémentaires en 22 ans, soit une hausse de 14 % (+0,6% par an), la grande couronne parisienne connaît un développement nettement supérieur qui gagne les départements voisins (+ 2 millions d'habitants). En province, la stagnation voire la baisse démographiques touchent le Massif Central, le nord et l'est mais les départements à dominante rurale ne se dépeuplent pas tous. Si les plus vives progressions s'observent dans le sud-est, notamment méditerranéen (Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes), on note l'essor de l'Ain, de la Haute Savoie et de l'Isère en Rhône-Alpes, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et de la Haute-Garonne en Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées, ainsi que des progrès sensibles dans l'ouest, plus particulièrement dans les départements de la région nantaise.

La situation démographique

Répartition des populations académiques selon la taille de l'agglomération - 1990

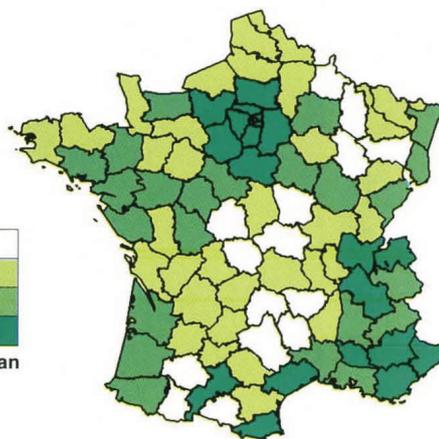


Lecture : Si la très grande majorité des habitants de l'Île de France - académies de Paris, Versailles et Créteil - vivent dans les agglomérations de + 100 000 habitants, les agglomérations de - de 10 000 habitants regroupent plus de la moitié de la population des académies de Corse, Amiens, Caen, Dijon, Clermont, Limoges, Rennes, Besançon et Poitiers.

Evolution démographique de 1968 à 1990 - % d'accroissement

par académie

par département



< 0 %
 de 0 à + 0,5 %
 de + 0,5 à + 1 %
 > + 1 %
 Moyenne : + 0,6 % par an

Le vieillissement de la population n'atténue pas l'opposition nord/sud.

La part des jeunes dans l'ensemble de la population et la fréquence de leur scolarisation permettent de mesurer la charge que représente en France une formation initiale rendue obligatoire jusqu'à 16 ans, et les efforts particuliers, variables d'une région à l'autre, consacrés au développement des études, notamment dans les lycées et l'enseignement supérieur.

Les moins de 25 ans, largement représentatifs de la population scolarisable, ont vu leur poids relatif se réduire nettement de 1968 à 1990, avec la baisse des naissances sensible à partir des générations nées en 1973-1974 ; ils ne représentent plus que 34 % de la population totale, contre 40 % il y a vingt ans. Ce "vieillissement" n'atténue guère l'opposition entre une France méridionale et une France du nord bien plus jeune.

Les études s'allongent, et les différences régionales se réduisent.

L'observation, lors des recensements, des fréquences de scolarisation des 15-24 ans fait ressortir des tendances inverses : de plus en plus de jeunes poursuivent leurs études (+ 18 points pour la tranche d'âge) et les taux sont plus élevés dans les régions du sud : il n'est pas surprenant de constater que l'effort de formation peut d'autant mieux se développer qu'il y a moins de jeunes scolarisables. On note toutefois des progrès particuliers de scolarisation au dessus de la Loire : en Bretagne, maintenant située en tête, mais aussi en Normandie, dans le nord et le nord-est qui rattrapent leurs retards.

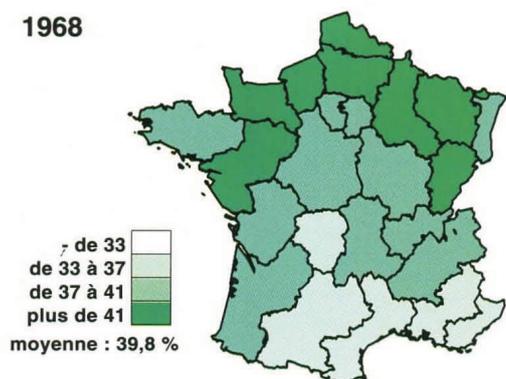
Toujours d'importantes disparités pour la scolarité à 18 ans.

Les statistiques scolaires disponibles (année scolaire 1991-92) pour l'ensemble des formations initiales dispensées permettent de distinguer les fréquences de scolarisation à 18 ans. Autour d'une moyenne maintenant proche de 80 %, 20 points séparent la Corse et la Picardie, de la Bretagne et du Limousin. On retrouve ici de fortes fréquences de scolarisation en Ile de France et dans des régions méridionales, mais le partage nord-sud n'est pas systématique puisque la Lorraine et les Pays de la Loire devancent nettement l'Aquitaine ou le Languedoc-Roussillon.

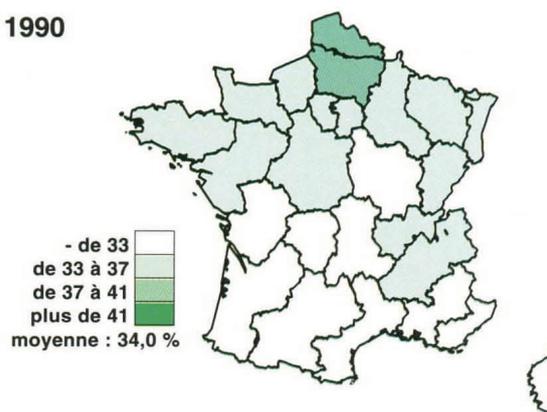
Poids des jeunes et intensité de scolarisation

Part des moins de 25 ans dans la population

1968

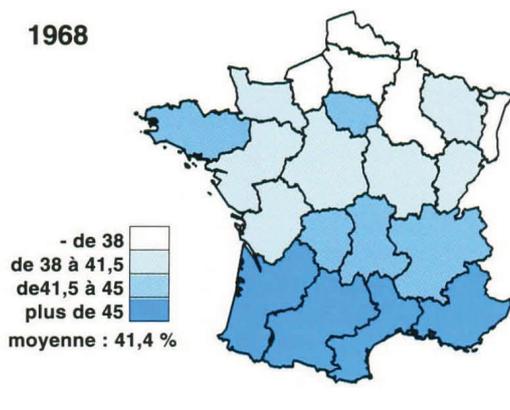


1990

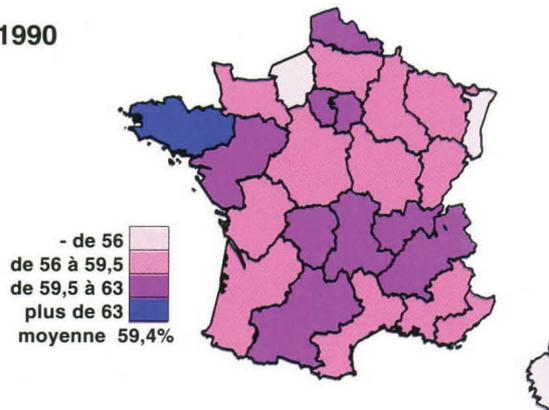


Fréquence de scolarisation des 15-24 ans (aux recensements)

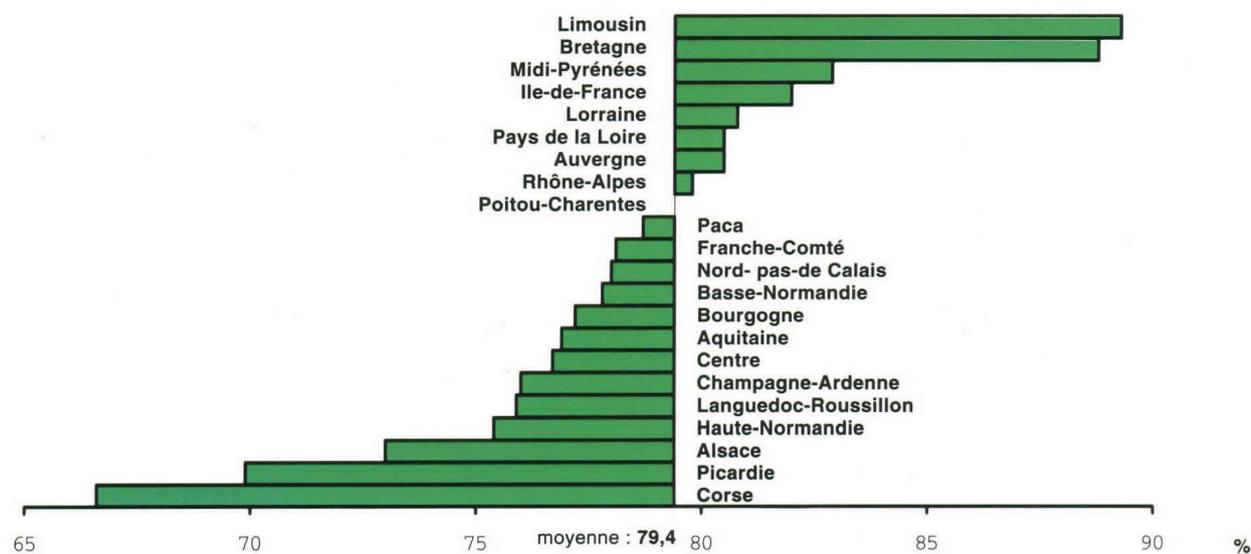
1968



1990



Fréquence de scolarisation à 18 ans , en 1991-92 (toutes formations comprises)



Les ressources et leur utilisation

La répartition des dépenses de l'Etat en matière d'éducation (essentiellement consacrées à la rémunération des personnels) et celle des collectivités territoriales (consacrées à la construction et à l'entretien des établissements, aux transports scolaires,...) conditionnent l'équilibre de l'offre de formation sur le territoire français. L'intensité variable de la scolarisation, mais surtout les différences du coût moyen par élève expliquent que les dépenses du ministère de l'Education nationale, rapportées à la population des moins de 25 ans, soient par exemple plus élevées, d'un tiers, en Limousin qu'en Picardie.

Le coût moyen par élève (pour l'ensemble de ceux qui ont moins de 25 ans) dépend lui même de plusieurs facteurs : de la distribution des effectifs par niveau d'enseignement (le coût augmente du premier au second degré, puis dans certaines filières de l'enseignement supérieur), des taux d'encadrement, des caractéristiques du corps enseignant (ancienneté, grade). Les régions méridionales comptent ainsi davantage de professeurs âgés, titulaires et agrégés; de même, dans des régions rurales ou à habitat dispersé, l'aménagement de la carte scolaire se traduit généralement par des classes d'effectifs moins importants qu'ailleurs, des charges d'internat et des dépenses de transport scolaire supérieures.

Mais tous ces écarts ne sont pas signes d'inégalités quand il s'agit de porter l'effort sur ceux qui en ont le plus besoin, notamment par la création de zones d'éducation prioritaires (dont l'implantation variable tient à des environnements sociaux plus ou moins favorables), ou l'attribution de bourses (bien plus fréquente outre-mer ou dans les régions ouvrières qu'à Paris, Versailles ou dans le midi).



En 1991, la dépense d'éducation du MEN est en moyenne de 12 570 francs par jeune de moins de 25 ans, soit 3,2 % de plus qu'en 1990.

La dépense d'éducation par jeune varie d'un tiers entre la Picardie et le Limousin.

En 1991, les dépenses d'investissement des régions et des départements pour les établissements d'enseignement du second degré sont de 21 milliards de francs, soit 1 050 F par jeune de moins de 25 ans.

En 1991, la dépense d'éducation du ministère de l'Éducation nationale s'est élevée en métropole à environ 250 milliards de francs (hors 6,4 milliards de francs de bourses), soit 12 570 francs par jeune de moins de 25 ans contre 12 200 francs en 1990 (aux prix de 1991). L'augmentation est de 3,2 % en volume. Les régions du sud et de l'est se situent en général au-dessus de la moyenne. L'écart entre régions extrêmes dépasse 30 %, de la Picardie (11 100 F par jeune) au Limousin (14 950 F). De telles disparités dépendent des fréquences de scolarisation et surtout des dépenses par élève, liées à la structure par niveau, type d'enseignement et d'accueil (internat, demi-pension), à la composition des corps enseignant et non enseignant, à la taille des classes. Il apparaît en effet que la dépense du MEN par élève de moins de 25 ans varie également beaucoup autour de la moyenne de 18 330 francs (métropole) ou 18 520 F (France entière), de 16 180 F en Pays de la Loire à 21 490 F en Limousin et à 24 160 F dans les DOM (ceci en raison de la majoration de traitement pour affectation dans les DOM). Les fréquences de scolarisation ne modifient guère les disparités régionales : les dépenses, rapportées à l'ensemble des jeunes ou aux seuls scolarisés, donnent des classements assez proches.

Les augmentations de la dépense moyenne par jeune de 1990 à 1991 vont de 1,7 % (Basse Normandie et Poitou Charentes) à 4,3 % (Lorraine), et correspondent à des évolutions disparates de la démographie (- 0,5 % en moyenne) et des dépenses (+ 2,7 % en moyenne). Les dépenses augmentent de 4,3 % en Ile de France mais de seulement 0,3 % en Poitou. Ces disparités sont atténuées par les variations démographiques, positives en Ile de France et Languedoc-Roussillon, négatives partout ailleurs et atteignant - 1,5 % en Limousin ou Lorraine.

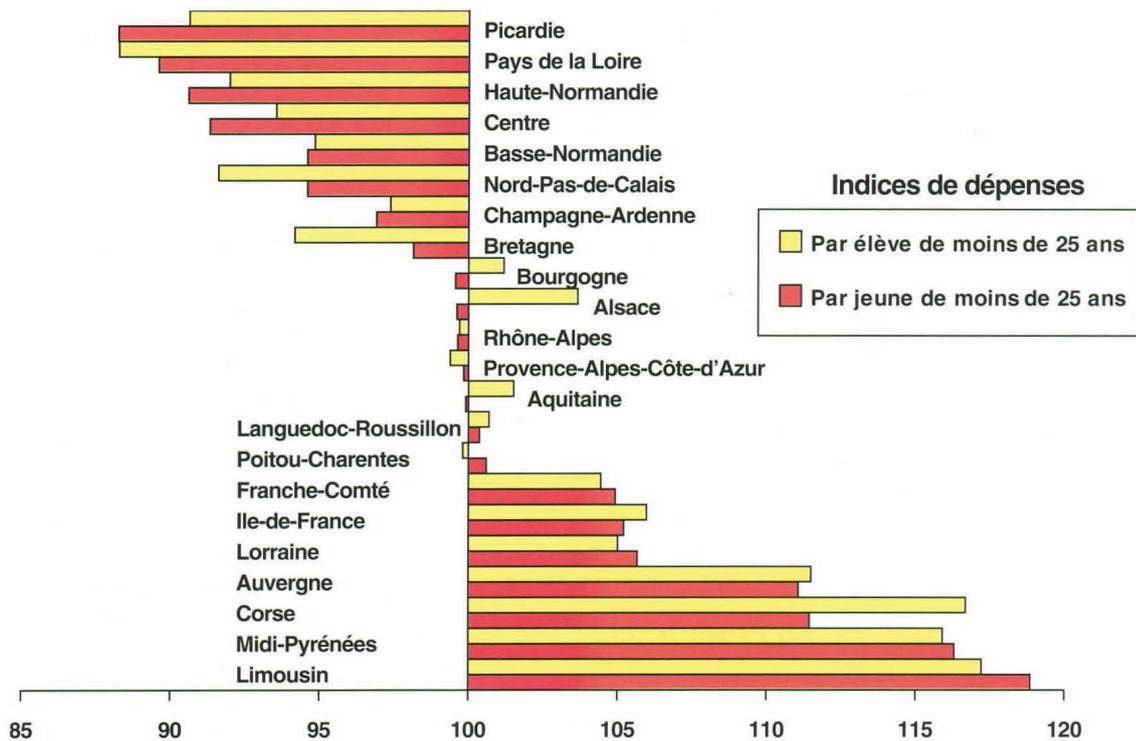
Ces variations d'une année sur l'autre ne modifient pas la position des régions situées aux deux pôles du classement. La dépense du ministère de l'Éducation nationale par jeune de moins de 25 ans reste maximale en Limousin, à l'opposé de la Picardie, l'écart étant un peu plus faible en 1991, 3 850 francs contre 3 930 l'année précédente. A proximité de la moyenne, les positions régionales respectives évoluent quelque peu ; on note en 1991 un regroupement de 7 régions aux environs de 12 500-12 600 francs, les dépenses de l'Aquitaine, Rhône-Alpes et de l'Alsace descendant en-dessous de la moyenne, celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'en rapprochant.

Les dépenses du MEN sont pour 93 % des dépenses de personnel, 5 % des autres dépenses de fonctionnement, et moins de 2 % des dépenses en capital, soit 4 milliards de francs en 1991. Plus des 3/4 des dépenses en capital sont à la charge des collectivités territoriales, les régions et départements consacrant ainsi en 1991 près de 21 milliards de francs pour les établissements du second degré (dont près de 5 milliards d'avances payées pour des réalisations ultérieures - source DGCL, ministère de l'intérieur).

La dépense d'éducation du MEN

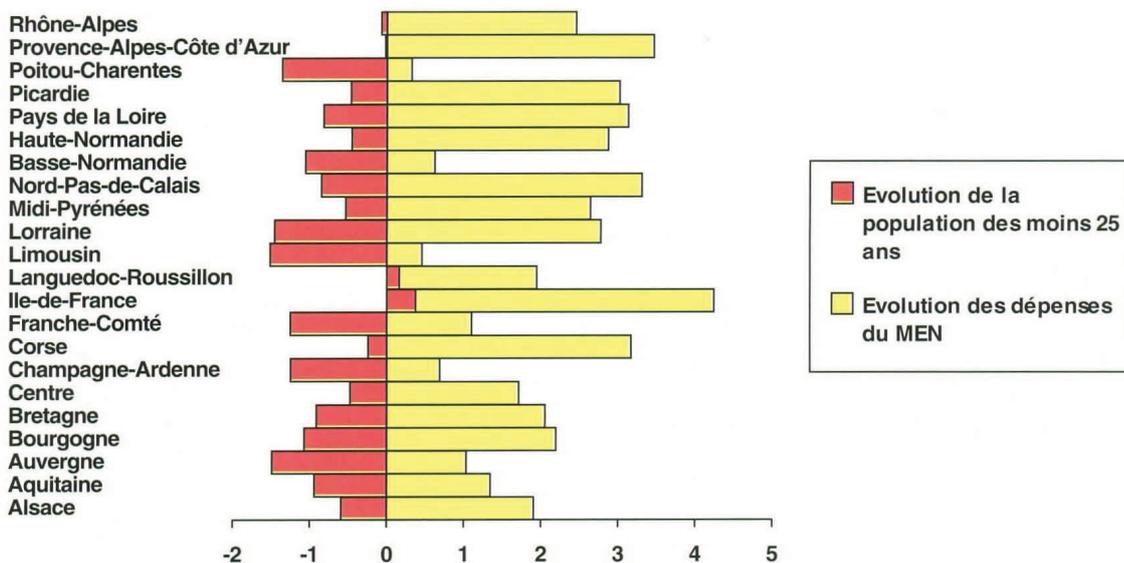
Dépenses du MEN, en 1991, par jeune et jeune scolarisé de moins de 25 ans

Dépense moyenne par jeune :
12 578 F (indice = 100)



Dépense moyenne par élève :
18 331 F (indice = 100)

Évolution démographique et des dépenses de 1990 à 1991



**1 210 000 agents,
dont les trois quarts
sont enseignants.**

Au 1er janvier 1993, le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 1 210 000 agents, soit 0,7 % de plus que l'année précédente. Les trois quarts sont des enseignants, dont 827 000 exercent dans les établissements publics ou privés sous contrat des premier et second degrés. La plupart des agents n'ayant pas de fonction d'enseignement exercent dans les établissements publics du second degré : 214 000 ATOS (administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé) et personnels d'orientation, d'éducation, de surveillance et de direction.

**Davantage d'enseignants
par élève dans le
premier degré public.**

Dans le premier degré public, l'effectif des enseignants a augmenté de 3,5 % en dix ans (313 000 au 1/1/1993, France sans TOM), alors que les effectifs scolaires diminuaient dans le même temps de 5 %. Comme en témoigne la réduction de la taille moyenne des classes, le nombre d'enseignants pour 100 élèves s'est accru, de 4,9 en 1982-1983 à 5,3 en 1992-1993. Les disparités académiques sont restées relativement stables, avec toujours davantage d'enseignants par élève à Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse.

**Des améliorations
plus ou moins nettes
dans le secondaire.**

Dans le second degré public, le ratio enseignants/élèves est passé en dix ans de 7,4 à 7,7. Les départements d'Outre-mer, dont le déficit était important en 1982, améliorent sensiblement leur situation. En métropole, les écarts sont à peu près stables depuis 10 ans ; ils séparent aujourd'hui d'une part Amiens, Montpellier, Nice, Orléans, Rouen et Créteil, et d'autre part Besançon, Clermont-Ferrand, Limoges, Nancy-Metz, Strasbourg et Toulouse, relativement mieux dotées et qui connaissent des progressions d'effectifs plus faibles. Comme tous les enseignants n'assurent pas le même service (en fonction du grade, du temps partiel, des heures supplémentaires), le ratio enseignants/élèves ne mesure pas précisément les moyens en heures mis à la disposition des académies. En 1992-93, le nombre d'heures d'enseignement par élève va de 1,3 h à 1,43 h selon les académies (voir tableau en annexe), soit des variations un peu moins fortes, surtout si l'on tient compte des DOM, que celles du ratio enseignants/élèves.

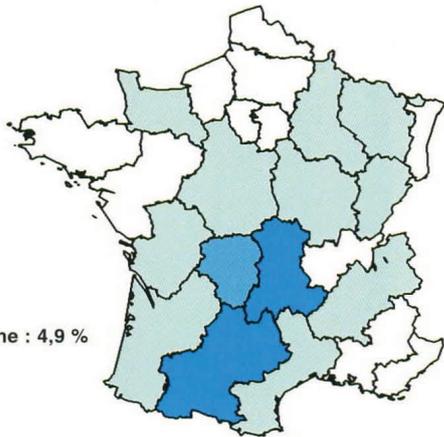
**De fortes disparités
académiques pour les personnels
ATOS, d'orientation, d'éducation
et de direction.**

Pour 100 élèves du second degré public, le nombre de personnels ATOS, d'orientation, d'éducation et de direction (y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat) rémunérés par le MEN est de 4,5 au 1er janvier 1986 et 1993. Les disparités, déjà importantes en 1985-86, se sont légèrement accrues, allant de 2,9 à la Réunion à 6,3 pour Limoges. Ces écarts s'expliquent en partie par la diversité des charges d'internat et de demi-pension : 20 % de demi-pensionnaires et internes aux Antilles-Guyane, plus de 70 % dans les académies les plus rurales.

Les personnels de l'Éducation nationale

Enseignants 1er Degré public 1982

(pour 100 élèves)

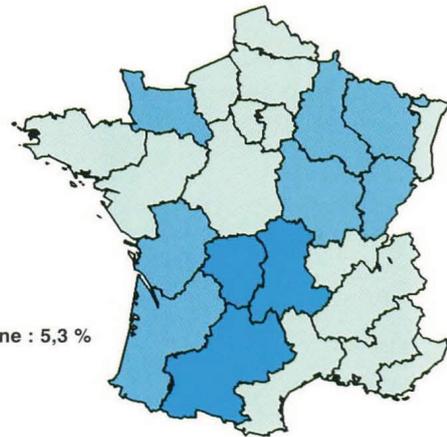


moyenne : 4,9 %

moins de 4,9 %
de 4,9 à 5,3 %
de 5,3 à 5,7 %
plus de 5,7 %

Enseignants 1er Degré public 1992

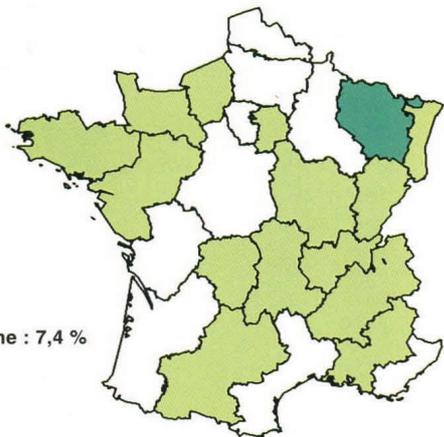
(pour 100 élèves)



moyenne : 5,3 %

Enseignants 2nd Degré public 1982

(pour 100 élèves)

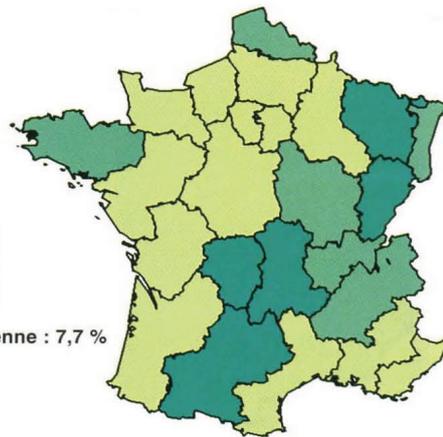


moyenne : 7,4 %

moins de 7,3 %
de 7,3 à 7,7 %
de 7,7 à 8,1 %
plus de 8,1 %

Enseignants 2nd Degré public 1992

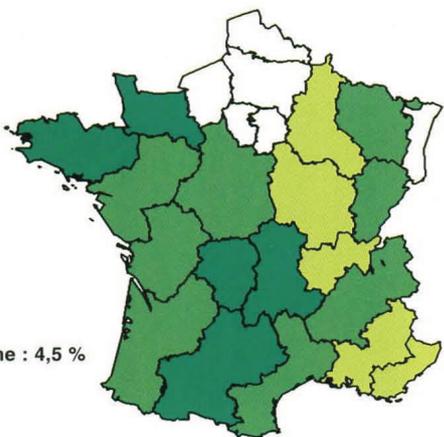
(pour 100 élèves)



moyenne : 7,7 %

ATOS 1985

(pour 100 élèves)

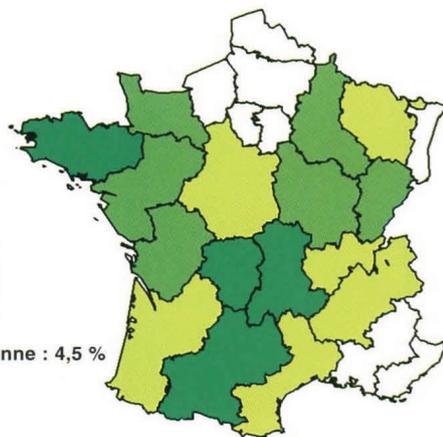


moyenne : 4,5 %

moins de 4,2 %
de 4,2 à 4,7 %
de 4,7 à 5,2 %
plus de 5,2 %

ATOS 1992

(pour 100 élèves)



moyenne : 4,5 %

La composition et les caractéristiques du corps enseignant au 1er janvier 1993 montrent l'attrait persistant qu'exercent les régions du sud de la France et la capitale.

Des personnels enseignants plus âgés dans le midi, plus jeunes dans le nord.

Ainsi, la proportion d'enseignants de plus de 50 ans (qui croît légèrement ces dernières années avec en particulier le remplacement des instituteurs par des professeurs des écoles prenant leur retraite plus tard, à 60 ans) dépasse largement la moyenne de 16 % dans les régions méridionales, surtout le midi méditerranéen, et à Paris. A l'inverse, les académies d'Amiens et Lille, Créteil, Reims et Rouen comptent plus d'enseignants jeunes (moins de 30 ans) que les autres.

73 % des enseignants du Nord y sont nés, contre 40 % dans le Centre ou en provence.

C'est encore à Amiens, Lille et Créteil, mais aussi à Versailles et en Corse que les enseignants du second degré public sont le plus souvent des non-titulaires. 9,5 % des enseignants sont dans ce cas à la rentrée 1992, soit une baisse de 0,9 point en un an, qui rompt avec la tendance antérieure. La baisse est plus sensible là où les non-titulaires étaient nombreux; les proportions restent inférieures à la moyenne dans le midi et en Bretagne. Pour les agrégés, dont la part tend à s'accroître ces dernières années (7,8 % à la rentrée 1992), on note une concentration particulière en région parisienne.

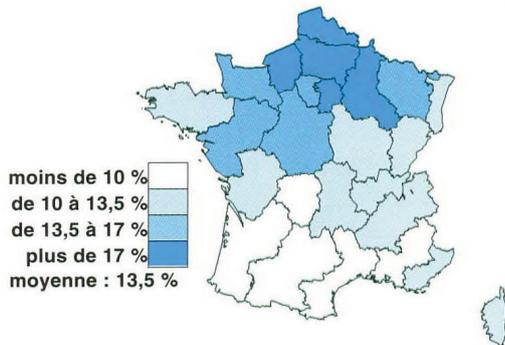
La proportion d'enseignants nés dans la région où ils exercent ne peut s'expliquer par le seul "héliotropisme". Les possibilités locales d'emplois, l'importance de la demande en enseignants ou l'attachement à la région natale (en Lorraine, Nord ou Bretagne) contribuent aussi aux disparités de situations. Autour de la moyenne de 52 %, on note d'importants écarts : plus de 70 % dans le Nord, 42 % en provence et 39 % dans le Centre.

Le sud et la région parisienne plus féminisés que l'ouest.

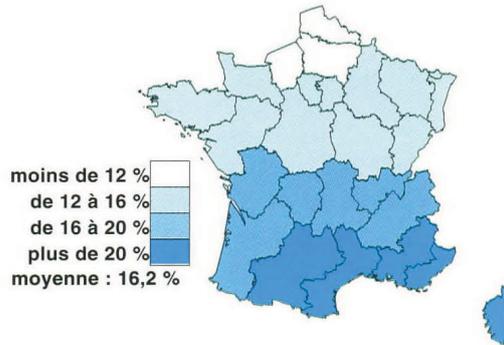
La majorité du corps enseignant est constituée de femmes, plus encore dans le premier degré public (75 %) que dans le secondaire (55 %). D'une académie à l'autre, les différences peuvent dépasser 10 points, la région parisienne et le sud étant plus féminisés que l'ouest ou le nord. Ce facteur peut expliquer, parmi d'autres, les disparités géographiques de recours au temps partiel.

Composition du corps enseignant au 1.1.93

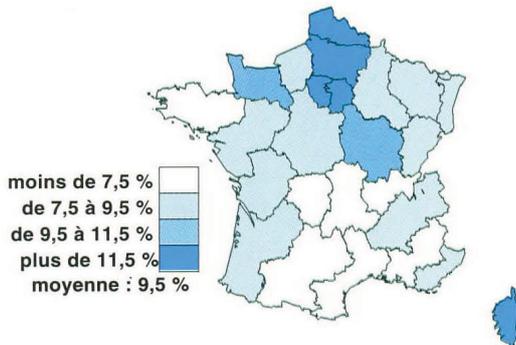
Part des moins de 30 ans



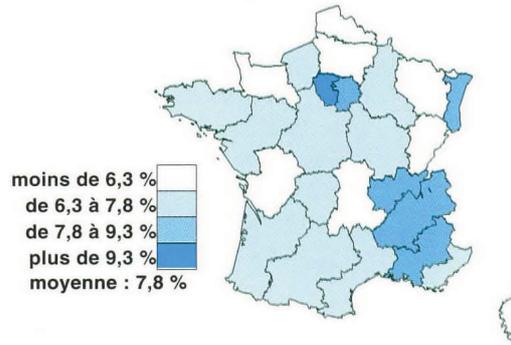
Part des plus de 50 ans



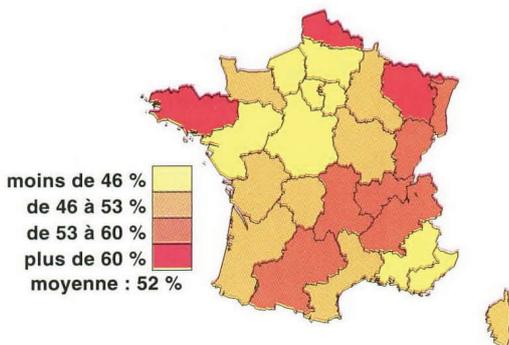
Part des non-titulaires (second degré public)



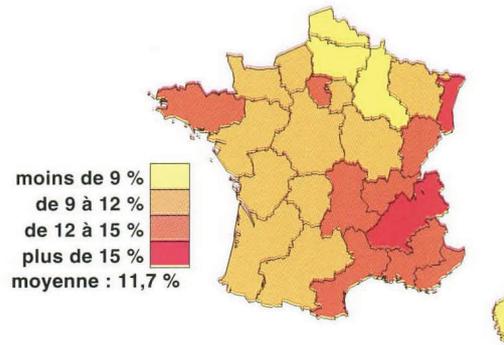
Part des agrégés (second degré public)



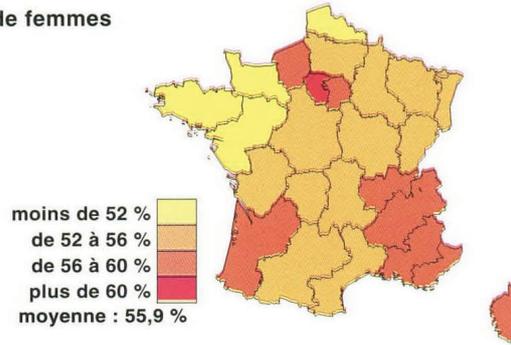
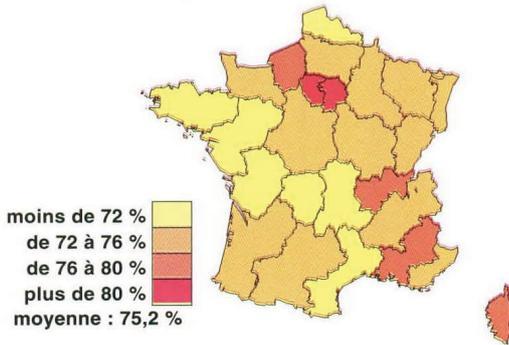
Part des enseignants nés dans la région où ils exercent (second degré public)



% Temps partiel (second degré public)



Proportion de femmes



1er Degré public

2nd Degré public

**En maternelle,
nette réduction
de la taille des classes :
de 26 à 29 élèves en moyenne
selon les académies.**

**En primaire
de 20 à 24 élèves
en moyenne par classe
contre de 22 à 31
il y a 20 ans.**

Les conditions d'accueil des élèves dans les écoles maternelles et primaires se sont nettement améliorées lors des deux dernières décennies, mouvement qui se poursuit à la rentrée 1992 en maternelle.

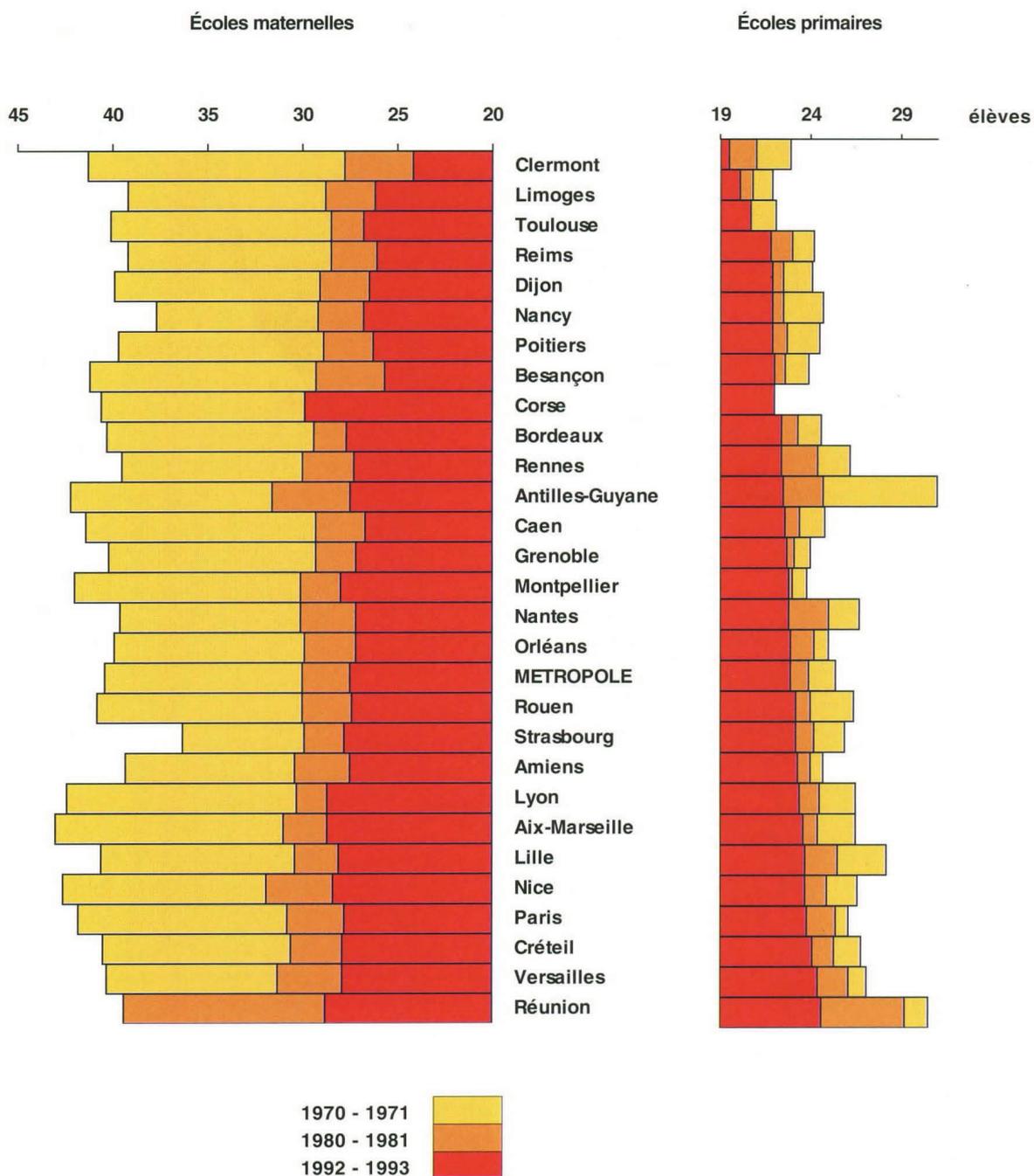
Bien que la scolarisation précoce se développe, les écoles maternelles, deux fois plus nombreuses qu'il y a 20 ans, ont connu une forte réduction du nombre moyen d'élèves par classe, passé de 40 en 1970 à moins de 28 à la rentrée 1992. Cet effectif varie aujourd'hui de 24 à près de 30 selon les académies, mais de seulement 26 à 29 si l'on excepte les deux situations extrêmes. Comme en 1970, mais avec des effectifs nettement allégés, Aix, Lyon, Montpellier et Nice se situent au dessus de la moyenne, tandis que Besançon et surtout Clermont, et non plus Nancy et Strasbourg, sont maintenant les académies qui comptent le moins d'élèves par classe.

Dans les écoles primaires, qui peuvent comprendre des classes maternelles en particulier dans l'enseignement privé, la taille des classes est constamment restée inférieure aux moyennes observées dans les écoles maternelles. L'accueil de générations numériquement moins nombreuses s'y améliore aussi de 1970 à 1992, mais de manière plus modérée : les classes perdent en moyenne 2,5 élèves. Académies rurales et à habitat dispersé, Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse sont toujours en deçà de la moyenne. Les situations des autres académies sont maintenant proches, comprises entre 22 et 24 élèves par classe. L'amélioration est particulièrement nette à Lille et dans les départements d'Outre-mer qui comptaient plus de 28 voire 30 élèves en 1970.

Les situations académiques en primaire et maternelle se ressemblent, sans être absolument identiques. Là où les classes du primaire ont moins d'élèves que la moyenne, c'est également vrai en maternelle (Corse exceptée), tandis que les académies de la région parisienne, du sud-est, de Lille et de Lyon ont dans les deux types d'établissement des effectifs plus élevés.

La taille des classes dans le premier degré

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe



Les académies comptent le plus souvent de 24 à 25 élèves par classe de collègue.

Les conditions d'accueil des collégiens et lycéens de l'enseignement secondaire n'ont pas évolué aussi favorablement que dans le primaire, mais la situation des lycées, devenue difficile à la fin des années 1980, s'améliore nettement lors des dernières rentrées.

La situation des collèges apparaît relativement stable dans le temps. La taille moyenne des classes, qui avait baissé de 2 à 3 élèves lors des années 1970, s'est depuis maintenue aux environs de 24 élèves. La baisse des effectifs d'origine démographique, sensible à partir de 1985, comme la reprise actuelle n'ont guère influé sur cette moyenne, du fait de prélèvements ou d'affectations de moyens intervenus simultanément. Les situations académiques sont un peu plus dispersées qu'il y a dix ans, avec en moyenne 2 élèves supplémentaires à Aix, Lille et en région parisienne, par rapport à Clermont-Ferrand.

Moins de 22 élèves en moyenne par classe en lycée professionnel

La situation des lycées fluctue davantage dans le temps et selon les académies. En enseignement professionnel, dont les effectifs stagnent voire diminuent, l'effectif moyen des divisions a été ramené en deçà de 22 élèves à la rentrée 1992. Les régions méridionales, où cet enseignement est moins développé, comptent plutôt moins d'élèves par classe que les autres, les effectifs restant élevés à Amiens ou Lille. Dijon, Nantes ou Rennes enregistrent en revanche un allègement sensible des divisions.

Moins de 29 élèves par classe en lycée général et technologique et resserrement des situations académiques.

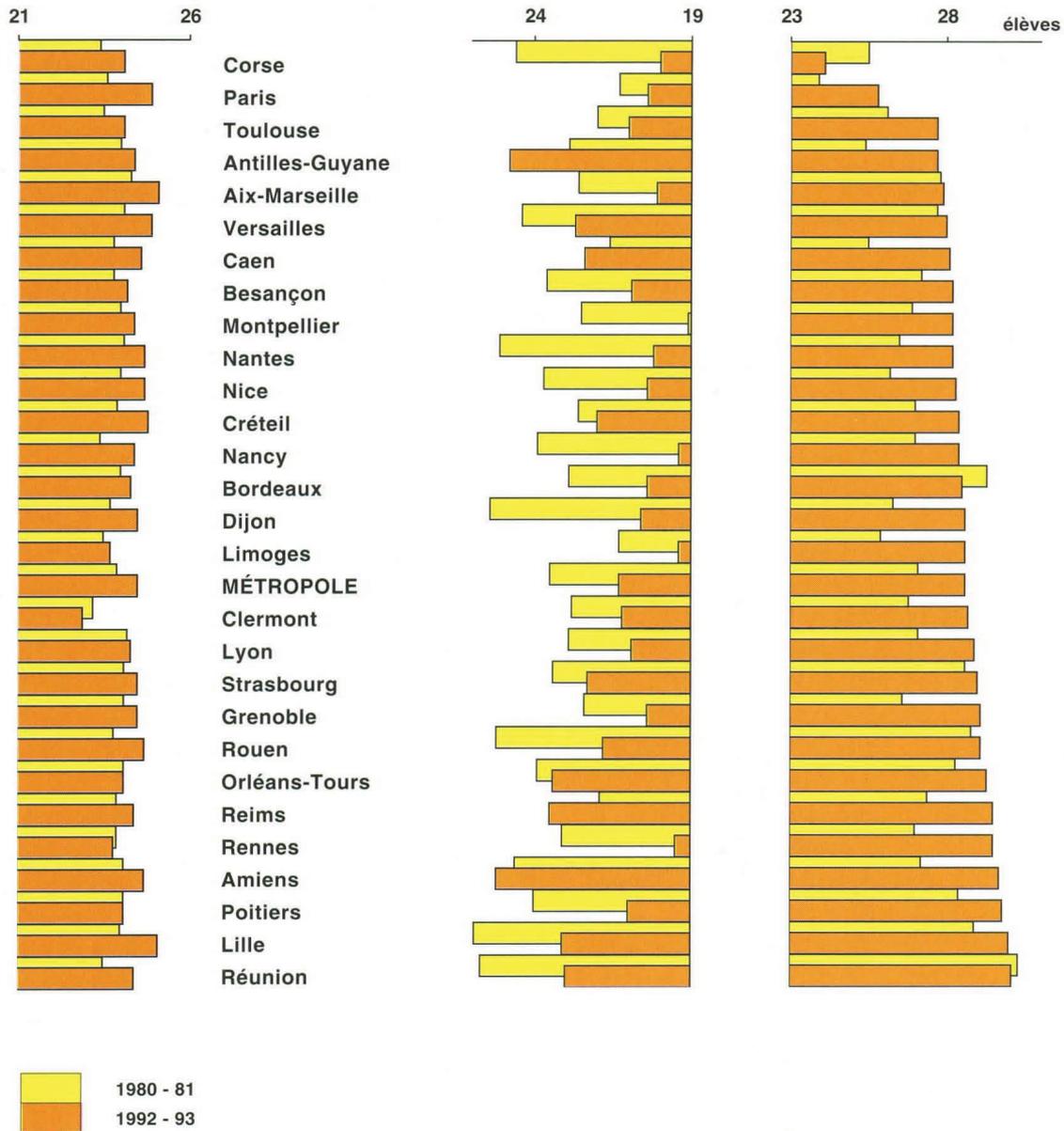
Brusquement alourdies à la fin des années 1980 avec l'afflux de nouveaux lycéens, les classes de seconde à terminale voient leur situation s'améliorer grâce à l'affectation de moyens supplémentaires, et au répit démographique dont elles bénéficient maintenant. A la rentrée 1992, l'effectif moyen des classes redevient inférieur à 29 élèves, contre seulement 27 en 1980, la situation des lycées généraux et technologiques publics (29,7 élèves) restant nettement moins favorable que celle des lycées privés. Dans la plupart des académies, les moyennes sont de l'ordre de 28 à 29 élèves par classe. Les effectifs sont toujours moindres en Corse et à Paris, et plus élevés à Lille et à la Réunion. Mais en dix ans, l'amélioration constatée à Bordeaux et l'alourdissement des classes à Caen, Dijon ou Limoges ont plutôt contribué au resserrement des positions académiques.

La taille des classes dans le second degré

Collège 1er cycle

LP 2nd cycle professionnel

Lycée général et technologique



Les tailles moyennes de classes observées dans les différents cycles d'enseignement, leurs évolutions et variations académiques renseignent sur l'effort consacré à l'accueil des élèves, et sur son équilibre géographique. Mais cette information ne suffit pas. Les structures pédagogiques de chaque cycle, la variété de peuplement des zones rurales et urbaines et la carte scolaire associée font en effet que les nombres d'élèves par classe fluctuent fortement autour de ces moyennes générales.

Fortes dispersions de la taille des classes, notamment dans les écoles primaires et les lycées généraux et technologiques.

En retenant pour chaque niveau des premier et second degrés une "plage" de plus ou moins 5 élèves autour de la moyenne, on constate ainsi qu'une proportion non négligeable de classes restent en dehors de cet intervalle. La concentration apparaît plus grande en maternelle et collège dont plus de 80 % des classes comptent de 20 à 30 élèves. En revanche, dans plus de 40 % des classes de primaire, les effectifs peuvent dépasser 25 élèves, ou bien rester égaux ou inférieurs à 15. En lycée général et technologique, ce sont plus d'un tiers des classes dont les effectifs ne sont pas dans l'intervalle 25-35 élèves, bien que le nombre de classes de plus de 35 élèves ne cesse de se réduire ces dernières années.

De nombreuses classes à effectifs élevés à Lille, et à effectifs réduits dans des académies à dominante rurale.

La fréquence de chacune de ces situations extrêmes varie évidemment en fonction des dotations globales dont disposent les académies, qui conditionnent leur nombre moyen d'élèves par classe. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que Lille compte de nombreuses classes à effectifs élevés à chaque niveau d'enseignement, tandis qu'il y a davantage de classes à effectifs réduits à Besançon, Clermont-Ferrand, Limoges ou Toulouse.

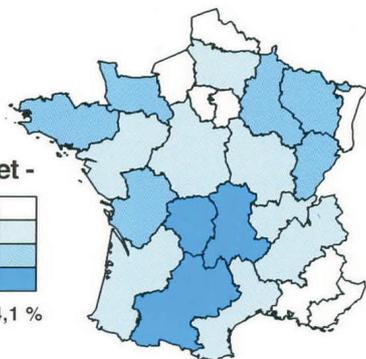
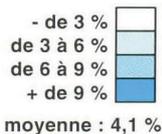
Mais la dispersion de la taille des classes apparaît également variable selon les académies. Dans certaines, les fréquences de classes à effectifs réduits et de classes à effectifs élevés peuvent être simultanément supérieures à la moyenne. Cette situation, relativement rare en collège, peut s'observer dans des académies rurales où les regroupements d'élèves sont plus difficiles (maternelles de Toulouse et Rennes, lycées de Limoges et Poitiers), mais aussi dans les collèges et lycées parisiens, où les situations des établissements publics et privés sont contrastées.

La dispersion de la taille des classes

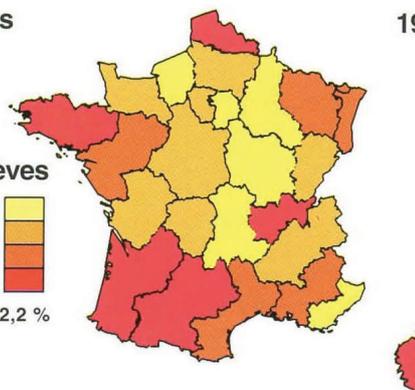
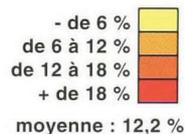
Écoles maternelles % classes

1992-1993

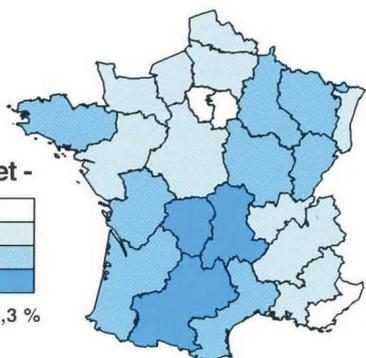
20 élèves et -



+ de 30 élèves

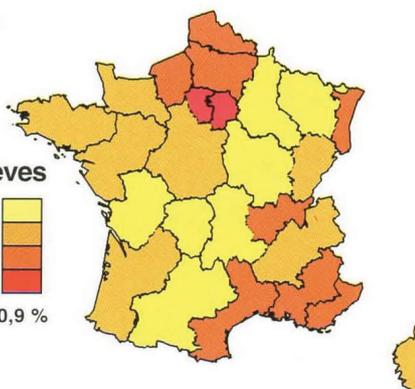
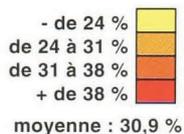


15 élèves et -

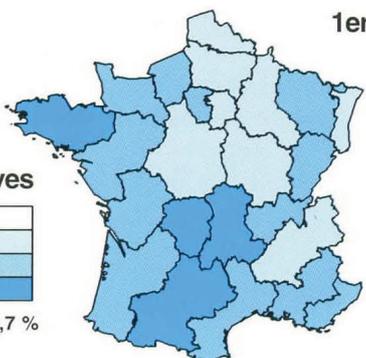
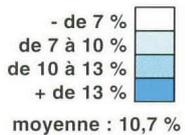


Écoles primaires % classes

+ de 25 élèves

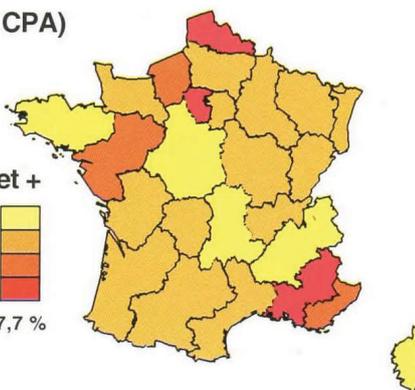
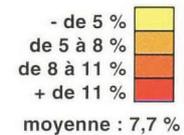


- de 20 élèves

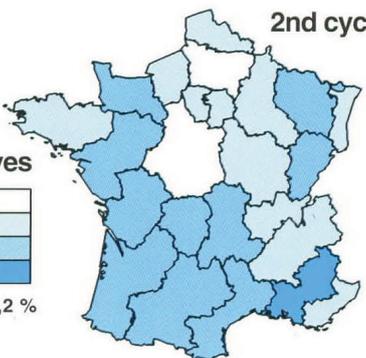
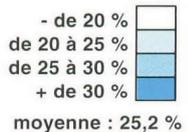


1er cycle (hors CPPN - CPA) % classes

30 élèves et +

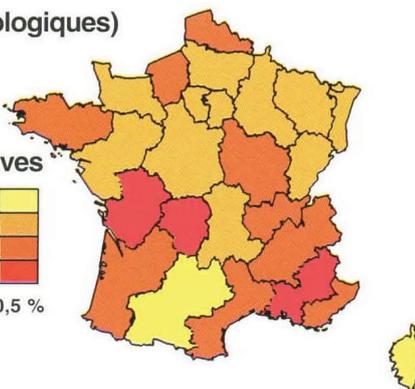
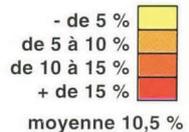


- de 25 élèves



2nd cycle (général et technologiques) % classes

+ de 35 élèves



**8 milliards de francs en 1992
au titre des bourses.**

Les statistiques de boursiers mesurent l'effort que consacre l'État pour aider les familles les moins favorisées à assurer la meilleure scolarisation de leurs enfants : tous ministères confondus, cet effort s'élève à 8 milliards de francs en 1992. Variables d'une académie à l'autre, les proportions de boursiers témoignent aussi des disparités géographiques de structure sociale, plus précisément de revenus et quotients familiaux.

**1 élève sur 4 obtient une
bourse dans le secondaire
(1 sur 2 dans l'enseignement spécial).**

L'enseignement secondaire compte aujourd'hui 1 500 000 boursiers en métropole (et 120 000 dans les départements d'Outre-mer), soit 27 % des élèves, à peu près comme en 1980 (28 %) mais sensiblement moins qu'il y a 20 ans (40 %). Une telle baisse tient à l'amélioration des conditions matérielles des familles comme à l'évolution des seuils en deçà desquels les bourses sont attribuées. Stable ces dernières années, la proportion de boursiers varie toujours selon le niveau et le secteur d'enseignement: 30 % dans le public et 16 % dans le privé, plus de 50 % en enseignement spécial et dans les classes pré-professionnelles, 38 % en second cycle professionnel, un quart en premier cycle et second cycle technologique, et seulement 17 % en second cycle général : on mesure là les différences d'origine sociale de ces populations scolaires.

**Nettement moins de boursiers
en Ile de France qu'Outre-mer,
en Corse et dans le Nord.**

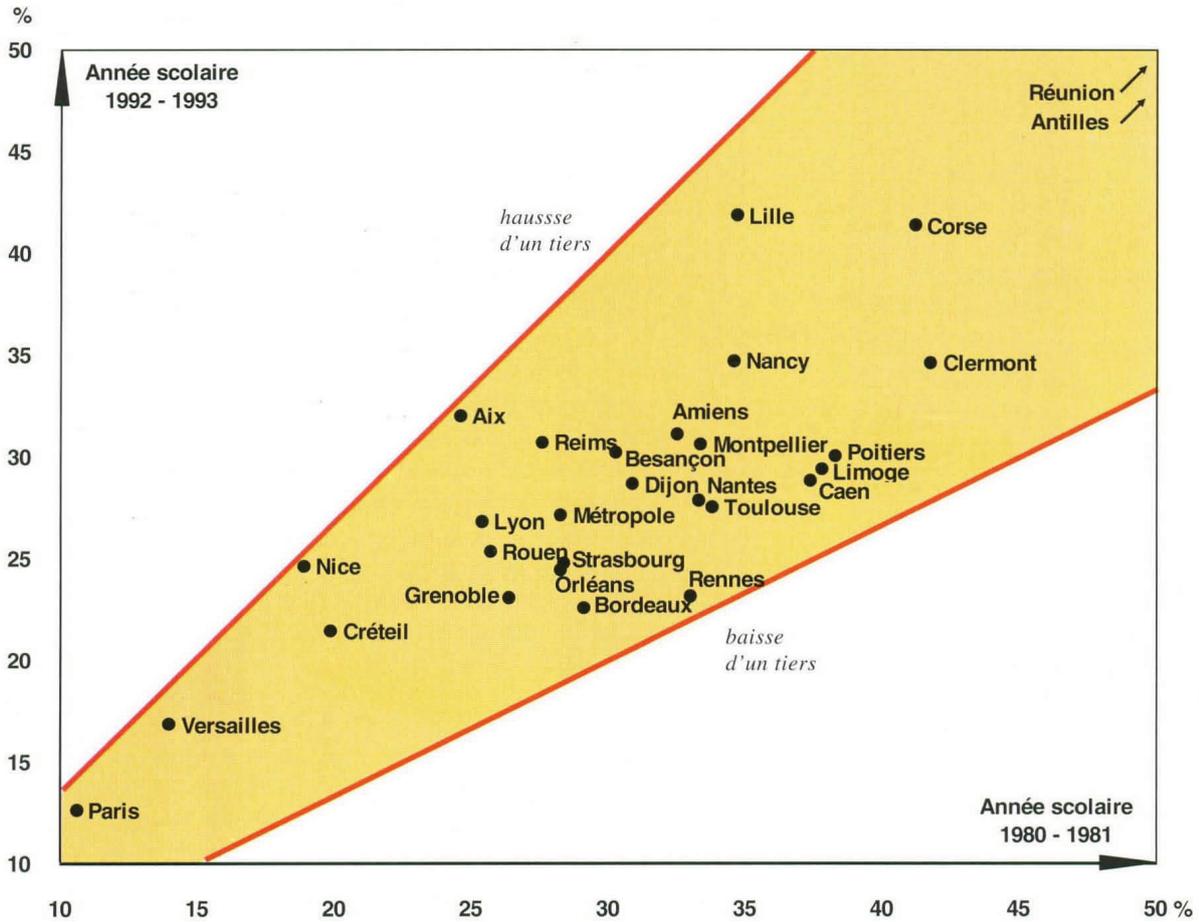
Les écarts entre académies sont également importants : plus de 50 % de boursiers Outre-mer pour seulement 12 % à Paris. Le reste de l'Ile de France, Bordeaux, Grenoble, Nice et Rennes et Nice comptent sensiblement moins de boursiers que Lille, Nancy, Clermont et la Corse. Même si la physionomie des disparités n'a pas été bouleversée depuis 1980, on note toutefois des évolutions contrastées; alors que Lille compte maintenant plus de 40 % de boursiers, et que les proportions s'élèvent en provence, elles baissent dans la plupart des académies du centre et de l'ouest.

**300 000 boursiers sur critères sociaux
dans l'enseignement supérieur.**

Les statistiques relatives à l'enseignement supérieur montrent une très forte progression du nombre de boursiers sur critères sociaux, passé d'un peu plus de 100 000 en 1980 à 300 000 à la rentrée 1992 (à ce chiffre s'ajoutent environ 25 000 bourses sur critères universitaires, prêts d'honneurs et allocations de recherche). En 10 ans la proportion d'étudiants boursiers s'élève de 10 à 15 %. La structure sociale différente explique que cette proportion reste inférieure à celle observée dans le secondaire. En Ile de France (dont le poids dans l'enseignement supérieur dépasse nettement son simple poids "démographique"), moins de 10 % des étudiants sont boursiers. Les proportions sont à nouveau nettement supérieures à la moyenne en Outre-mer, en Corse, dans le nord-est (Alsace exceptée), de même qu'à Limoges et Poitiers.

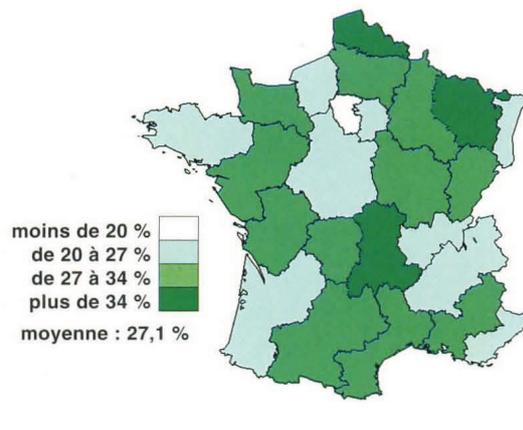
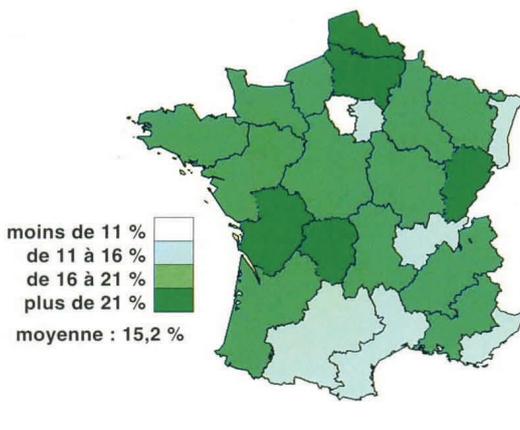
La proportion de boursiers

Proportions académiques de boursiers dans l'enseignement secondaire en 1980 et 1992



Proportion de boursiers (sur critère social) dans l'enseignement supérieur en 1992-1993

Proportion de boursiers dans le second degré en 1992-1993



Les zones d'éducation prioritaires regroupent 6 000 écoles, collèges, lycées publics...

... 12 % des écoliers et 15 % des collégiens.

L'ouest et le centre de la France moins concernés que les académies de Lille, Lyon, Rouen ou Aix-Marseille.

Mise en place en 1981, la politique des zones d'éducation prioritaires a pour objet de renforcer l'action éducative dans des zones où les conditions sociales constituent un obstacle pour la réussite scolaire des enfants. Redéfinie à la rentrée 1990, la carte des ZEP regroupe maintenant plus de 6 000 établissements, écoles, collèges et lycées publics, majoritairement concentrés dans des communes urbaines de grande taille, contre un peu plus de 4 000 à l'origine.

Les ZEP ont une composition relativement diversifiée, si bien que les différents types d'établissements sont inégalement concernés : 12 % des écoliers, 15 % des collégiens, 9 % des lycéens de l'enseignement professionnel et seulement 2 % pour le général et le technologique sont actuellement scolarisés en ZEP. Les proportions d'élèves accueillis en ZEP varient fortement d'une académie à l'autre. Aix, Lyon et Rouen se situent assez systématiquement, depuis l'origine, au dessus des proportions moyennes. Tandis qu'Amiens, Lille et les académies d'Outre-mer ont développé l'importance des zones de 1982 à 1990, c'est l'inverse pour Toulouse. L'ouest et le centre restent moins concernés.

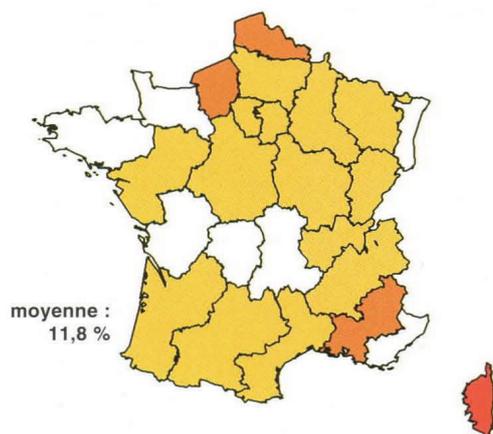
La composition des zones étant très variable, le degré d'implication des académies peut fortement différer d'un type d'établissement à l'autre. Beaucoup d'écoliers et collégiens de Paris, Lille ou de Corse sont en ZEP, ce qui n'est presque jamais le cas de leurs lycéens. On constate en revanche que Versailles et Lyon privilégient le classement en ZEP de leurs lycées professionnels.

N.B. : Les proportions d'élèves accueillis en ZEP sont calculées pour l'année scolaire 1992-1993, mais sur la base du recensement des ZEP datant de mai 1991. Le découpage de cette date est encore en vigueur.

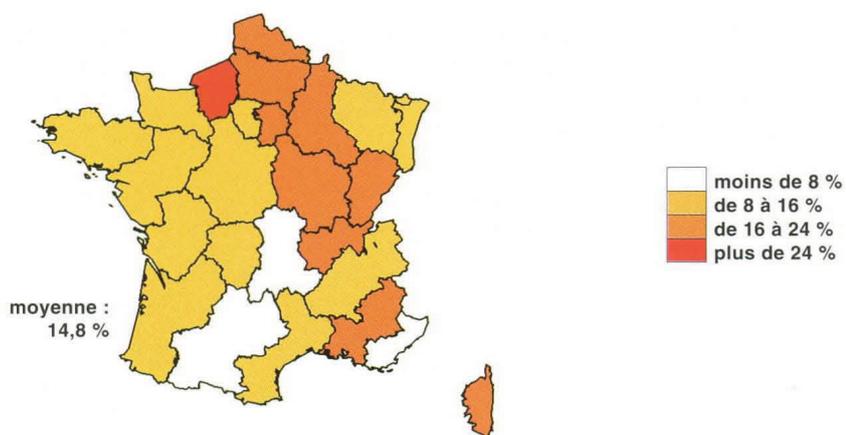
La proportion d'élèves accueillis en ZEP

Proportions d'élèves accueillis en Zone d'Éducation Prioritaire 1992-1993

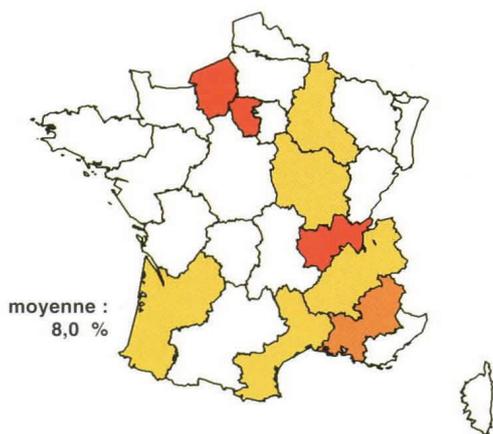
Écoles - premier degré



Collèges



Lycées professionnels



Le fonctionnement

Il y a 30 ans, la France méridionale, en particulier méditerranéenne, l'Ile-de-France ainsi que la Bretagne multipliaient les signes d'une avance scolaire sur le nord et l'est du pays : plus grand développement de la scolarisation, proportions supérieures de lycéens, de bacheliers et, plus encore, d'étudiants. Ce paysage n'a certes pas totalement disparu, mais il se trouve singulièrement "bousculé" par l'ampleur des évolutions intervenues dans notre enseignement secondaire et supérieur, tout particulièrement depuis le milieu des années 80.

Encore voisine d'un quart en 1975 comme en 1982, la proportion de bacheliers a dépassé 50 % à la session 1992 (52 % en 1993) et toutes les régions sont aujourd'hui nettement au dessus du niveau qu'atteignaient les plus avancées il y a 10 ou 15 ans. La création et le développement des filières technologiques et professionnelles ne sont pas étrangers aux progrès sensibles des académies du nord qui rattrapent leurs retards et dépassent même la moyenne, comme Nancy-Metz ou Nantes. Le poids de l'enseignement général qui, au niveau du bac, a diminué ces dernières années, reste sans doute un peu plus important dans les zones "traditionnelles" de forte scolarisation, mais les différences s'atténuent là aussi fortement.

Il en va de même pour l'enseignement supérieur, toujours mieux représenté dans le sud et dans la capitale, mais qui connaît un essor particulier au nord de la France, avec un développement spectaculaire du supérieur court, notamment les sections de technicien supérieur.

Reflets de l'histoire, de la culture ou de l'économie des régions, les différences de scolarisation traduisent aussi des différences de demandes familiales, exprimées au moment des procédures d'orientation. Plus ou moins ambitieuses selon les académies et l'appartenance sociale, ces demandes ont fortement évolué, plutôt au profit des filières longues de l'enseignement général (même si cette tendance semble marquer le pas en 1992). Et il apparaît que les disparités géographiques de scolarisation échappent, aujourd'hui, au seul effet des disparités de structure sociale.

**Le développement d'ensemble
de l'accueil en maternelle.**

Le système éducatif français se distingue par un effort massif de scolarisation avant l'âge de six ans, où elle devient obligatoire avec l'entrée au cours préparatoire. On sait que cette scolarisation précoce favorise, en moyenne, la réussite scolaire future des élèves dans l'enseignement élémentaire. De fait, l'accueil en maternelle des enfants de 4 et 5 ans s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970.

**La scolarisation
dès 3 ans est quasi généralisée.**

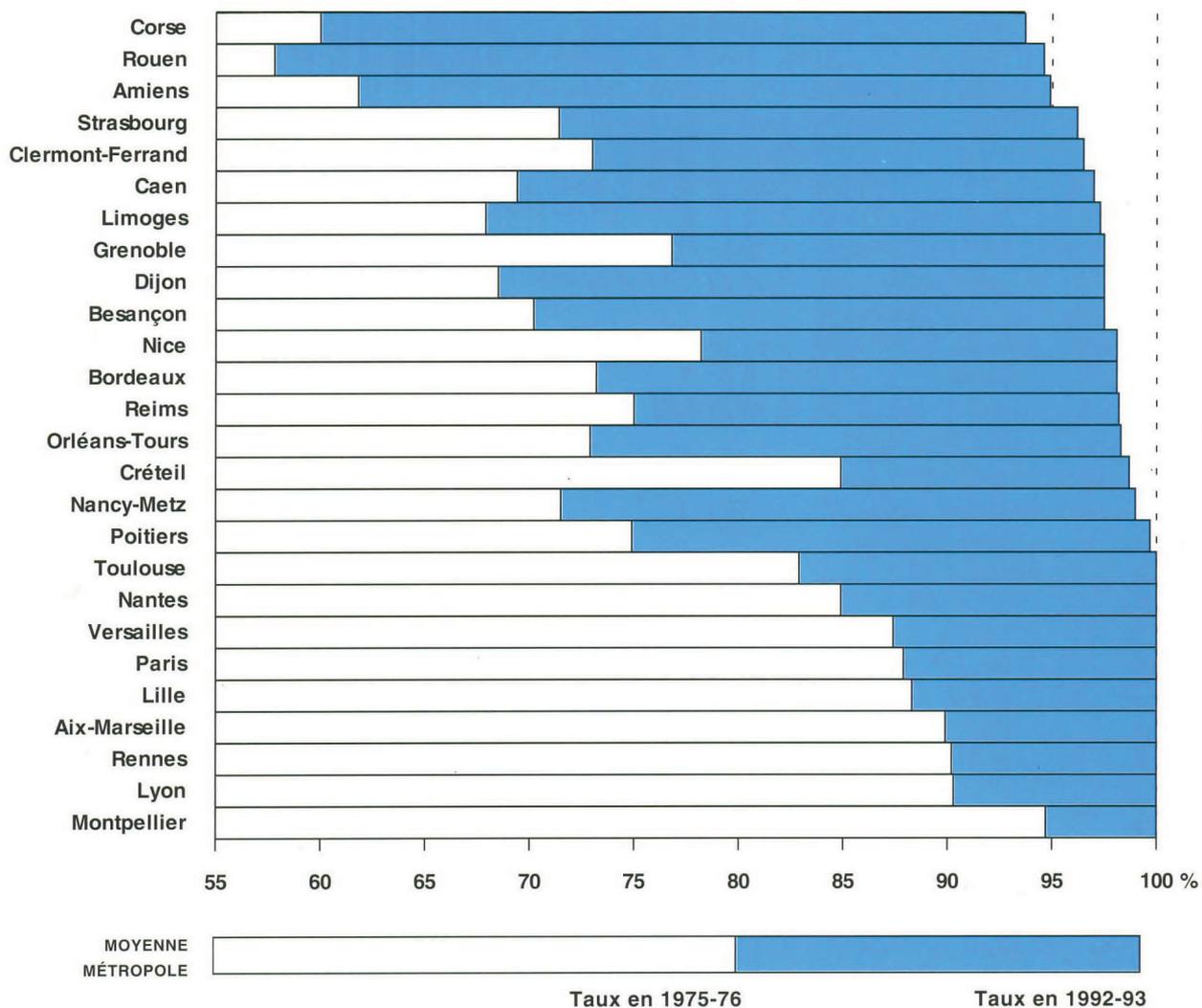
Contrairement à la scolarisation dès 2 ans, relativement stable aux environs de 35 %, celle des enfants de 3 ans a continué de progresser régulièrement lors des années 1980, pour devenir maintenant presque totale : 99 % à la rentrée 1992 contre 80 % en 1975. Ce progrès touche l'ensemble des académies, et plus particulièrement celles qui présentaient il y a quinze ans un retard important par rapport à la moyenne nationale : Amiens, Besançon, Caen, Corse, Dijon, Limoges et Rouen. On retrouve dans cette liste des académies souvent situées au nord de la Loire qui figurent aussi, assez régulièrement, en deçà des moyennes nationales pour les indicateurs de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Au nord, Lille se signale cependant par une scolarisation précoce constamment développée, à l'inverse de la Corse et Limoges dont le retard peut tenir à leurs caractéristiques démographiques propres (habitat dispersé).

**La progression est forte
de 1975 à 1992,
notamment à Amiens et Rouen
qui rattrapent leurs retards.**

Malgré l'étendue des progrès, quelques académies n'assurent pas encore, aujourd'hui, l'accueil de tous les enfants de 3 ans : la généralisation de ce service éducatif doit encore se poursuivre, notamment en zones rurales.

La scolarisation à 3 ans

Évolution des taux de scolarisation à 3 ans, de 1975 à 1992



Il y a 30 ans, opposition entre un nord industriel et le midi de la France, davantage scolarisé.

Pendant plusieurs décennies, une France méridionale, située en dessous d'une ligne joignant Bordeaux à Genève, a multiplié les signes d'une avance de scolarisation sur la France du nord, Paris et Bretagne exceptés : décalage, d'abord, dans l'afflux dans l'enseignement secondaire lors des années 60, puis fréquences systématiquement supérieures de lycéens, de bacheliers et d'étudiants. Les deux cartes portant sur l'année 1962-1963 et présentant les taux respectifs de scolarisation en 6ème et dans l'ensemble du second degré, font clairement ressortir cette géographie "traditionnelle" de l'école : opposition entre une France industrielle et un midi rural, largement "tertiairisé", où les différences de structure sociale et culturelle précédemment mises en évidence jouent un rôle important. La plus ou moins grande présence de cadres diplômés, davantage demandeurs d'éducation et dont les enfants réussissent mieux à l'école, ne manque pas d'influer sur les disparités de fréquentation et de performances scolaires.

Un tel paysage, celui des années 1960, paraît de fait issu des mutations économiques de la fin du XIXe siècle. Des données plus anciennes indiquent en effet que l'on savait plus souvent signer dans le nord et l'est (les registres d'état civil en attestent), que les conscrits de ces régions étaient moins souvent illettrés. Profitant du développement industriel de leur région, les jeunes du nord y trouvent aisément un emploi d'ouvrier, et quittent l'école pour se "former sur le tas" : le développement de la scolarisation se trouve alors freiné. Dans d'autres régions, le diplôme devient à l'inverse le moyen d'assurer son ascension sociale. L'opposition économique nord-sud persistant, la géographie de l'apprentissage, des enseignements professionnel, technique ou général tend à s'enraciner, à se transmettre d'une génération à l'autre, montrant ainsi le poids des héritages au sein d'une institution qui était pourtant fortement centralisée.

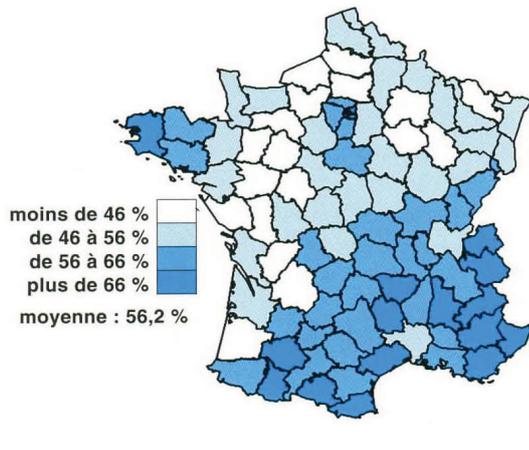
L'effacement de l'avance méridionale.

L'histoire des progrès plus récents, notamment ceux de l'accès au baccalauréat, vient troubler ce paysage. Au milieu des années 1970, 30 % des jeunes générations parvenaient au terme de l'enseignement secondaire, proportion allant d'un minimum de 20 % au nord de la Loire (Aube, Ardennes, Meuse, Orne, Mayenne, Indre, Loir et Cher) à 40 % ou plus dans des départements tous méridionaux (hors Paris et les Hauts de Seine). A la rentrée 1992, à la suite d'une nouvelle et importante poussée de scolarisation qui porte cette fois de plus en plus d'élèves dans les seconds cycles, au delà de la 3ème, le taux d'accès au niveau du baccalauréat a doublé et dépasse 60 %. Les traces de l'avance méridionale, encore sensibles en 1985, ont largement disparu. Quant à la carte des progrès académiques intervenus depuis 1975, elle fait surgir une opposition nord-sud, cette fois à l'avantage du nord.

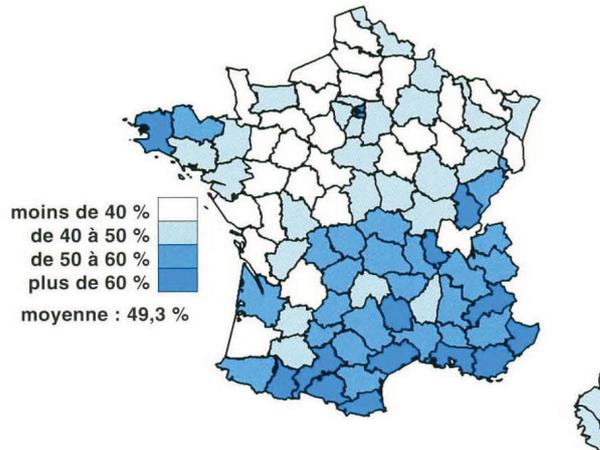
La scolarisation dans le second degré . . .

Année scolaire 1962/1963

Fréquence de scolarisation en 6ème

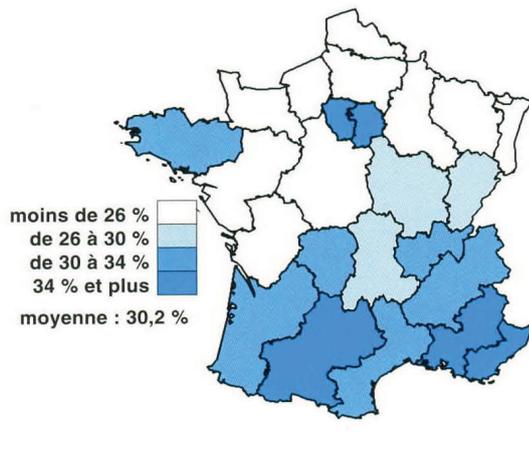


Fréquence de scolarisation dans le second degré

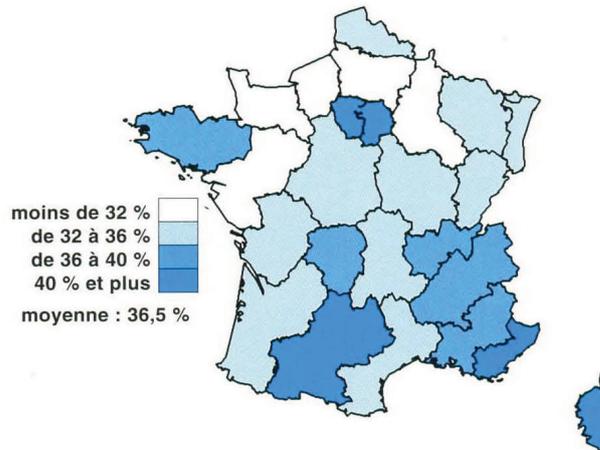


Taux d'accès au niveau du baccalauréat

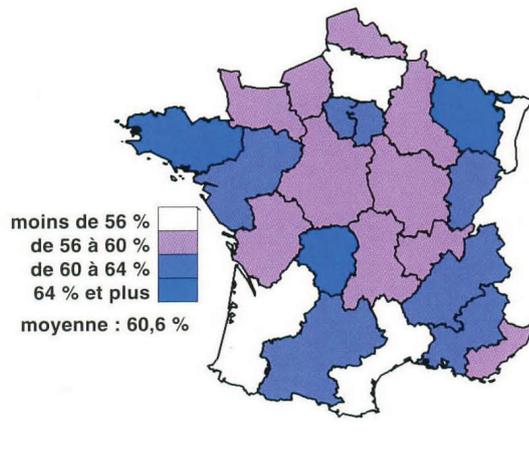
1975



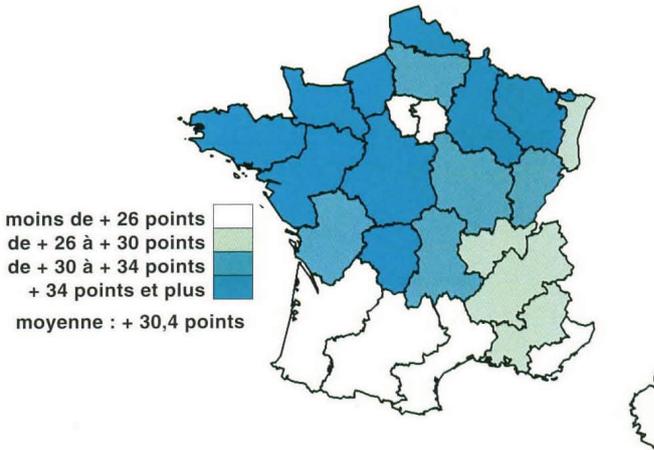
1985



1992



Progression de 1975 à 1992



**L'accès au baccalauréat
a doublé depuis 1975 ;
les disparités se réduisent.**

Les disparités géographiques d'accès au baccalauréat se sont réduites depuis 1975. 16 points séparaient alors les groupes d'académies extrêmes; pour une moyenne qui a doublé, cet écart n'est plus que de 11 points en 1992. Amiens, Reims et Rouen formaient à l'origine le groupe de plus faible accès au baccalauréat, de l'ordre de 23 %; multiplié par 2,5 en l'espace de 17 ans, ce taux gagne 34 points pour atteindre maintenant 57 %. Le groupe de tête en 1975, rassemblant l'Ile de France, Nice et Toulouse, ne progresse dans le même temps que de 24 points, de 39 à 63 %. Plus intense dans les régions autrefois en retard, avec un développement particulier des enseignements technique et professionnel, l'élévation de l'accès au baccalauréat est maximale, proche de 40 points, à Nancy-Metz qui se hisse aujourd'hui en tête, aux côtés de Limoges et Rennes. L'affirmation de progrès anciens en Bretagne, la percée de la Lorraine et de la région nantaise, mais aussi les progrès récents de la Normandie aboutissent à des renversements de situation parfois spectaculaires : en 1992, ces régions devançant nettement les académies méridionales de Bordeaux et Montpellier devenues, avec Amiens et Strasbourg, celles qui comptent le moins de candidats au baccalauréat. De tels mouvements traduisent sans doute, en partie, le dynamisme ou volontarisme des politiques de formation, auxquelles chaque région se trouve désormais associée dans le cadre de la décentralisation, mais aussi la demande d'éducation venant des familles et des jeunes de l'académie. Quant aux progrès prononcés du nord de la France, ils ne sont probablement pas étrangers à la relative désindustrialisation de ces régions, aux difficultés accrues d'insertion professionnelle de leurs jeunes, dès lors tentés, comme l'ont été ceux du sud, d'acquiescer à l'école des diplômes et des niveaux de qualification supérieurs.

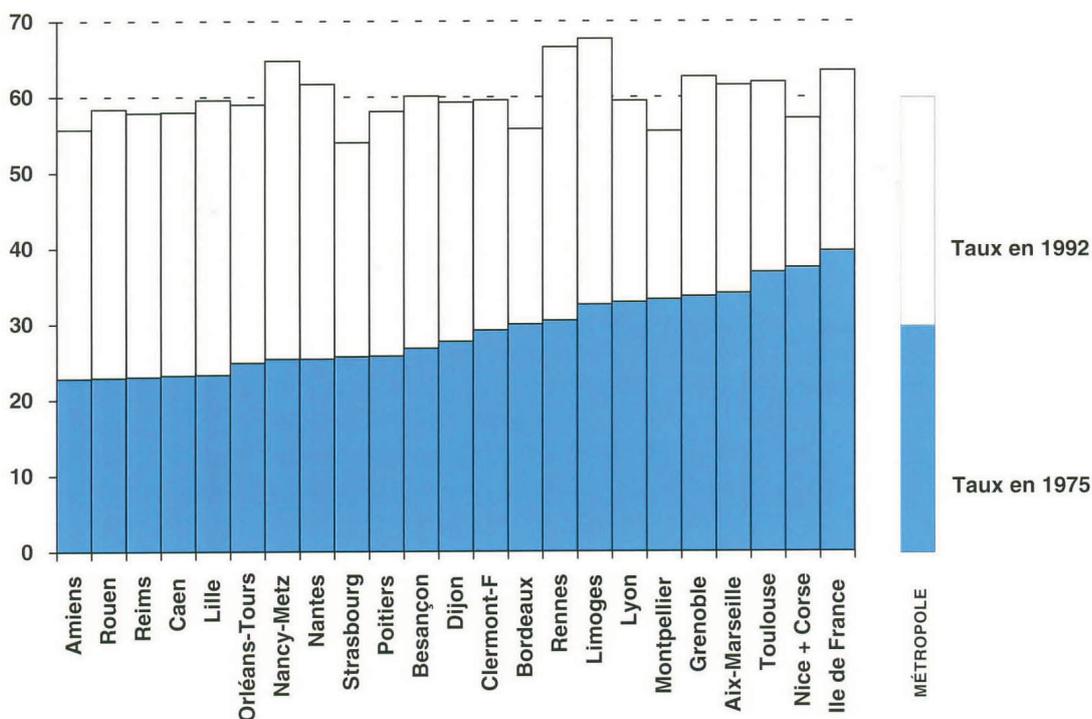
**Progrès prononcés de régions
ouvrières (Lorraine, Nord) et
rurales (Bretagne, Limousin)...**

**... qui dépassent aujourd'hui
le niveau que leur structure
sociale laisse attendre.**

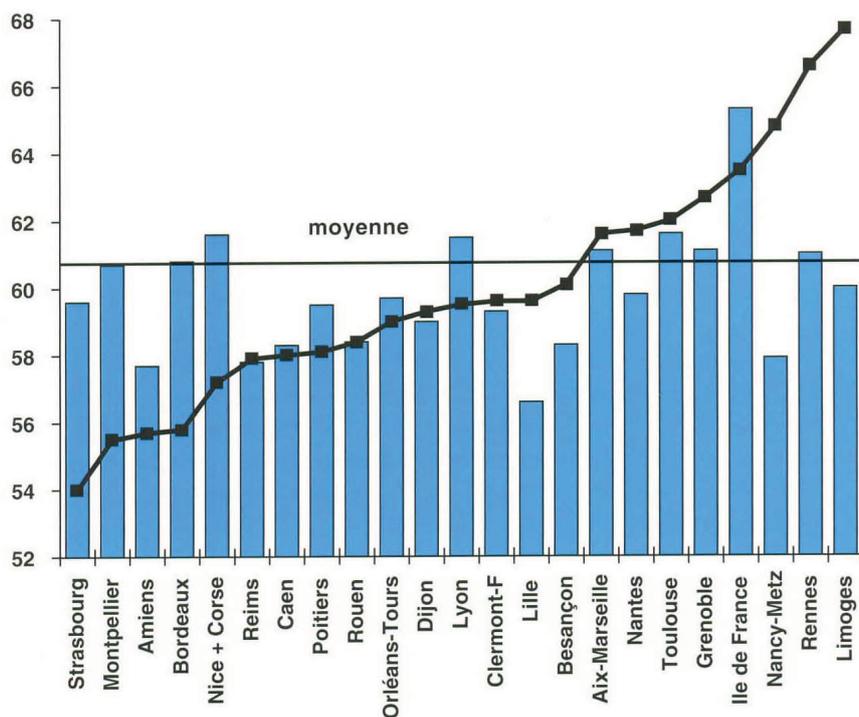
Connaissant, au plan national, dans quelles proportions les enfants de différentes origines sociales accèdent au niveau du baccalauréat, on peut tenter de distinguer dans les disparités académiques ce qui est directement imputable à leur structure sociale propre. Cet effet "structurel" n'explique pas tout. Ainsi l'accès au bac dépasse les valeurs attendues dans les académies de Limoges, Nancy-Metz et Rennes, et dans une moindre mesure à Lille, Nantes et Besançon. La situation est inverse en Picardie et dans les régions méridionales dont le "classement" ne cesse de régresser ces dernières années, en deçà des valeurs que la structure sociale de leur population laisse attendre.

... et l'accès au baccalauréat

Évolution du taux d'accès au baccalauréat de 1975 à 1992



Taux d'accès en 1992 : effet de la structure sociale



Lecture : Si les jeunes de l'académie de Strasbourg parvenaient au baccalauréat dans les proportions relevées nationalement dans les différentes catégories sociales, le taux d'accès régional serait de 59,6 % contre 60,6 %, moyenne de la métropole : cet écart mesure le « désavantage » lié à la structure sociale académique. Le taux réellement observé à Strasbourg en 1992 se situe en dessous de cette valeur « attendue », puisqu'il s'établit à 54 %.

Ce graphique figure, avec un commentaire spécifique, dans l'État de l'École publié en octobre 1993.

9 jeunes de 17 ans sur 10 poursuivent leurs études.

La situation scolaire des garçons et filles de 17 ans montre d'abord qu'un dixième de ces jeunes ont, leur scolarité obligatoire accomplie, abandonné à cet âge leur formation initiale (proportion identique à celle des sorties sans qualification). Ceux qui restent scolarisés se répartissent diversement, d'une académie à l'autre, selon les principales filières d'enseignement : second cycle général et technologique, voire enseignement supérieur pour quelque 2 % de bacheliers "en avance", second cycle professionnel pour préparer un CAP ou BEP, apprentissage, enfin d'autres situations relativement marginales, en 1er cycle (classes technologiques) ou dans l'enseignement spécial.

De la seconde à la classe de terminale, plus de lycéens en Bretagne et dans le sud qu'en normandie, Picardie ou Alsace.

L'accueil des adolescents en lycée d'enseignement général et technologique a fortement progressé à la fin des années 1980 et concerne maintenant plus de la moitié des 17 ans (51,6 % en 1991-92). Les proportions restent supérieures à la moyenne à Rennes, Grenoble et Limoges, puis dans des académies méridionales comme Aix-Marseille et la Corse, Toulouse, Lyon et Nice. Elle l'est également à Nancy-Metz, représentative des académies du nord de la Loire qui enregistrent depuis 1985 les plus forts progrès de scolarisation. Près de dix points séparent encore les régions extrêmes, la normandie, la Picardie et l'Alsace restant celles qui comptent le moins de lycéens, en filières générales ou technologiques.

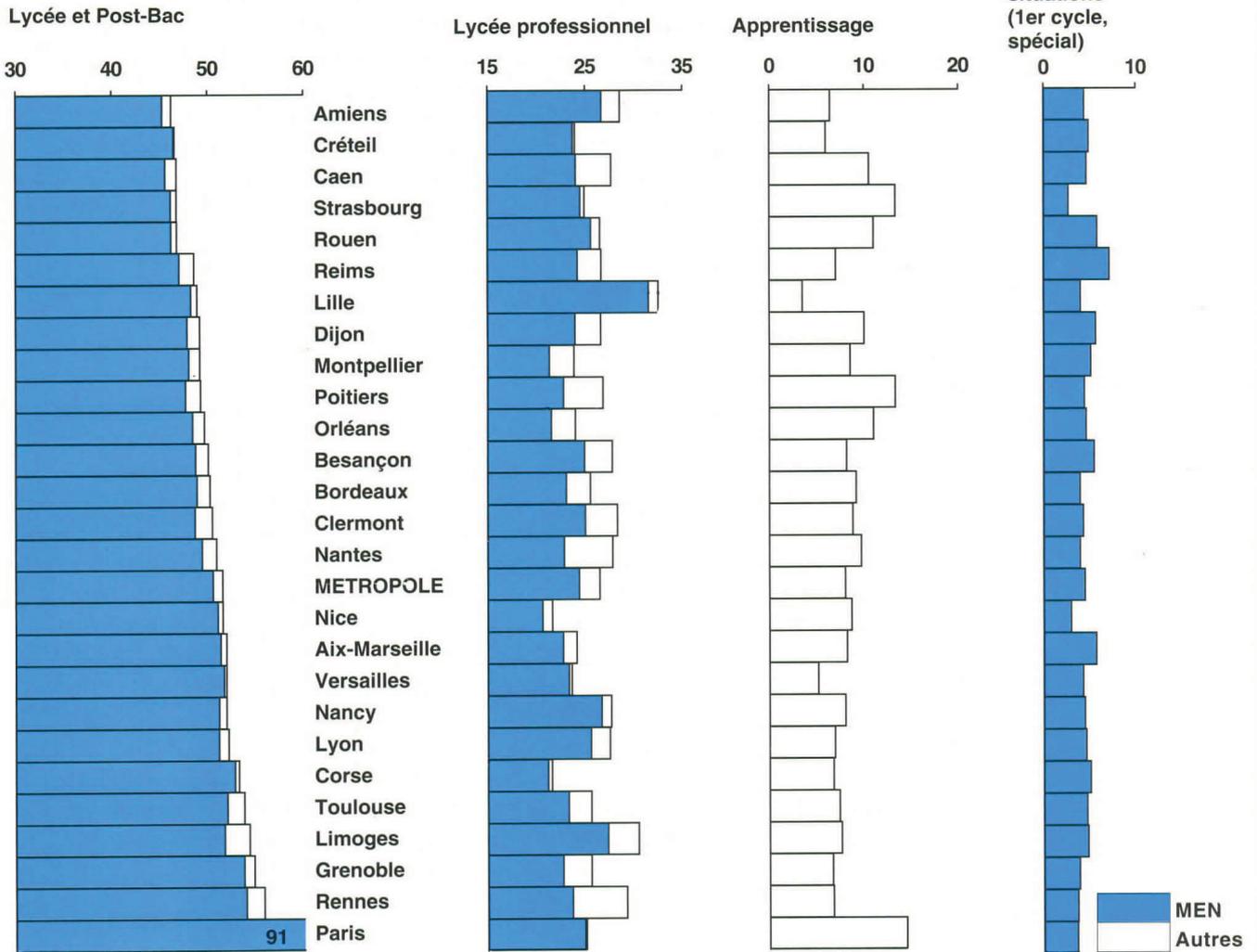
L'apprentissage, filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire.

La proportion de jeunes de 17 ans suivant un enseignement professionnel est presque deux fois moindre (26,5 %) et tend à se réduire ces dernières années. La géographie de cet enseignement se démarque de la précédente sans en être le strict négatif : les fréquences de scolarisation en lycée professionnel sont à nouveau supérieures à la moyenne à Rennes, Limoges, Lyon, accompagnées cette fois d'Amiens, Lille et Clermont-Ferrand. Pour des académies rurales (Rennes, mais aussi Nantes et Poitiers), l'importance de cette scolarisation tient à une solide implantation de l'enseignement agricole.

Concernant 8 % des adolescents, principalement des garçons, l'apprentissage apparaît comme une filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire. Lille privilégie ainsi la préparation au CAP et BEP en lycée professionnel et compte peu d'apprentis, alors que c'est l'inverse en Alsace. Il reste cependant possible, comme à Caen, Nantes ou Poitiers, de trouver ces deux modes de formation simultanément bien représentés.

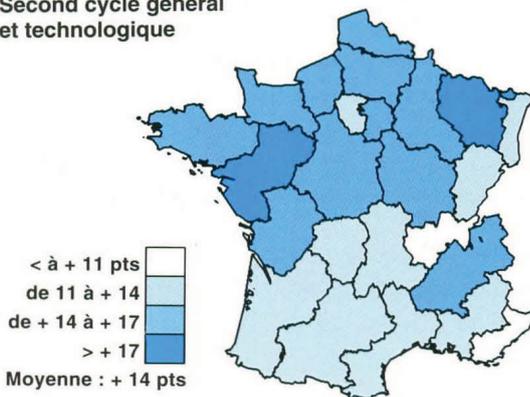
La situation scolaire à 17 ans

SITUATION EN 1991 : toutes formations de tous ministères

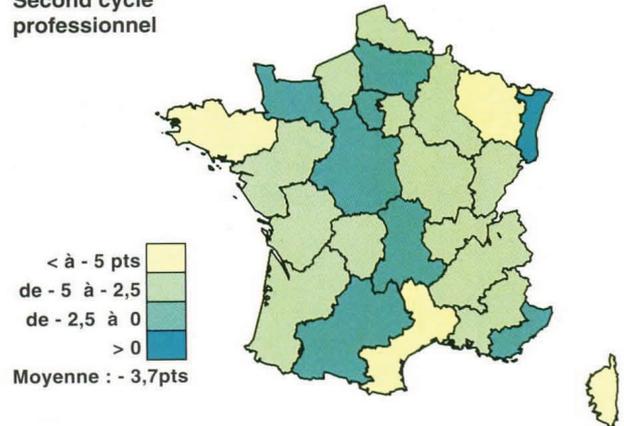


EVOLUTION DE 1985 à 1992 des taux de scolarisation en 2nds cycles- MEN

Second cycle général et technologique



Second cycle professionnel



**Des bachelières partout
plus nombreuses
que les bacheliers.**

Les filles ont une meilleure réussite scolaire que les garçons. Bénéficiant d'acquis scolaires légèrement supérieurs en français, elles ont moins de retard et poursuivent plus souvent leurs études au lycée. Bien que légèrement minoritaires parmi les adolescents (environ 49%), elles sont depuis plus de 20 ans majoritaires dans les rangs des bacheliers. Même si les garçons rattrapent légèrement leur retard ces dernières années, plus de 55% des lauréats de la session 1992 sont des filles: plus de 57% en séries générales, 54% en séries technologiques et presque la moitié en professionnel.

Pour la génération en âge d'obtenir le baccalauréat, il est possible d'apprécier, académie par académie, les proportions respectives de bacheliers et bachelières. Pour une moyenne générale de 51% (en 1992), les filles distancent nettement les garçons, de plus de 13 points: 58,1% contre 44,5%. Cette avance féminine est générale. Du groupe de "queue" (Picardie, normandie, Alsace, Créteil, Bordeaux, Montpellier et Nice) au groupe de tête (Paris, Rennes et Grenoble suivis de Nancy, Nantes, Limoges et Toulouse), la proportion de bacheliers évolue parallèlement à celle des bachelières, mais constamment en deçà. L'écart garçons-filles apparaît cependant plus faible à Strasbourg, Lille ou Nancy (11 à 12 points) qu'en Corse (20 points), à Clermont, Toulouse ou Orléans (16 à 17 points). Ces moyennes académiques cachent des spécificités départementales plus vives: la fréquence d'obtention du baccalauréat apparaît ainsi particulièrement fréquente (compte tenu de leur structure sociale) en Aveyron, Lozère ou Hautes-Pyrénées, et la sur-scolarisation féminine singulièrement accentuée dans certains départements, notamment ruraux comme la Corse, le Gers ou les Hautes-Alpes.

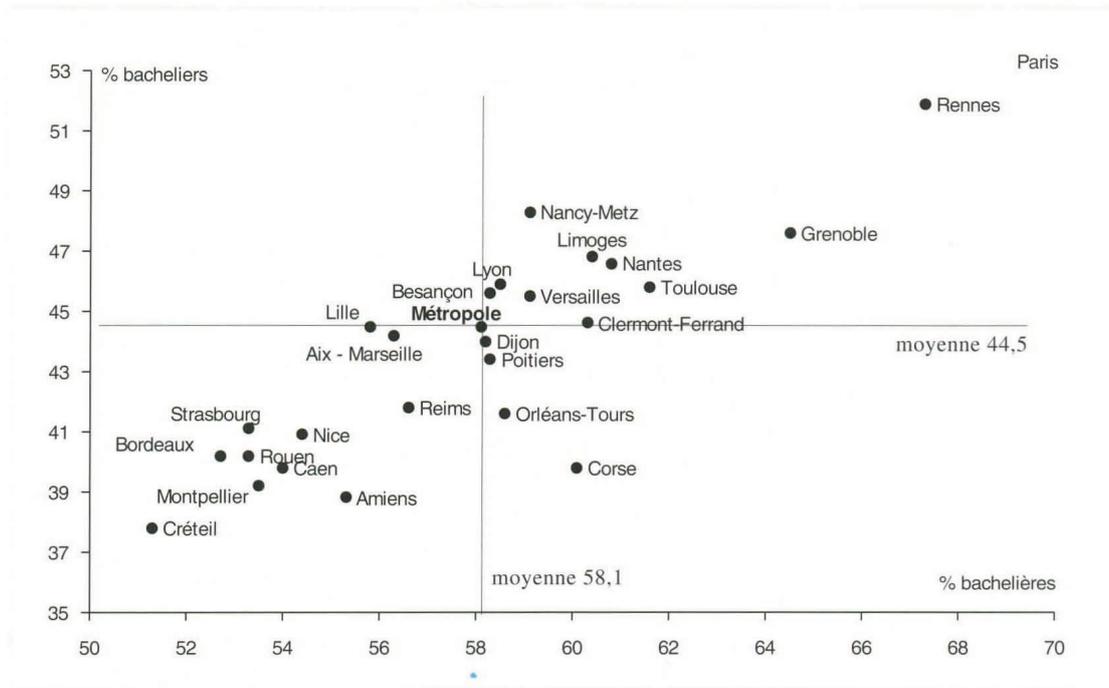
**Massivement présentes
en Lettres,
les filles sont minoritaires
en série C...**

Bien qu'elles devancent les garçons, on a pu parler de la "fausse réussite" des filles qui ne profitent pas de leurs meilleurs résultats (en français, mais pas en mathématiques) pour s'engager dans les séries et filières les plus recherchées, qui promettent la meilleure insertion professionnelle. Alors que leur présence est écrasante en lettres, elles restent, malgré quelques progrès récents, toujours minoritaires en série C : 38,5% des lauréats de la session 1992. Elles sont encore plus rares dans les formations industrielles, 8 fois moins nombreuses que les garçons en série F, 12 fois moins en bac professionnel. Peu d'académies se démarquent franchement de cette situation. La présence féminine dans ces séries apparaît seulement un peu plus affirmée à Strasbourg et Orléans, voire Limoges et Toulouse en séries C et F, ou Paris et Nice dans les spécialités industrielles, qu'à la Réunion, Créteil, Versailles, Rouen ou Besançon.

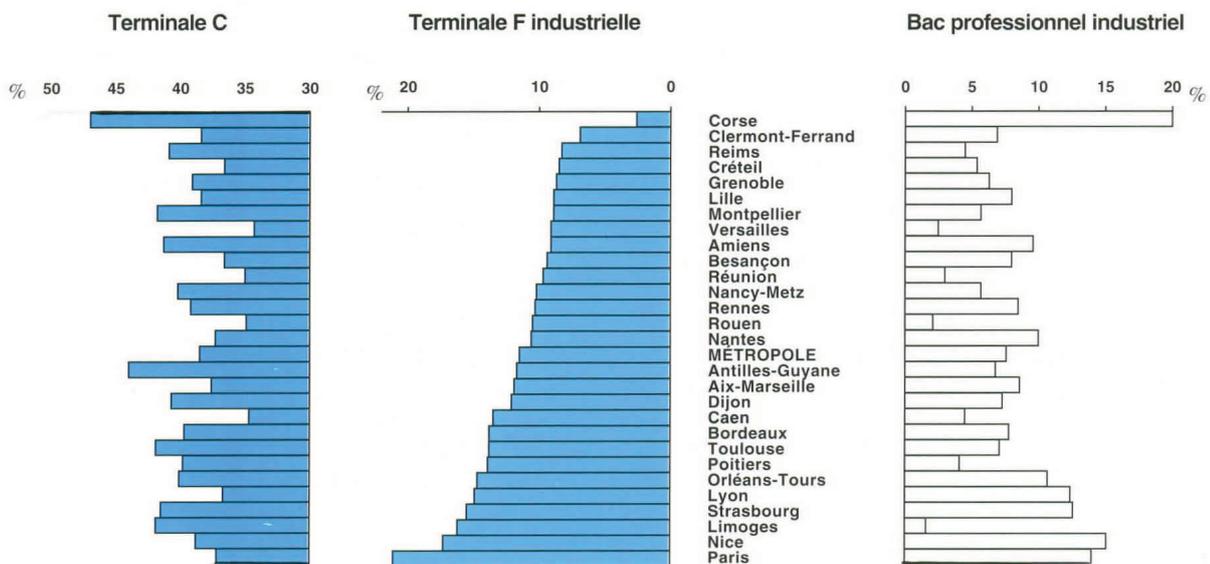
**... et encore plus rares
dans les filières industrielles.**

La scolarisation des filles

Proportions académiques de bacheliers et bachelières (1992)



Proportion de filles parmi les bacheliers (1992)



En 1980, à peine plus des trois quarts des élèves de 5ème poursuivaient leur scolarité en collège.

De 1980 à 1992, les passages en 4ème générale progressent de 10 points, et les situations académiques se resserrent.

Recul massif des CPPN - CPA, et baisse des redoublements, notamment au nord de la Loire.

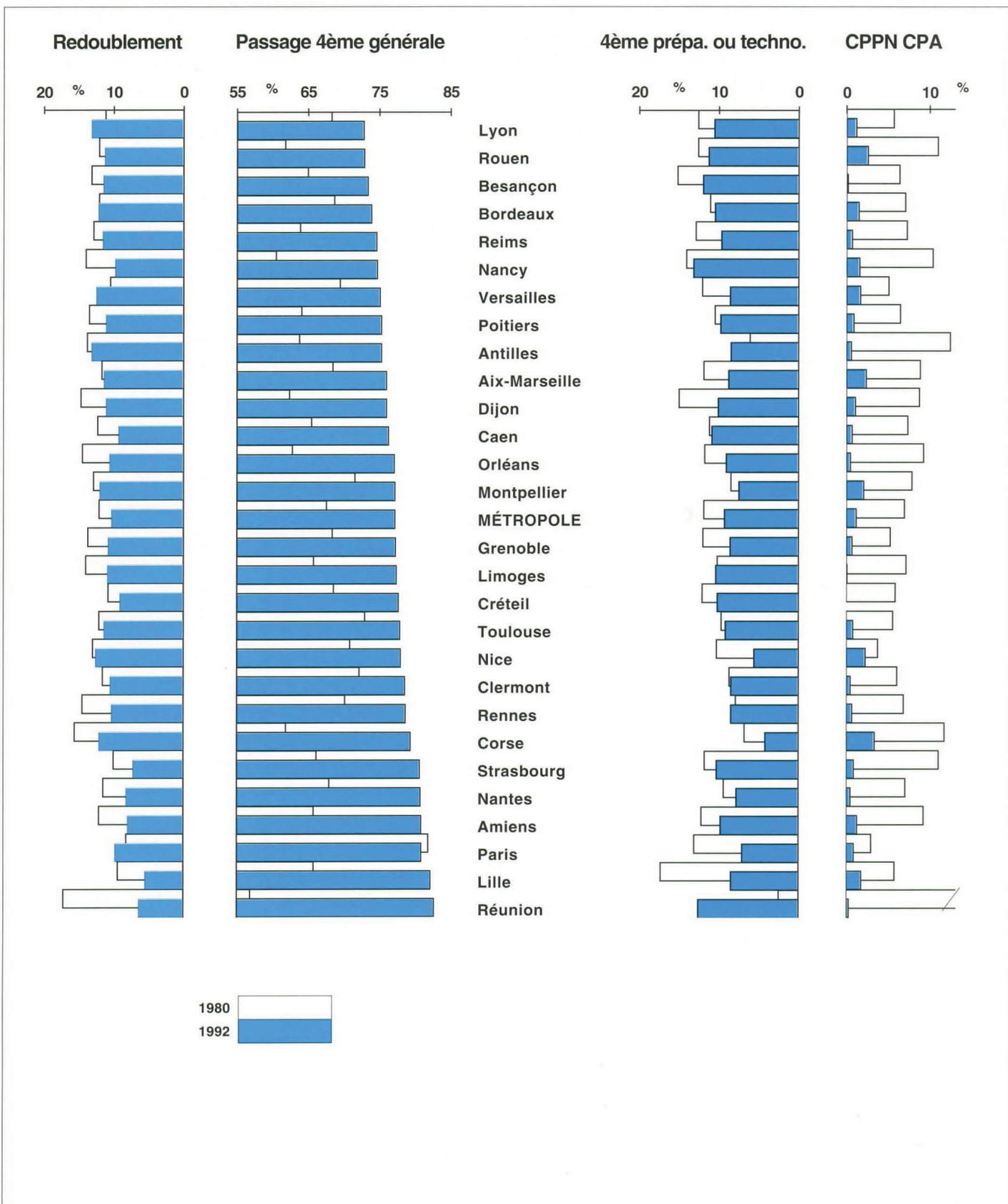
Malgré l'instauration du collège unique, la classe de 5ème restait encore, il y a 10 ans, un palier décisif d'orientation. Tandis que le redoublement augmentait régulièrement, à peine plus des trois quarts des élèves poursuivaient alors, au sortir de la 5ème, leurs études en 4ème générale de collège. Les autres rejoignaient les filières préprofessionnelles (CPPN-CPA) ou s'engageaient dans une préparation en 3 ans au CAP.

A partir de 1985, avec la disparition progressive des CPPN, et le remplacement des classes préparatoires au CAP par des classes technologiques qui préservent davantage l'éventail des choix ultérieurs, les flux d'élèves ont profondément évolué, la 5ème cessant d'être un palier d'orientation.

Ce mouvement est commun à l'ensemble des académies. De 1980 à 1992, les passages en 4ème générale progressent partout, de 10 points en moyenne, mais plus encore là où les passages étaient initialement moins fréquents (Outre-mer, Dijon, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Rouen). On assiste dès lors à un resserrement des situations, 80 % des académies étant aujourd'hui regroupées dans un intervalle de 6 points, contre 10 points en 1980.

La progression se fait au détriment principal des CPPN-CPA dont le recul massif est général. S'agissant des flux vers les classes préparatoires ou technologiques, ils reculent fortement à Dijon et Lille où ils étaient fréquents, mais aussi à Nice ; ils se maintiennent à Caen, Clermont, Limoges et Rennes et se développent à la Réunion. Les redoublements, moins nombreux ces dernières années, ont connu depuis 1980 des évolutions également variables : stagnation voire hausse à Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon ou Versailles, mais fortes baisses à Amiens, Lille, Nancy, Rennes ou la Réunion. Avec des taux de redoublement nettement inférieurs à la moyenne, des académies du nord de la Loire se retrouvent aujourd'hui, de manière quelque peu inattendue, parmi celles dont les passages en classe supérieure d'enseignement général sont les plus élevés.

L'orientation en fin de 5ème



Un flux grandissant d'élèves en lycée général et technologique.

Au terme du 1er cycle, l'orientation des élèves de 3ème générale s'est fortement déplacée, au cours des années 1980, en faveur des passages en secondes générales et technologiques. Conjugué aux évolutions précédemment observées en 5ème, ce mouvement conduit en lycée général et technologique un flux grandissant d'élèves, mais il se trouve nettement stoppé à la rentrée 1992.

Resserrement des situations académiques.

L'ensemble des évolutions académiques prolongent le mouvement engagé en 5ème. De 1980 à 1992, les passages en seconde générale et technologique gagnent en moyenne 9 points, avec des hausses d'autant plus intenses que les valeurs initiales étaient faibles (Antilles-Guyane, Amiens, Nantes, Poitiers). Les situations académiques se resserrent une nouvelle fois et 80 % des académies sont maintenant rassemblées sur un intervalle de 6 points, tandis qu'il en fallait 9 il y a dix ans. Ce mouvement va de pair avec une nette réduction des sorties, ou des orientations vers l'apprentissage ou des formations extérieures à l'Éducation Nationale (enseignement agricole notamment). Il s'opère aussi au détriment des passages en seconde professionnelle préparant au BEP, qui reculent en moyenne de 2 points sur la période, mais davantage encore à Besançon, Bordeaux, Limoges ou Nancy. Les redoublements, en baisse ces dernières années, retrouvent leur niveau de 1980.

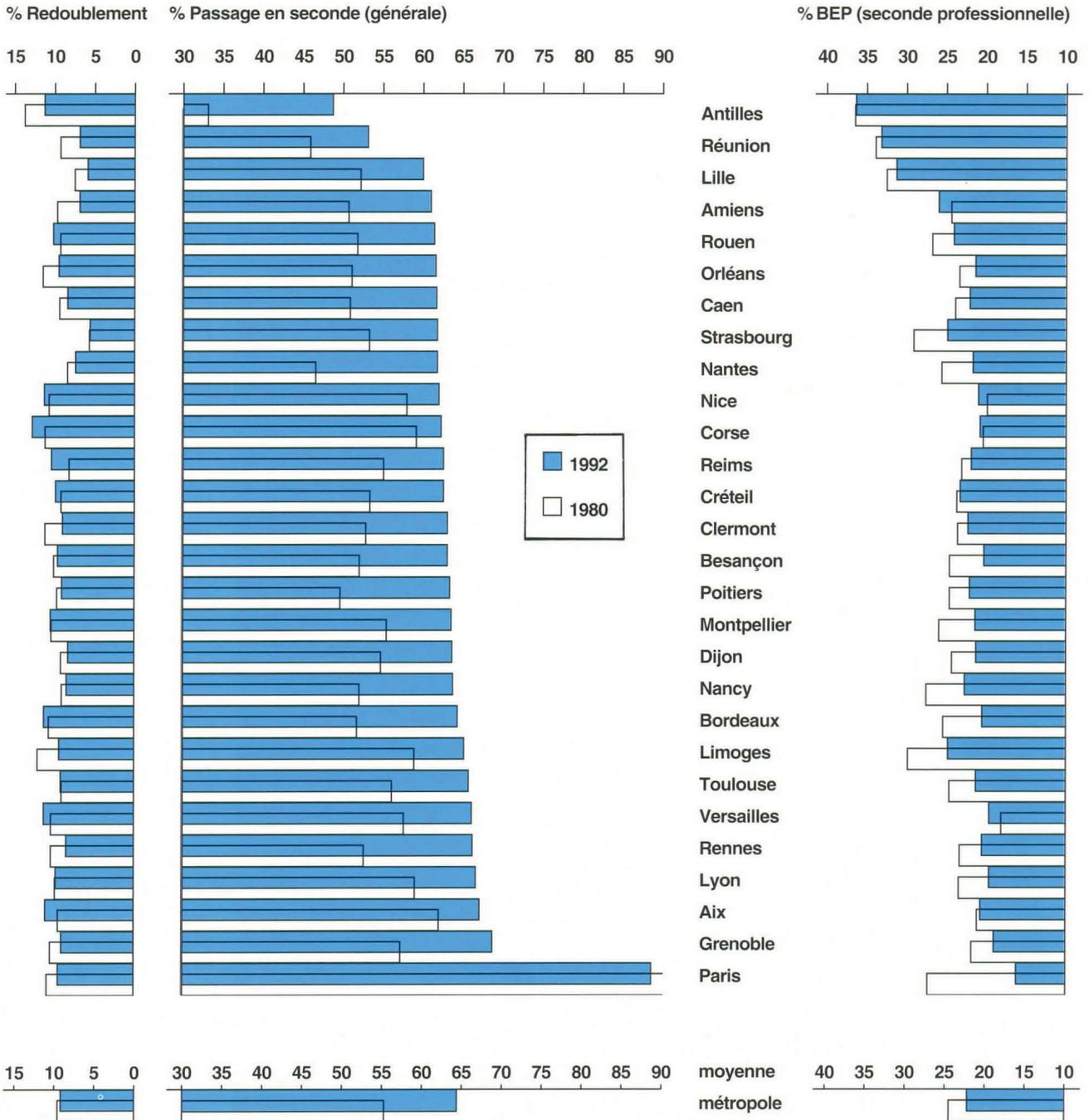
Nette réduction des sorties, des orientations vers des formations extérieures à l'Éducation nationale.

Les flux vers l'enseignement professionnel restent plus fréquents Outre-mer, à Lille et dans d'autres académies du nord.

L'orientation dans les seconds cycles fait cependant ressortir, en 1992, une géographie plus "traditionnelle" de la scolarisation : ce sont toujours les régions méridionales qui, avec la région parisienne et la Bretagne, comptent le plus d'entrées au lycée général et technologique. L'orientation en BEP reste en revanche plus fréquente dans les départements d'Outre-mer, les académies d'Amiens et Lille, puis Rouen et Strasbourg qui enregistre également, comme les académies d'Orléans, Caen, Nantes et Poitiers, de nombreuses entrées en apprentissage.

L'orientation en fin de 3ème générale

Évolution des flux d'élèves de 1980 à 1992 (public + privé)



L'orientation en fin de 3ème générale concerne trois jeunes sur quatre.

Les demandes en faveur de l'enseignement professionnel plus fréquentes Outre-mer, dans le Nord et en Alsace.

Pour 4 % des élèves à Caen, mais 12 % des élèves du sud-est, les vœux en faveur d'une seconde générale ne sont pas honorés.

Plus d'appels en région parisienne et dans le sud-est.

Mise en place il y a 20 ans, la procédure d'orientation en fin de 3ème générale implique aujourd'hui l'avenir de plus des trois quarts des jeunes. Elle vient, en fin de collège, confronter de manière décisive les vœux des familles et les propositions des conseils de classe. Les décisions finalement rendues par l'institution scolaire tiennent compte des acquis des élèves, mais aussi d'autres variables : demande exprimée, dépendante de l'appartenance sociale et plus ambitieuse pour les cadres, offre de formation et notamment carte scolaire. L'influence de ces différents facteurs, sans doute nuancée par les particularismes et contextes locaux, transparait au travers des données académiques de l'année 1993 (enseignement public).

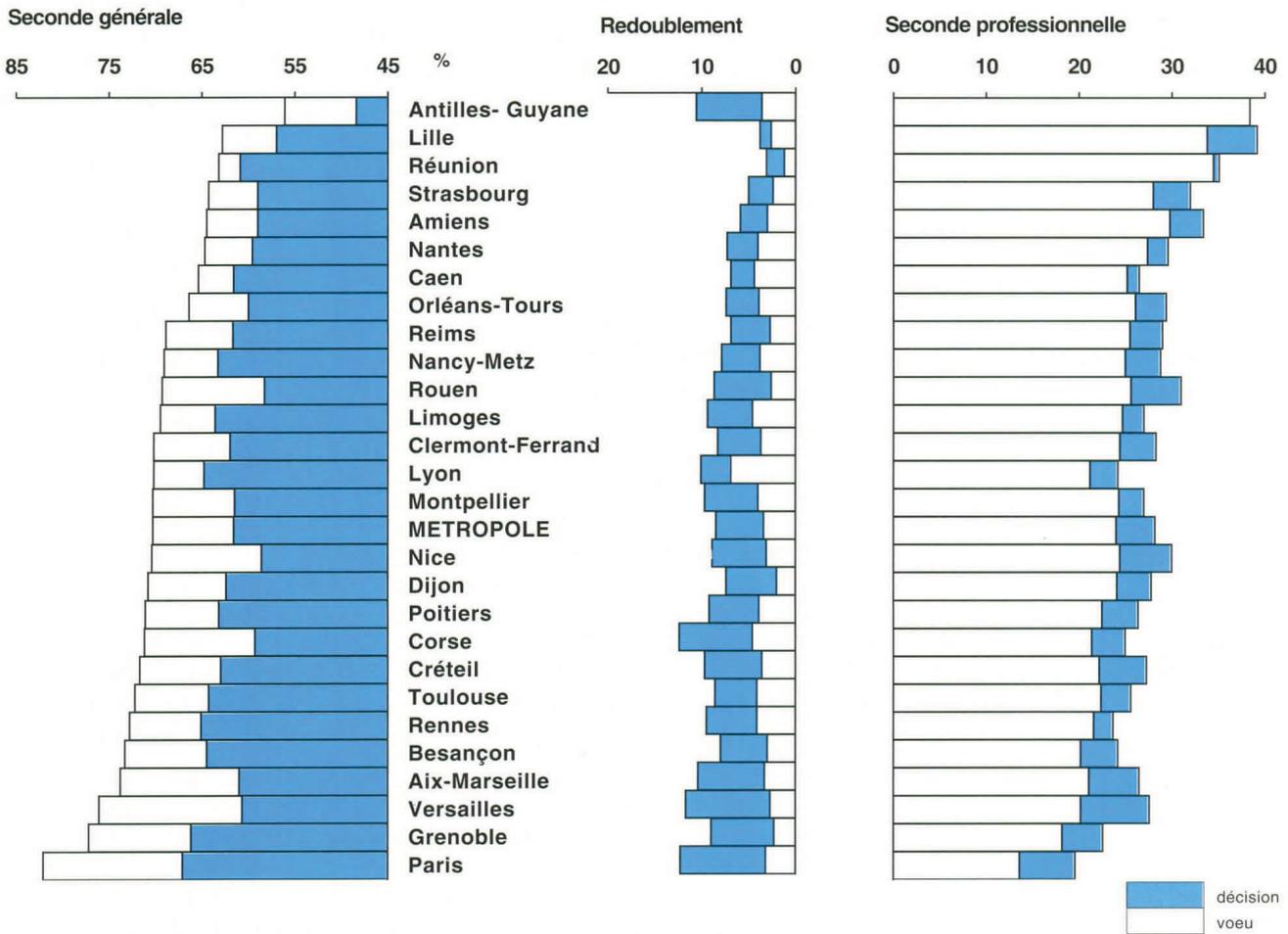
L'orientation en seconde générale continue de recueillir les faveurs des familles, même si l'on note un certain repli par rapport aux années précédentes : 70 % des demandes contre 73 % en 1991. Cette demande s'exprime plus souvent dans le sud-est, en région toulousaine, en Bretagne, à Paris et dans le reste de l'Ile de France, mais également en Franche-Comté. Les vœux en faveur de la seconde professionnelle, préparant au BEP, sont en revanche fréquents Outre-mer, dans le nord, en Alsace ainsi qu'en normandie et Pays de la Loire.

Les décisions de l'institution scolaire infléchissent les demandes familiales. L'orientation en seconde générale perd près de 9 points, la procédure tendant à réduire les disparités de départ : les décisions diffèrent du vœu initial pour environ 5 % des élèves d'Amiens, Caen, Nantes et Strasbourg, mais pour 12 % en midi méditerranéen, plus encore à Paris et Versailles. Cet infléchissement se fait au profit du redoublement (+ 5 points; peu demandé par les familles, il constitue une position commune de "repli", notamment dans les régions où la demande se porte le plus vers l'enseignement général), comme de l'orientation en seconde professionnelle (+ 4 points). Le "classement" des académies n'est pas pour autant bouleversé, les décisions d'orientation en BEP restant nombreuses Outre-mer et dans le nord, en particulier à Lille où elles concernent près de 40 % des élèves.

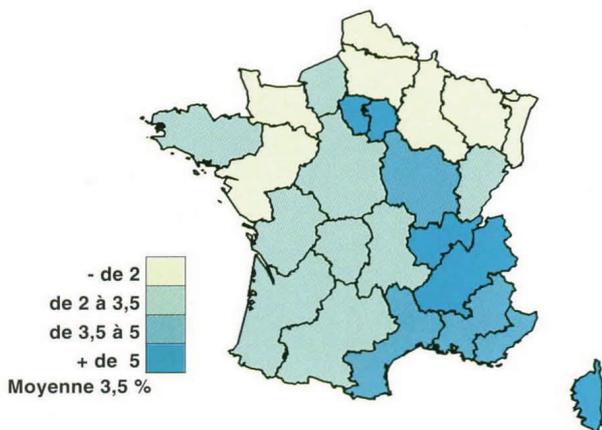
Un peu plus de 3 % des familles font appel, de 1,5 % à plus de 5 % selon les académies. La fréquence, qui tend à croître avec l'écart vœux-décisions, est élevée dans le sud-est et en région parisienne, plus rare dans le nord ou l'ouest où les familles obtiennent alors un peu plus souvent satisfaction (un tiers des appels sont, en moyenne, satisfaits).

Procédure d'orientation en fin de 3ème générale

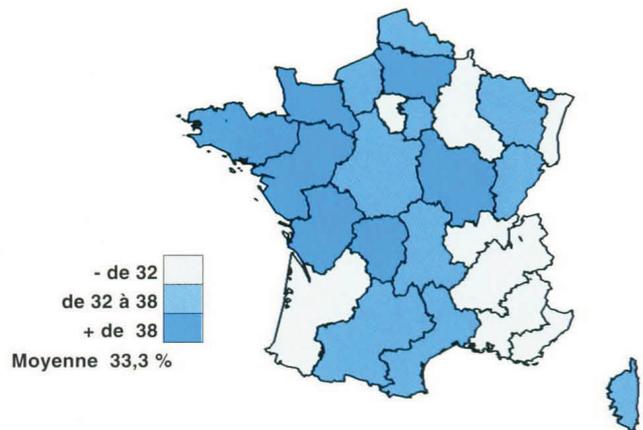
Comparaison des vœux des familles et des décisions d'orientation (public, 1993)



Fréquence d'appel des décisions (pour 100 élèves de 3ème)



Proportion d'appels satisfaits



**Un enseignement spécialisé
pour des enfants
« handicapés ou inadaptés ».**

**Une fréquentation plus faible
en Bretagne, dans le Massif Central
et le sud-est que dans le nord-est.**

Si la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, un certain nombre d'enfants « handicapés ou inadaptés » ne peuvent suivre la scolarité normale qui conduit la très grande majorité des élèves du CP au CM2, puis de la 6ème à la 3ème (générale ou technologique). Ces enfants sont souvent issus de milieux défavorisés ou de familles d'origine étrangère. Ils reçoivent un enseignement spécialisé, dispensé dans des établissements relevant du ministère de l'Education nationale ou du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville.

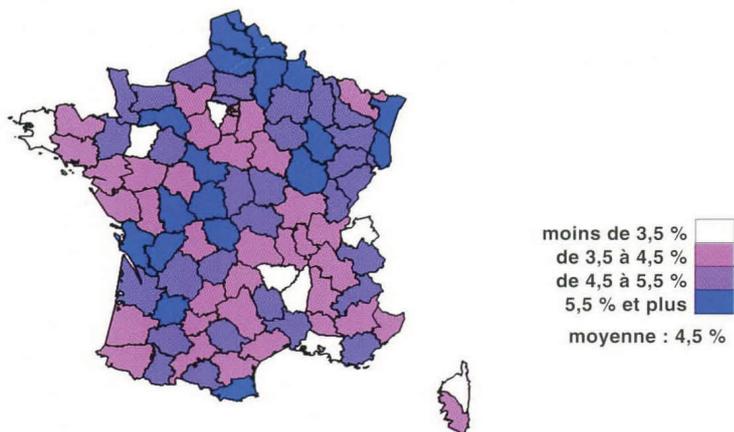
Cette fréquence de scolarisation en enseignement spécial, maximale vers 13-15 ans, tend à diminuer légèrement ces dernières années. A la rentrée 1992, elle s'établit à 4,5 % en moyenne, mais avec d'importantes disparités départementales : moins de 3 % à Paris et en Haute Savoie, de l'ordre de 7 % dans l'Aisne, la Creuse, la Haute-Marne, les Pyrénées orientales et la Somme. De tels écarts proviennent à l'évidence des besoins propres à la population scolaire des départements comme du réseau d'implantation des établissements spécialisés, dont beaucoup ont été créés au cours des années 1970.

S'agissant de l'enseignement spécial propre à l'Education nationale, il touche davantage d'élèves du 1er cycle de l'enseignement secondaire (dans les SES/SEGPA : sections d'éducation spécialisée et sections d'enseignement général et professionnel adapté) que d'élèves de l'élémentaire. Dans le premier degré, l'enseignement spécial continue d'ailleurs de régresser régulièrement, dans l'ensemble des académies : il ne regroupe plus aujourd'hui que 1,5 % des effectifs de l'élémentaire contre 2,5 % en 1980. Les SES accueillent en revanche une proportion à peu près constante d'élèves en âge d'être scolarisés au collège (1 pour 30). La fréquentation de l'enseignement spécial reste plutôt faible en Bretagne, dans le Massif Central et le sud-est de la France. Tandis qu'elle se développe dans les départements d'Outre-mer, elle continue de toucher un plus grand nombre d'élèves dans les académies du nord nord-est.

L'enseignement spécial

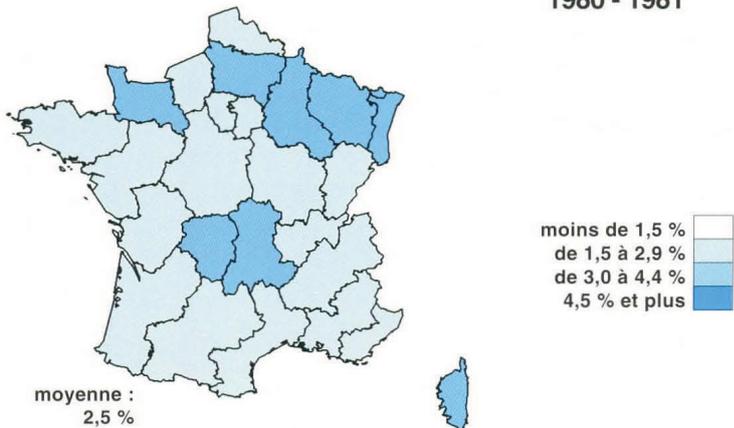
Proportion d'enfants concernés en 1992 - 93

(fréquences maximales observées à 13 - 15 ans, tous ministères inclus)

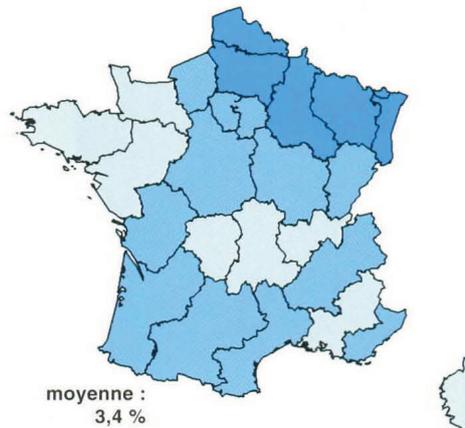


Proportion d'élèves de l'élémentaire et du premier cycle accueillis dans l'enseignement spécial (MEN)

1980 - 1981

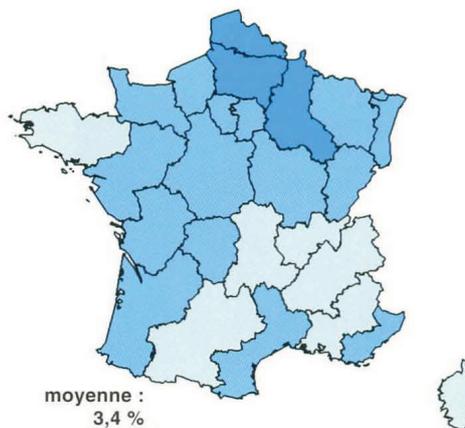
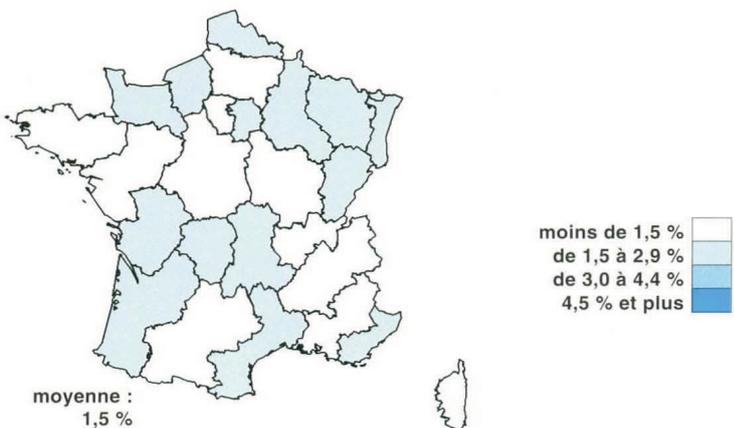


Élémentaire



Premier cycle

1992 - 1993



Une proportion d'élèves étrangers stable dans le premier degré.

Les proportions d'élèves de nationalité étrangère recensés dans les établissements du premier et second degrés (MEN, public et privé) reflètent l'implantation de cette population sur le territoire français, son évolution démographique (politique d'immigration, natalité, acquisition de la nationalité française), mais aussi ses particularités de scolarisation.

De fortes disparités régionales.

Parmi les écoliers du premier degré, dont le nombre est fonction directe de la démographie, la proportion d'étrangers est restée relativement stable depuis 1980, aux environs de 9 %. Tandis que les enfants d'origine européenne (espagnols, portugais) sont moins nombreux, on compte davantage de maghrébins et de turcs. Les proportions d'étrangers restent supérieures à la moyenne en région parisienne, où elles sont en très légère progression par rapport à 1980, puis en région lyonnaise et dans l'est où elles tendent à diminuer. Elles restent traditionnellement inférieures à la moyenne dans les régions de l'ouest.

La scolarisation des élèves étrangers s'améliore dans le second degré.

Les disparités relevées dans l'enseignement secondaire font évidemment apparaître un "paysage" comparable. En collège et lycée, les proportions d'étrangers s'élèvent toutefois au cours des années 1980, pour se rapprocher des valeurs atteintes dans le premier degré : 7,3 % à la rentrée 1992. C'est là un signe de leur meilleure et plus longue scolarisation. Malgré ces progrès, on constate toujours une nette concentration des enfants étrangers au sein de l'enseignement spécial, notamment en région parisienne ou lyonnaise: ils représentent en moyenne près de 18 % des effectifs de SES, soit un peu moins que les années précédentes.

() Le renseignement sur la nationalité de l'élève est fourni par le chef d'établissement. Il est imprécis. En particulier, on ne peut négliger le risque de confusion entre la nationalité propre au jeune et celle de ses parents.*

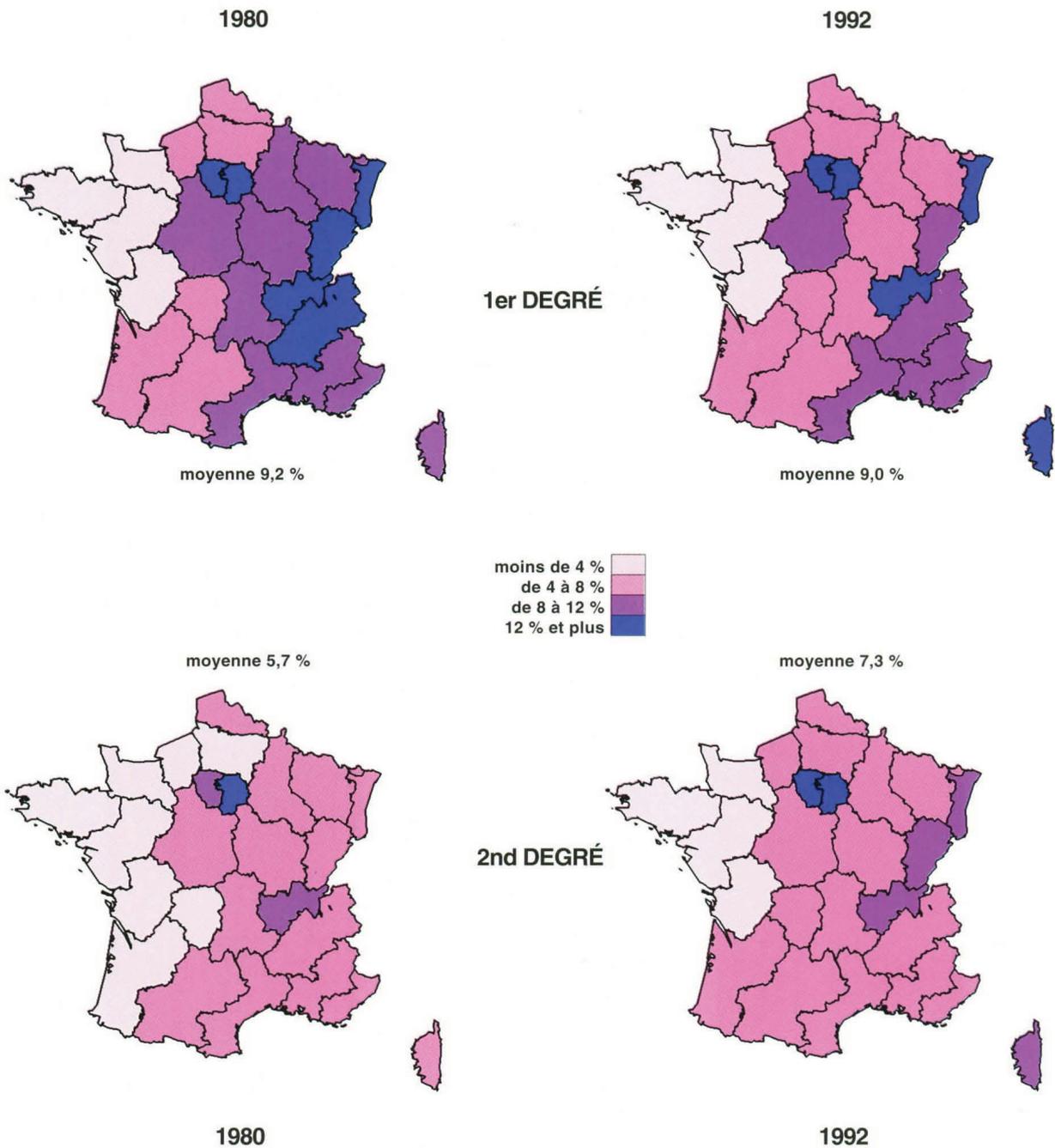
Le recensement de la population, fait par l'INSEE en mars 1990, permet lui aussi d'évaluer le nombre d'élèves étrangers.

Alors que les statistiques scolaires estiment à 9,0 % la proportion d'élèves étrangers dans le premier degré, à la rentrée 1992, elle est évaluée à 7,5 %, début 1990, selon le recensement. L'écart est important mais ne bouleverse pas l'ordre des académies selon la part d'étrangers.

Dans le second degré, on observe le même phénomène, avec toutefois de moindres écarts : 6,6 % d'élèves étrangers d'après le recensement, 7,3 % d'après les statistiques scolaires, à la rentrée 1992, l'ordre des académies étant très proche.

La scolarité des élèves étrangers

Proportion d'élèves étrangers



Des proportions relativement stables d'élèves dans les établissements privés...

Les établissements d'enseignement privés accueillent en France environ un écolier sur sept, et un collégien ou un lycéen sur cinq. Les proportions d'élèves qui, à un moment ou un autre de leur scolarité, ont fréquenté cet enseignement sont évidemment plus élevées, supérieures à un tiers.

Ces proportions sont relativement stables dans le temps, notamment dans le 1er degré où la part du privé n'a guère évolué, aux environs de 14 %. Dans l'enseignement secondaire, cette part dépasse 20 % : 20,7 % dans les collèges et 21,6 % dans les lycées à la rentrée 1992, contre 19,5 et 22,5 % en 1982. La proportion d'élèves accueillis dans les collèges privés s'accroît et se rapproche de celle, en décroissance, accueillie dans les lycées privés. Les différences entre ces deux types d'établissements se réduisent régulièrement : un point d'écart aujourd'hui contre respectivement 3 et 6 points il y a 10 et 20 ans.

... 40 % dans l'ouest, 10 % en Corse et à Limoges.

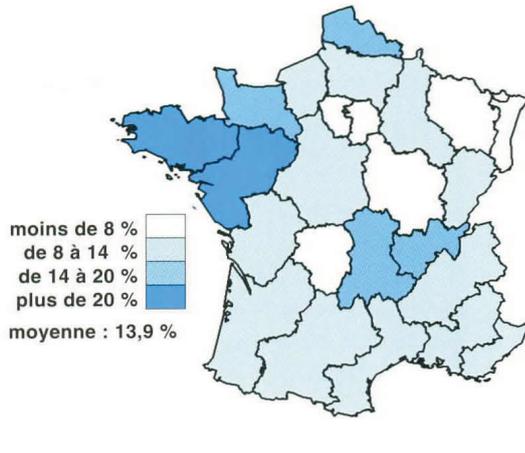
L'implantation du secteur privé conserve ses particularités géographiques. Il regroupe ainsi 40 % des élèves en Bretagne ou Pays de la Loire, à tous les niveaux d'enseignement. Dans d'autres académies, la part du privé s'élève régulièrement de l'école au collège puis au lycée : de 20 à 30 puis 40 % à Paris, de moins de 20 % à plus du quart à Clermont-Ferrand et Lyon. Dans le reste de l'Île de France, en Corse ou dans l'est, en particulier l'Alsace, les proportions restent en revanche nettement inférieures aux moyennes nationales.

Ces disparités se sont maintenues lors de la dernière décennie. Les mouvements enregistrés dans le primaire sont faibles. Dans le second degré, on assiste parfois à des "rééquilibrages" sensibles entre collèges et lycées. En faveur des lycées en Bretagne, mais plus généralement en faveur des collèges, pour lesquels le secteur privé renforce progressivement sa présence dans le nord-est, sur la façade atlantique ou dans le midi méditerranéen.

Les établissements d'enseignement privés

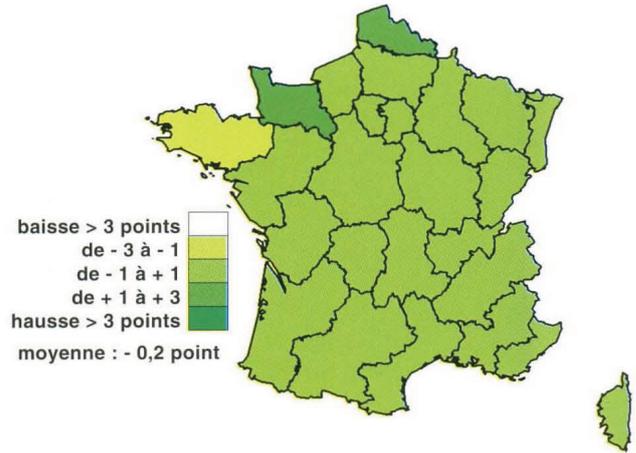
Part du Privé en 1992 / 93

Écoles

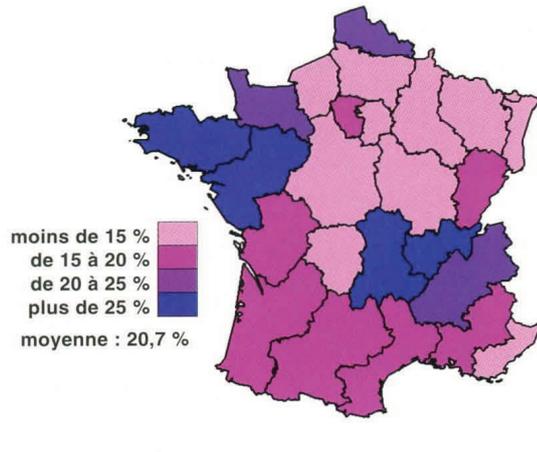


Évolution en 10 ans de la part du Privé

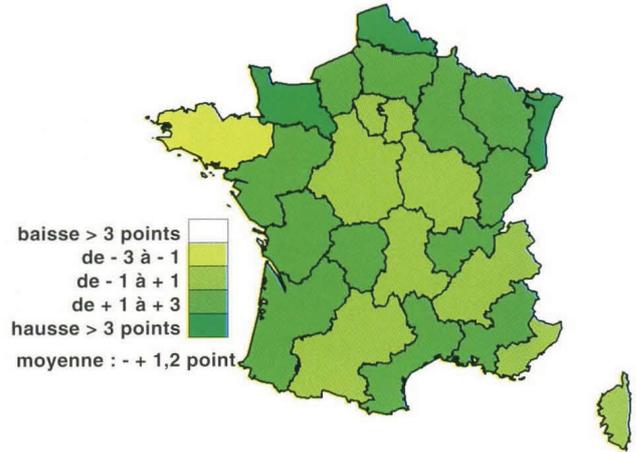
Écoles



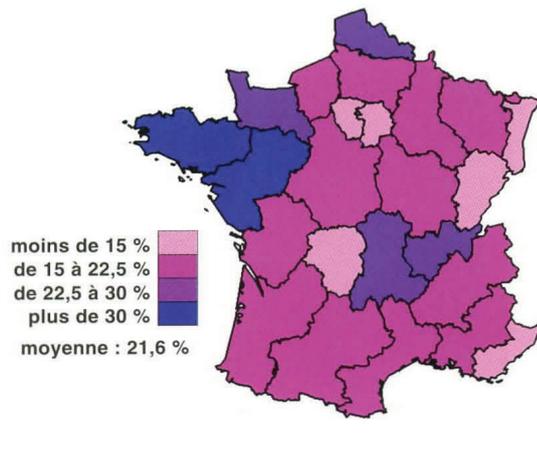
Collèges



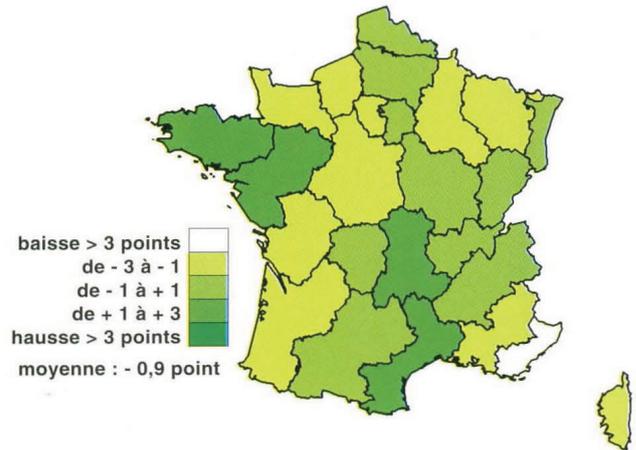
Collèges



Lycées



Lycées



De 1980 à 1992, les effectifs de l'enseignement supérieur ont augmenté de 800 000.

Le poids des étudiants parmi la population scolaire varie du simple au double selon les académies.

Malgré les progrès du nord les étudiants restent plus nombreux dans le sud, à Paris mais aussi Strasbourg.

Les effectifs totaux de l'enseignement supérieur ont augmenté de 800 000 étudiants entre 1980 et 1992, de 1 181 000 à 1 972 000, soit une hausse de 67 % (France sans TOM). L'université, qui accueille les deux tiers des étudiants, a contribué pour plus de la moitié (450 000) à cette croissance. Toutefois, d'autres secteurs, en particulier les sections de technicien supérieur dont les effectifs ont plus que triplé, se sont montrés plus dynamiques.

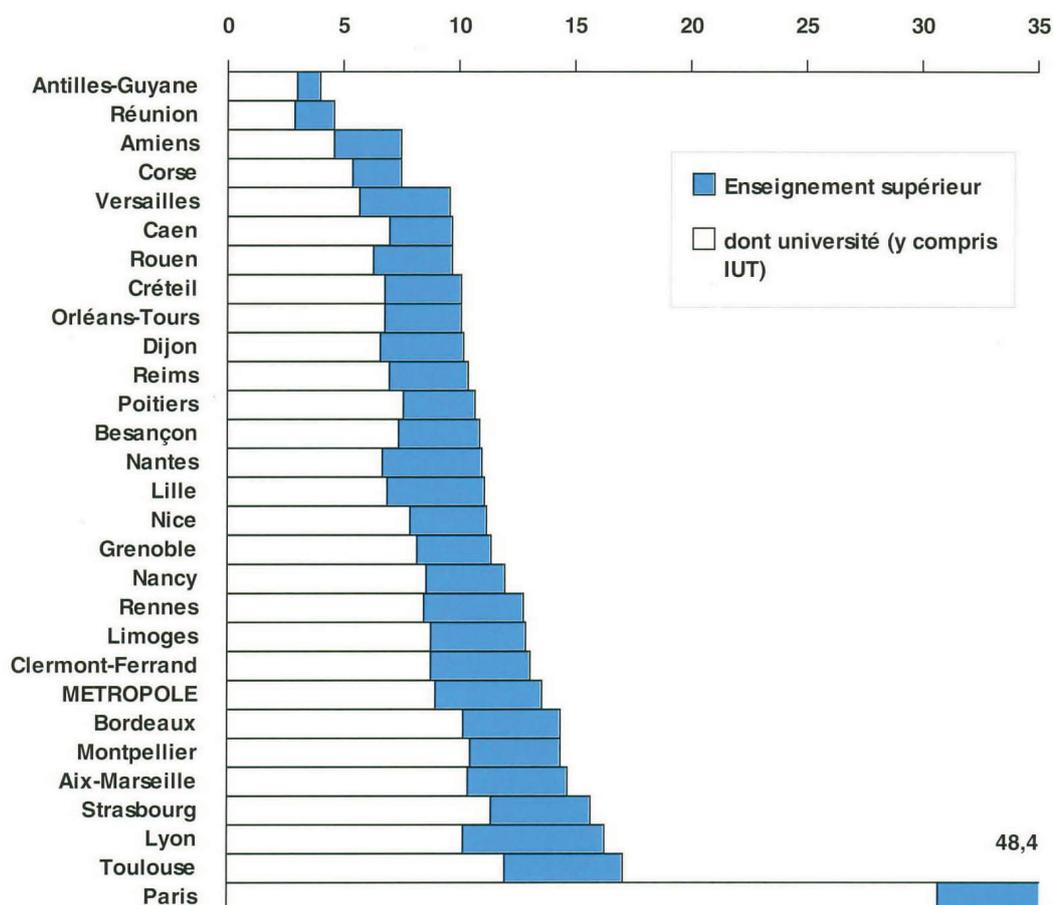
L'enseignement supérieur n'a pas non plus progressé partout au même rythme. Au cours des années 80, on voit la France du nord avancer à marches forcées pour rattraper la France du sud. Mais, en 1992, les disparités sont loin d'avoir disparu. Le poids de la population étudiante parmi l'ensemble de la population scolarisée, encore inférieur à 5 % dans les départements d'Outre-mer, s'établit en moyenne à 13,6 % en métropole, avec des variations du simple au double selon les académies (Paris mis à part).

Dans les académies de la moitié nord, la proportion d'étudiants parmi la population scolaire est le plus souvent inférieure ou égale à 10 % (Amiens, Caen et Rouen, Besançon et Reims) ; outre Paris, Rennes et surtout Strasbourg constituent les deux exceptions notables. Dans les académies méridionales comme Toulouse, Lyon, Montpellier et Aix-Marseille, le poids du supérieur est nettement plus fort, de l'ordre de 15 %, notamment grâce à l'importance des effectifs universitaires.

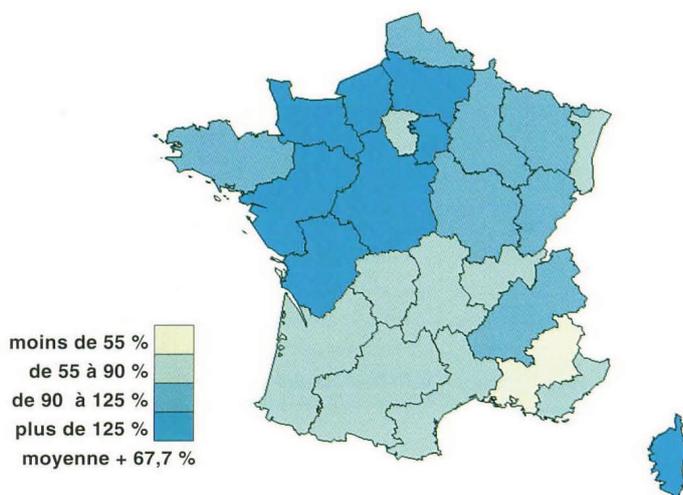
Soumis, à la suite de l'enseignement secondaire, aux effets d'une importante poussée de scolarisation, l'enseignement supérieur a vu l'opposition nord-sud non pas disparaître mais s'atténuer. Dans la plupart des académies en retard, les effectifs, profitant de l'essor particulier des STS, ont plus que doublé depuis 1980. Ils n'augmentent que de moitié à Aix ou Lyon, à peine plus à Montpellier, Toulouse ou Bordeaux. Si Paris continue d'occuper dans le supérieur une place qui excède largement son simple poids "démographique", sa suprématie tend aussi à s'atténuer. Ses effectifs n'ont pas augmenté depuis 1980, ce qui profite aux universités périphériques, notamment de l'académie de Créteil.

Le poids de l'enseignement supérieur

Part de l'enseignement supérieur et de l'université dans l'ensemble de la population scolaire (en 1992 / 93, toutes formations incluses)



Progression des effectifs de 1980 à 1992 (université + classes post-baccalauréat STS + CPGE)



A la rentrée 1992, 400 000 inscriptions de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur, dont 370 000 dans les principales filières.

Toujours d'importantes capacités d'accueil dans le sud, en région parisienne et à Strasbourg...

... mais Besançon, Poitiers et la normandie rattrapent leur retard.

Un tiers des nouveaux étudiants dans le technologique court.

A la rentrée 1992, 400 000 bacheliers de la dernière promotion ont été accueillis dans l'enseignement supérieur, dont 370 000 dans l'une des quatre principales filières : universités (hors IUT), instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles. Aujourd'hui, la quasi-totalité des bacheliers généraux et plus de 80 % des bacheliers technologiques poursuivent leur formation après le baccalauréat, contrairement aux bacheliers professionnels. Globalement, la proportion de nouveaux bacheliers qui rejoignent l'enseignement supérieur n'a donc pas évolué depuis dix ans : les gains enregistrés pour les bacheliers technologiques sont contrebalancés par la montée en charge du baccalauréat professionnel.

L'orientation d'un bachelier vers une filière post-baccalauréat, soit dans son académie d'origine, soit ailleurs (*), est largement déterminée par l'aptitude du réseau académique à répondre en quantité et en qualité à la demande du futur étudiant, même si celle-ci repose aussi sur des motivations d'ordre privé. La capacité d'accueil d'une académie est loin d'être toujours proportionnée à sa production de bacheliers.

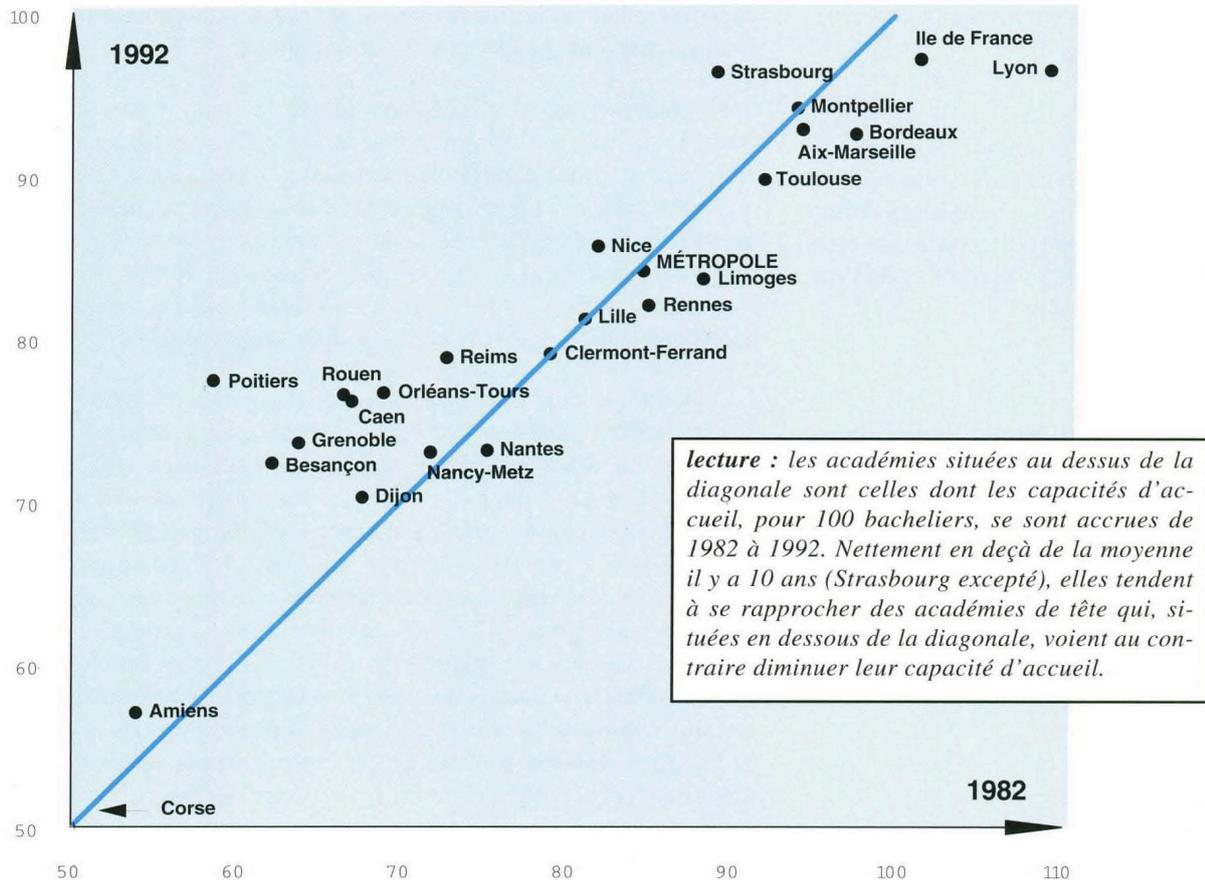
De ce point de vue, la moitié sud de la France dispose de moyens relativement plus importants que la moitié nord, même si quelques académies font exception (Grenoble au sud, Strasbourg au nord ainsi que l'Île de France). Ce contraste était beaucoup plus marqué au début des années 80 et tend à s'estomper, Besançon, Caen, Poitiers, Grenoble, Orléans et Rouen rattrapant une grande partie de leur retard.

Facilité par la gestion décentralisée de la carte scolaire, le développement des STS a été plus rapide que celui des autres filières. Avec l'appoint des IUT, les formations technologiques courtes reçoivent maintenant un tiers des nouveaux bacheliers qui engagent une formation supérieure. Si l'Île de France se singularise en n'accordant qu'une modeste place à ces filières, les autres académies offrent des possibilités équivalentes à leurs bacheliers. Amiens se distingue cependant par des orientations un peu plus fréquentes vers le technologique court.

() L'analyse des poursuites d'études des bacheliers de chaque académie demande de recenser leurs inscriptions dans l'enseignement supérieur, quel que soit l'endroit où elles interviennent. Ce suivi n'est possible que pour les inscriptions à l'université (indicateur suivant). En rapportant aux bacheliers d'une académie, comme il est fait sur le graphique ci-contre, les inscriptions qui interviennent dans cette académie à la rentrée suivante (quelle que soit l'origine géographique des étudiants), on mesure donc autre chose : la capacité d'accueil dans l'enseignement supérieur de cette académie, face à sa propre production de bacheliers.*

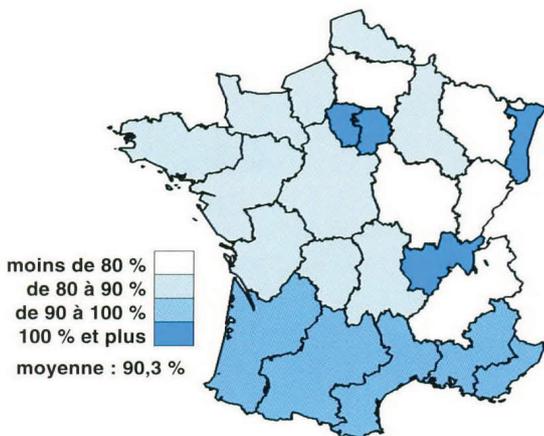
Bacheliers et nouveaux étudiants

Capacités d'accueil des nouveaux bacheliers dans les principales filières post-bac
(Universités y compris IUT, STS, CPGE)

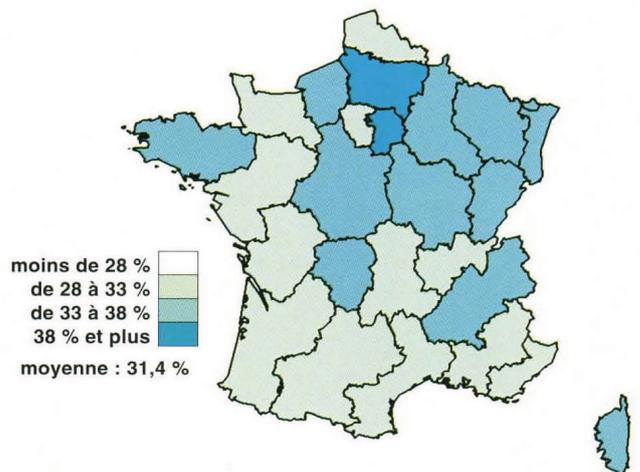


Situation en 1992

Capacité d'accueil dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (pour 100 nouveaux bacheliers)



Part des IUT + STS dans l'ensemble des entrées



Les bacheliers du midi méditerranéen poursuivent plus souvent leurs études à l'université que ceux du nord et de l'est.

Rennes et l'Ile-de-France retiennent la majorité de leurs bacheliers ; Amiens seulement 31 %, Dijon et Reims 40 %.

L'attractivité de l'Ile-de-France, du sud et Strasbourg.

Moins de migrations dans les entrées à l'université, qu'il y a 10 ans.

Alors que 62 % des bacheliers de 1985 prenaient une inscription universitaire à la rentrée suivante, le taux de poursuite des bacheliers de 1990 n'était plus que de 58 %. La création du baccalauréat professionnel en 1987 a eu pour effet de diminuer les fréquences de poursuite vers l'enseignement supérieur et en particulier vers l'université, toutes catégories de bacheliers confondus.

Les comportements des bacheliers devant le choix d'une filière post-baccalauréat se nuancent d'une région à l'autre. Ceux-ci ajustent en partie leur demande de formation aux possibilités offertes régionalement, si ce n'est localement. Dans chaque académie, au moins une moitié des bacheliers entre à l'université. Mais les bacheliers des académies de Dijon, Lille, Strasbourg, Rouen, Reims s'orientent à moins de 53 % vers l'université, tandis que ceux de Montpellier, Nice et de la Corse s'y dirigent à plus de 63 %.

La mobilité géographique des jeunes au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur est dans l'ensemble assez limitée. Un bachelier sur deux engage une formation universitaire dans son académie d'origine ; moins d'un sur dix (8 %) choisit une université située dans une autre académie. La proportion de bacheliers "stables" est demeurée à peu près constante en dépit de l'apparition des bacheliers professionnels, ce qui montre que les bacheliers ont depuis cette date privilégié les inscriptions universitaires de proximité. L'Ile de France conserve une majorité de ses bacheliers dans ses universités, de même que l'académie de Rennes et que les cinq académies les plus méridionales (Corse exceptée). Amiens n'en retient que 31 %, Dijon et Reims 40 %. La diversité géographique est ainsi très marquée.

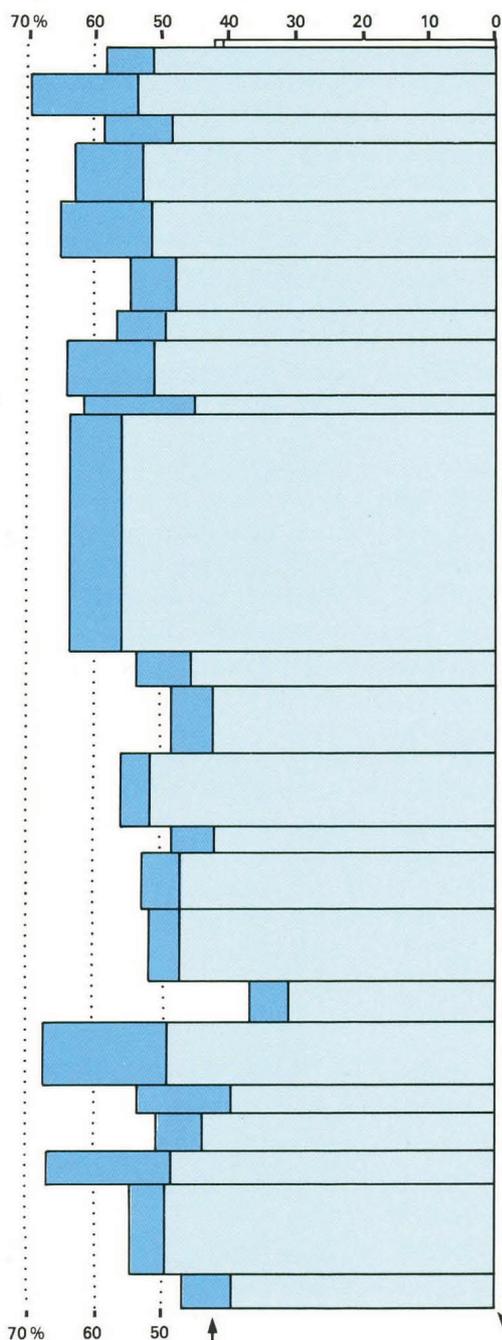
Le solde migratoire des entrées et des sorties de bacheliers est fortement variable d'une région à l'autre. Les académies de Montpellier, Lyon, Strasbourg, Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux ainsi que l'Ile de France, dégagent un bilan nettement positif ; leurs universités constituent depuis longtemps des pôles d'attraction. Dans ces régions, le flux d'entrée à l'université de bacheliers de toutes origines représente entre 63 % et 69 % des bacheliers diplômés dans l'académie. Dans les académies les plus exportatrices (Corse, Amiens), les inscriptions de nouveaux bacheliers représentent respectivement 42 % et 37 % des bacheliers formés dans l'académie.

Les flux migratoires de nouveaux bacheliers tendent lentement à se réguler. Ainsi, les universités de Montpellier et Lyon captent moins qu'avant les bacheliers des autres régions. Du point de vue de la fréquence d'accueil à l'université (capacité d'accueil de bacheliers rapportée à la production de bacheliers), les académies extrêmes se rapprochent peu à peu.

Flux d'entrée en université

Taux d'accueil en Université en 1990

Inscriptions de nouveaux étudiants pour 100 nouveaux bacheliers de l'académie

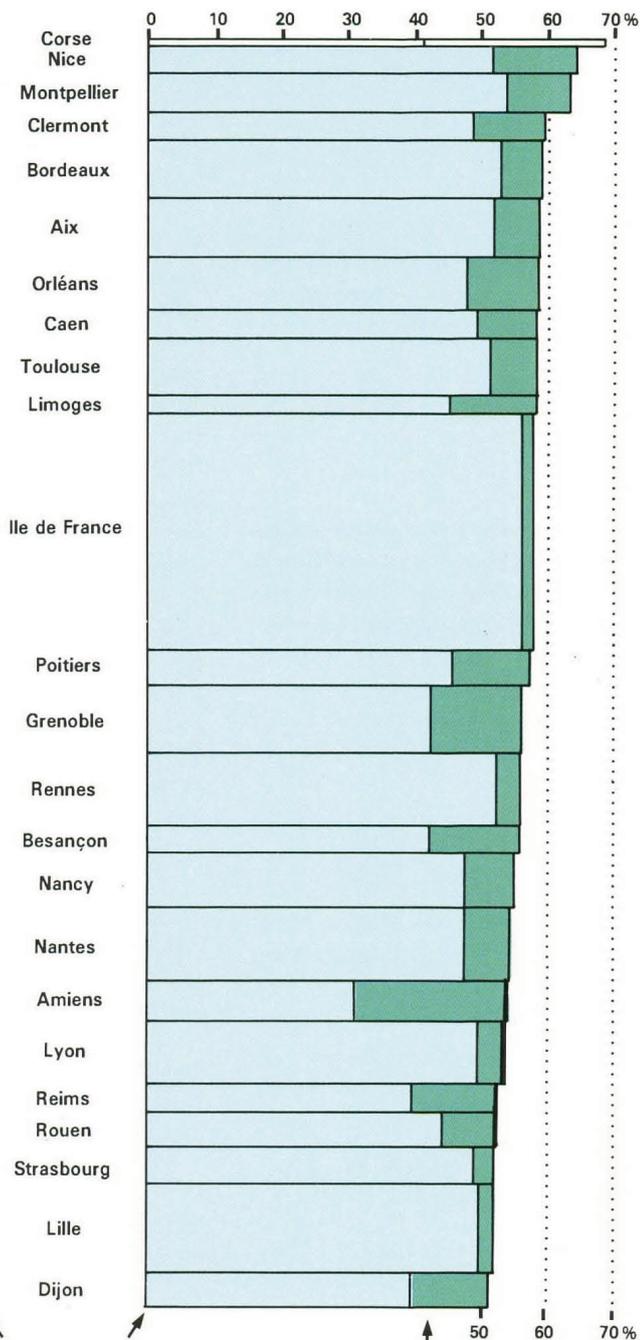


Importés

Inscriptions de bacheliers stables

Poursuite d'études en Université en 1990

Proportions de nouveaux bacheliers de l'académie qui s'inscrivent à l'université (où que ce soit)



Exportés

Les effectifs universitaires augmentent plus vite que ceux du seul 3ème cycle.

Au sein de l'université, le poids du troisième cycle a lentement décliné tout au long des quinze dernières années, passant de 18,3% en 1975 à 16,4% en 1983, puis à 14,4% en 1992. Quand l'ensemble des effectifs universitaires a progressé de 40% entre 1983 et 1992, les effectifs inscrits en 3ème cycle n'ont augmenté que de 24%. Cependant, les universités se sont développées de façon plus équilibrée qu'il n'apparaît. C'est l'arrivée de promotions toujours plus nombreuses, d'abord en premier cycle, un peu plus tard en second cycle, enfin en troisième cycle qui donne l'illusion d'un retard du troisième cycle sur les premier et second cycles.

La prédominance de Paris dans les formations du 3ème cycle s'atténue

La prédominance écrasante de l'académie de Paris pour les formations de troisième cycle s'est peu à peu atténuée. Paris regroupait en 1975 40% des effectifs de 3ème cycle en métropole, 32% en 1983, 28% en 1992. Mais au sein des universités parisiennes, un étudiant sur quatre prépare un diplôme de 3ème cycle, en 1992 comme dix ans auparavant.

Malgré les fortes progressions dans les universités d'Amiens et Rouen, et le moindre poids des 3èmes cycles à Aix-Marseille, Toulouse et Lyon...

La province présente un profil universitaire plus tassé vers le bas. Les académies les plus tournées vers la recherche accueillent au plus 16 à 17% de leurs effectifs en 3ème cycle (en 1992). Les dix dernières années n'ont pas vu de grands bouleversements. De petites académies comme Amiens, Rouen, Dijon, ont associé une forte croissance du troisième cycle à une forte croissance d'ensemble. Il en est de même de Grenoble et Rennes, parmi les académies de plus grande taille.

... les disparités académiques restent importantes.

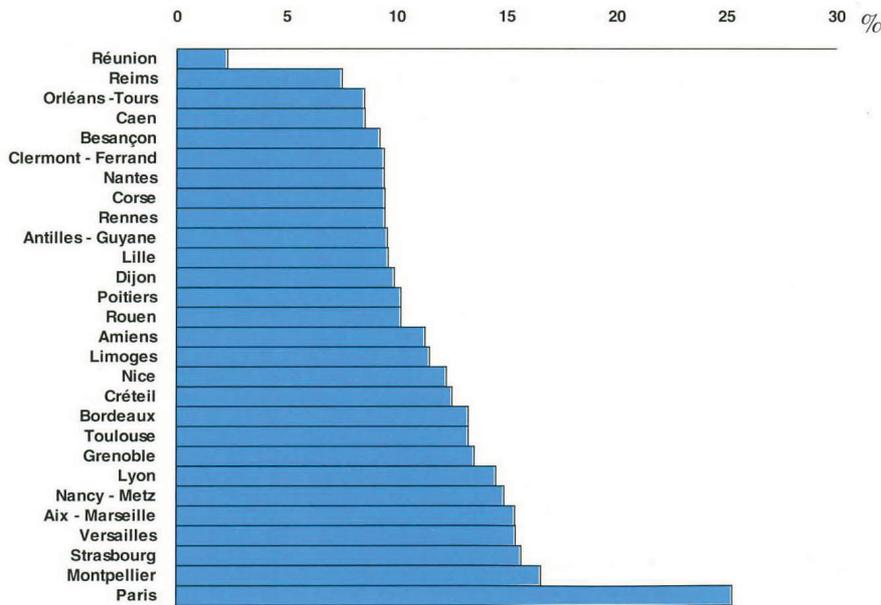
Parmi les académies à fort potentiel de recherche, Montpellier et Strasbourg se maintiennent toujours en bonne position. Mais Aix, Toulouse et Lyon sont en net recul, les effectifs de troisième cycle ayant stagné en volume.

Si Créteil et Limoges ont renforcé leurs 3èmes cycles, la situation d'Orléans et Poitiers s'est en revanche dégradée et Reims, académie la plus faiblement dotée en 3ème cycle, a accentué son retard.

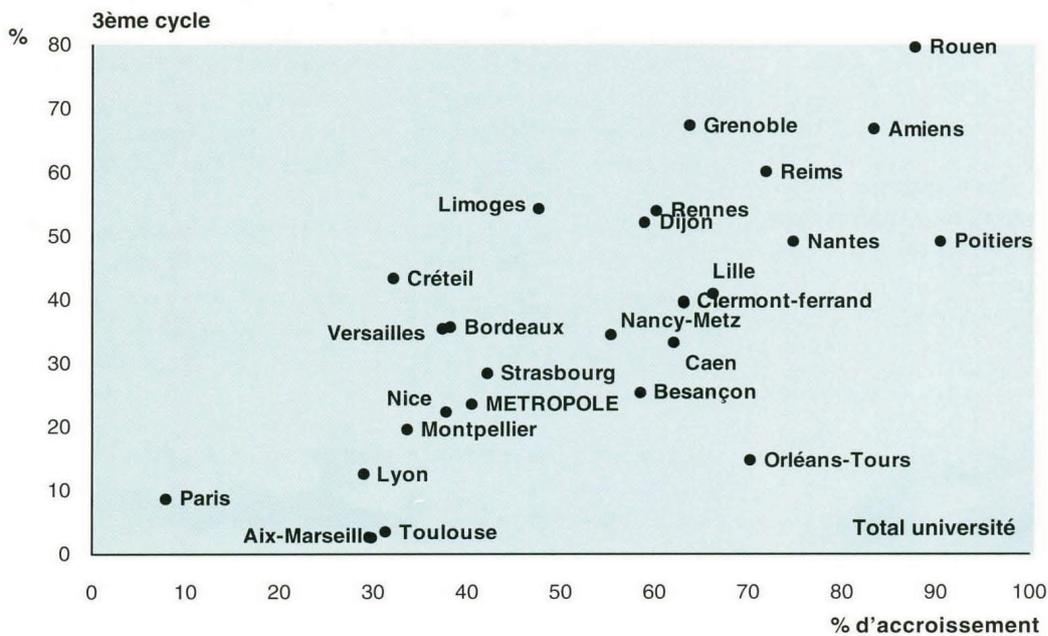
Sans tenir compte de la singularité parisienne, les capacités de formation en 3ème cycle offertes par les différentes académies restent très inégales.

Les 3èmes cycles universitaires

Le poids du 3ème cycle en 1992-1993



Progression des effectifs universitaires et des 3èmes cycles de 1983 à 1992



Les politiques académiques de développement et d'adaptation de l'enseignement supérieur, les investissements auxquels participent les régions, l'effet d'entraînement de cette "production" de diplômés sur la vitalité économique régionale demandent de s'intéresser à la destination des étudiants. Qui forme pour qui ? Quelles sont les mobilités géographiques des diplômés de l'enseignement supérieur entre l'endroit de formation et le lieu d'exercice du premier emploi ?

On peut classer chaque académie en fonction de deux critères :

- la proportion de ses propres diplômés (de niveau I, II et III) qui restent dans l'académie pour y occuper un premier emploi : taux de rétention ;
- la proportion de diplômés employés dans cette académie qui ont été formés ailleurs : taux d'attraction.

Au milieu des années 80, environ 2 diplômés de l'enseignement supérieur sur 3 "prenaient" leur premier emploi dans l'académie de formation.

Au milieu des années 80, moins des deux tiers (64 %) des diplômés prennent un emploi dans l'académie d'origine : l'Ile de France, Aix-Marseille, Lille et Caen sont parmi les académies qui gardent le plus leurs propres diplômés, alors que Limoges, Clermont et surtout Poitiers n'en retiennent pas la moitié. Dans le même temps, plus d'un tiers (35 %) des diplômés occupés proviennent d'une autre académie, proportion qui dépasse la moitié à Limoges, Poitiers, Orléans et Dijon, tandis que Lille, Strasbourg et Rennes occupent peu de diplômés extérieurs.

Faible rétention à Limoges, Clermont-Ferrand et Poitiers ; faible attraction à Lille, Rennes et Strasbourg.

Chaque académie présente ainsi un solde positif ou négatif d'entrées et sorties, qui permet d'apprécier l'offre locale de formation au regard des besoins du marché de l'emploi (pénurie, excès, équilibre).

- Caen, Orléans et Dijon, à forts taux de rétention et d'attraction, se caractérisent par une situation de pénurie : elles gardent leurs propres diplômés, et doivent faire de surcroît appel à de nombreux diplômés extérieurs pour satisfaire leurs besoins (solde positif).

- Bordeaux, Toulouse, Rennes et Montpellier présentent le cas inverse de taux de rétention et d'attraction faibles. Un flux important de diplômés quittent ces académies sans être compensé par une entrée de diplômés formés ailleurs : cet excédent se traduit par un solde négatif, au profit des autres académies.

Des académies plutôt importatrices ou exportatrices de diplômés du supérieur.

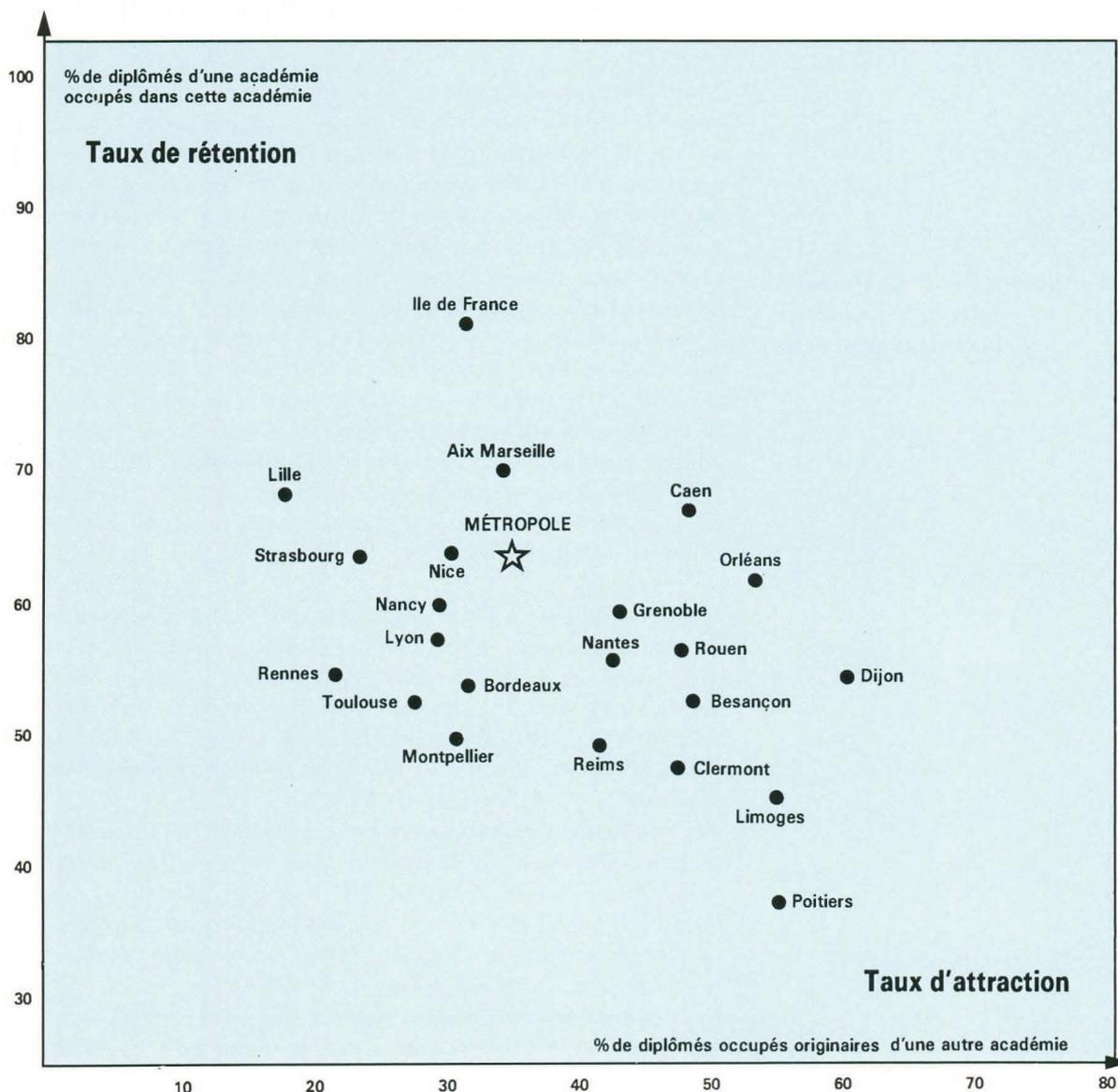
- L'équilibre entrées-sorties peut correspondre à des situations différentes :

. il y a "auto-suffisance" c'est-à-dire bonne adaptation des flux de diplômés aux besoins régionaux : forte rétention et faible attraction, comme à Aix ou Nice ;

. il y a des mouvements croisés importants, qui se compensent. A Besançon, Clermont, Limoges, la faible rétention conjuguée à la forte attraction est le signe de décalages entre la structure locale de formation et celle des besoins.

Les migrations géographiques des diplômés du supérieur

Taux de rétention et d'attraction des diplômés selon les académies (diplômés de l'enseignement supérieur)



Lecture : Ce graphique permet de mesurer les migrations de diplômés entre académie du lieu des études (achevées en 1984) et académie du premier emploi occupé.

L'Ile-de-France est la région qui retient le plus ses propres diplômés : 80 % d'entre eux y occupent leur premier emploi. Dijon, Limoges, Orléans et Poitiers attirent pour leur part de nombreux diplômés extérieurs, qui représentent plus de 50 % des premiers emplois occupés.

A Caen, taux de rétention et d'attraction élevés montrent que l'académie garde ses diplômés mais doit faire appel à un important flux extérieur pour satisfaire les besoins de l'emploi.

A Rennes, en revanche, les taux sont tous deux inférieurs à la moyenne.

Les départs de diplômés l'emportent sur les arrivées, signe que leur production excède les besoins économiques locaux.

Source CEREQ.

Le recours à différents types de contrats en alternance.

En plus de l'apprentissage, voie traditionnelle de formation en alternance, plusieurs formules de contrats d'insertion en alternance ont été développées ces dernières années, à l'intention des jeunes de moins de 26 ans : contrats d'adaptation, de qualification et contrats Emploi-Solidarité.

La situation locale de l'emploi influe sur la nature des contrats proposés.

L'implantation géographique des formations en alternance est variable : elles ne concernent que 4,4% des jeunes de 16 à 25 ans en Ile-de-France, contre 9% en Poitou-Charentes. L'apprentissage (123 000 nouveaux contrats en 1992), est plutôt implanté en Alsace, voisine de l'Allemagne, et dans des régions dotées d'un réseau de petites entreprises traditionnelles ou artisanales (Centre, Poitou, Basse-Normandie); peu représenté dans le Nord-Pas-de-Calais, son implantation reste assez complémentaire de celle de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Les contrats d'adaptation et de qualification (60 000 et 100 000) sont plus nombreux là où la situation de l'emploi apparaît la moins dégradée (Alsace, Ile de France, Rhône-Alpes). Les CES dont bénéficient les moins de 26 ans (258 000) sont en revanche plus fréquents dans des régions plus touchées par la crise et le chômage des jeunes (Auvergne, Limousin, Nord, Poitou).

L'apprentissage est un contrat de travail d'une durée usuelle de deux ans visant l'obtention d'un diplôme national ou d'un titre homologué. Les apprentis partagent leur temps entre un centre de formation (CFA) et l'entreprise qui les accueille, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Leur rémunération tient compte de leur âge, de leur ancienneté en apprentissage, et du niveau du SMIC.

Les contrats d'adaptation ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle en assurant un complément de formation, dans le cadre d'un contrat de travail particulier, de durée déterminée (6 à 12 mois), ou indéterminée pour occuper un emploi permanent. La durée de formation est de 200 heures, le salaire minimum garanti est le SMIC.

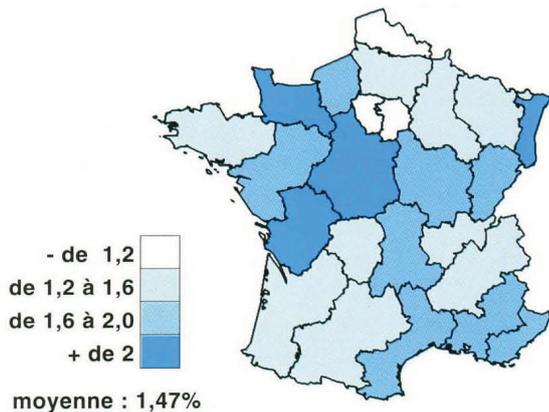
Les contrats de qualification visent l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par une branche professionnelle. Ce sont des contrats de travail de 6 à 24 mois, avec une prise en charge par un organisme de formation pour un quart du temps, et un suivi par un tuteur dans l'entreprise. Comme en apprentissage, la rémunération est fixée en fonction du SMIC, de l'ancienneté et de l'âge.

*L'Etat et les collectivités territoriales ne peuvent signer de contrats d'adaptation et de qualification, mais des **contrats "emploi-solidarité"** de travail à temps partiel (20 heures hebdomadaires), pour une durée limitée (3 à 36 mois). Une formation doit être proposée à l'embauche ou en cours de contrat. Outre les jeunes, les CES peuvent concerner des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RMI,...*

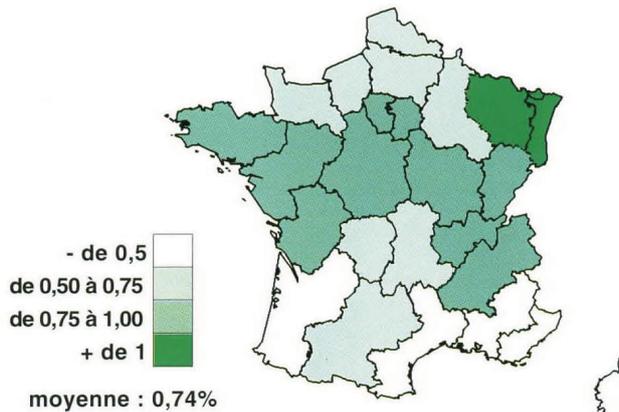
Apprentissage et contrats d'insertion en alternance

Nouveaux contrats en 1992 (pour 100 jeunes de 16 - 25 ans)

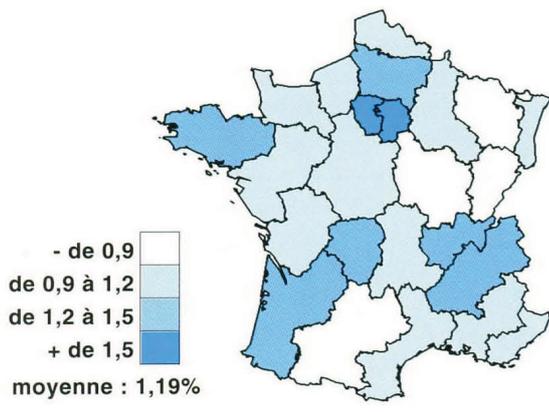
Apprentissage



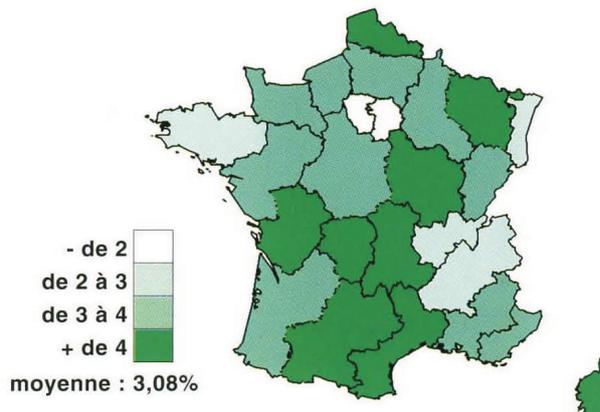
Contrats d'adaptation



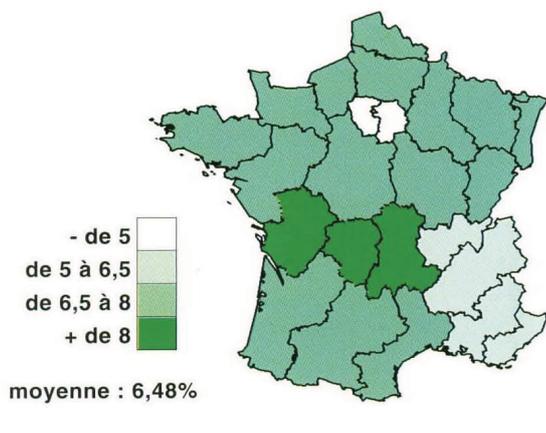
Contrats de qualification



Contrats Emploi Solidarité



Ensemble des contrats



L'État et les Régions financent près de 14 heures de formation continue par actif.

Deux grands types de formation continue peuvent être distingués au niveau régional : celles financées par les pouvoirs publics (Etat et Régions), celles financées par les entreprises.

Rapportées aux populations actives régionales, les actions financées par les pouvoirs publics dans une région font apparaître de fortes disparités, aussi bien pour le volume financier que pour celui des heures-stagiaires. En 1990, un actif a pu bénéficier, en moyenne, de 13,7 heures de formation continue pour une dépense de 817 francs. L'effort est plus important dans le Nord-Pas de Calais, en Corse, Languedoc-Roussillon et Limousin, à l'opposé de la Franche-Comté, de Rhône-Alpes, du Centre et de l'Ile de France.

Les actions financées par les entreprises ont un coût nettement supérieur, qui atteint 5 000 F par salarié en Lorraine et Ile de France.

Pour les actions financées par les entreprises, le volume des heures-stagiaires et le montant des dépenses sont rapportés à la population salariée des entreprises de plus de 10 salariés (les effectifs des entreprises de plus de 50 salariés, dont le siège social est souvent situé en région parisienne, font l'objet d'une "relocalisation" selon leur région réelle d'emploi). Les montants et volumes de ces actions ont augmenté de 1989 à 1990 pour atteindre 3 931 F et 15,2 heures par salarié. L'Ile de France et la Haute-Normandie, suivies de la Lorraine figurent cette fois en tête, tandis que Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et la Basse-Normandie sont les moins bien placées.

L'effort de formation de l'Éducation nationale va du simple au double selon les régions.

Le nombre d'heures de formation continue par actif réalisées par l'Éducation nationale est élevé (9 heures) en Corse, dans le Nord et en Lorraine, une nouvelle fois située au dessus de la moyenne. Il est deux fois plus faible en Franche-Comté, Bretagne, Centre et Aquitaine (moins de 4,5 heures par actif).

La population active prise en compte est celle du recensement de 1990.

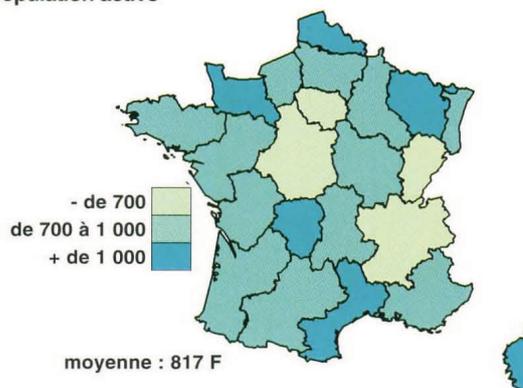
La formation continue

Participation des pouvoirs publics (Etat + Régions ; 1990)

heures stagiaires /
population active

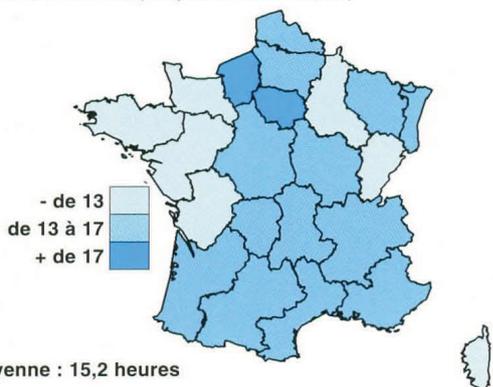


financement /
population active

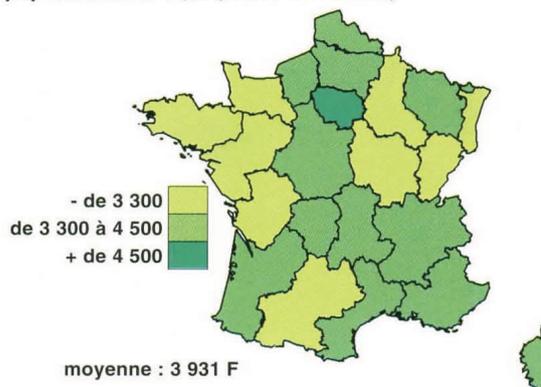


Participation des employeurs (1990)

heures stagiaires /
population active (entreprises de + de 10 salariés)

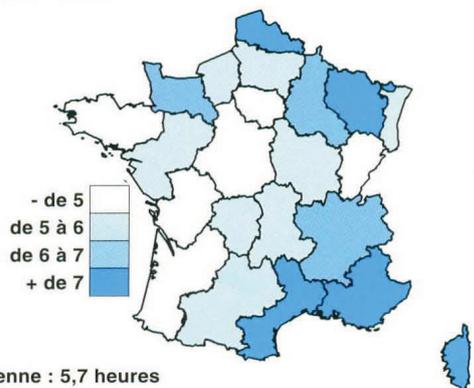


financement /
population active (entreprises de + de 10 salariés)



Formation continue du MEN (1991)

heures stagiaires /
population active



Sources : Délégation à la Formation Professionnelle, DARES/
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
DEP/Ministère de l'Éducation nationale - CEREQ.

Les acquis des élèves et leur insertion

La mobilisation et l'utilisation des ressources de l'Etat et des collectivités territoriales, qui pèsent sur l'offre de formation et ses disparités, l'environnement social, culturel et économique des régions, qui pèse sur la demande, sont, a priori, de nature à induire des différences de résultats, qu'ils soient proprement "scolaires" (connaissances acquises, diplômes obtenus, fréquence de sortie sans qualification), ou "externes" (conditions d'entrée dans la vie active). Il existe de fait une disparité sensible de résultats académiques, Limoges, Rennes, voire Nancy-Metz et Toulouse figurant assez régulièrement au-dessus de moyennes nationales en deçà desquelles on retrouve souvent l'Outre-mer, Amiens, la Corse, Créteil et Rouen.

Cet échelonnement de situations n'est certes pas figé et connaît des modifications d'un indicateur à l'autre, d'une année à l'autre. Il pose cependant la question de principe de savoir si, selon leur lieu de scolarisation, les jeunes ont, toutes choses égales par ailleurs, les mêmes chances d'obtenir un certain résultat.

Bien que la réussite scolaire des enfants soit, en moyenne, fortement dépendante de la profession des parents, il apparaît d'abord que les disparités régionales sont loin d'être expliquées par les seules différences de structure sociale. Des régions peuvent ainsi présenter une "valeur ajoutée", d'autres un "déficit" par rapport aux résultats que l'on pourrait par exemple attendre pour l'accès au baccalauréat et son obtention, ou bien aux épreuves d'évaluation.

Les politiques éducatives spécifiques, les ambitions familiales variables jouent évidemment un rôle sensible, qui peut expliquer que telle académie, où les acquis scolaires en fin de primaire sont inférieurs à la moyenne, parvienne cependant, par son dynamisme ou volontarisme, à former plus de bacheliers qu'ailleurs (le cas inverse se produisant aussi).

Mais il apparaît également, dans cette inégalité de résultats, que tout n'est pas imputable au seul système éducatif, à la seule institution scolaire. L'insertion professionnelle des jeunes, sans doute fonction du niveau de qualification qu'ils ont atteint à l'école, reste aussi fortement dépendante de l'environnement économique local, plus défavorable dans certaines régions méridionales ou dans le nord qu'en région parisienne ou en Alsace.

Depuis 1989, les résultats académiques disponibles en matière d'évaluation font apparaître, aux deux niveaux (CE2 et 6ème) et dans les deux disciplines (français et mathématiques), une assez grande stabilité du "classement" des académies. Pour les trois années connues (1989, 1991 et 1992), les académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges et Rennes forment ainsi le groupe de tête, à l'opposé de celles d'Amiens, Caen, Créteil, Lille, Rouen et de la Corse. Quelques académies ont vu leur classement varier sensiblement d'une année sur l'autre, sans que ces fluctuations puissent être interprétées comme une tendance à l'amélioration ou à l'aggravation de leur situation ; c'est par exemple le cas en 1992 de celles de Besançon et de Toulouse au CE2, et de Paris en 6ème.

Des disparités d'acquis scolaires un peu plus fortes à l'entrée en 6ème qu'au CE2.

En 1992, la disparité des scores académiques confirme pour l'essentiel le constat de l'année précédente. Au CE2, 8 et 9 points (soit respectivement 13 et 15 %) séparent Amiens de Bordeaux, académies extrêmes de métropole en français et mathématiques. Les écarts sont plus importants entre les scores des 10 % d'élèves les plus faibles de chaque académie, de l'ordre de 13 à 15 points (pour une moyenne de 30-35). S'agissant des 10 % de meilleurs élèves, les écarts entre académies sont seulement de 5 points (pour une moyenne d'environ 90).

En 6ème, les écarts entre les académies extrêmes de Lille et Rennes sont un peu plus élevés : de 12 points en français et mathématiques, soit respectivement 20 et 19 %. Là encore, les écarts sont plus importants entre scores des élèves les plus faibles, et sont plus faibles entre scores des élèves les plus forts.

Les académies de Bordeaux, Clermont, Rennes continuent d'obtenir de meilleurs résultats que celles d'Amiens, Lille et de la Corse.

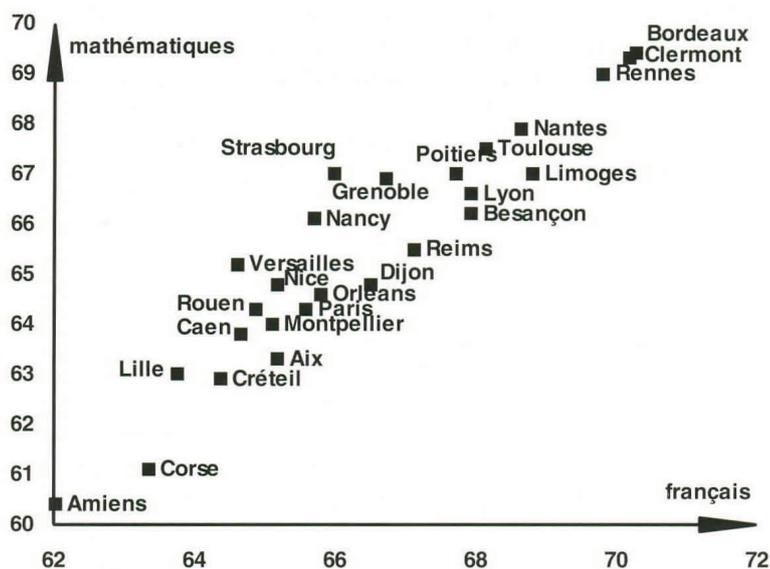
Dans l'échelonnement des situations régionales, mesurées à partir d'échantillons représentatifs d'élèves, il est possible de distinguer trois groupes d'académies : celles dont le score est significativement supérieur à la moyenne nationale, celles dont le score n'est pas significativement différent, et celles qui restent significativement en deçà. Ainsi, au CE2, neuf académies forment le premier groupe, les académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et de Rennes se situant nettement au-dessus des autres. A l'inverse, onze académies forment le troisième groupe. Pour la classe de 6ème, les groupes sont analogues.

Deux constatations se dégagent des graphiques représentant les positions des différentes académies :

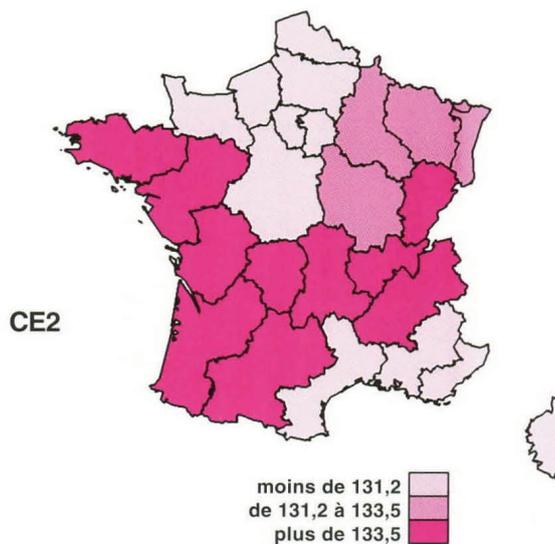
. au CE2 comme en 6ème, les scores de français et de mathématiques évoluent dans le même sens (allongement du nuage

Les acquis scolaires ...

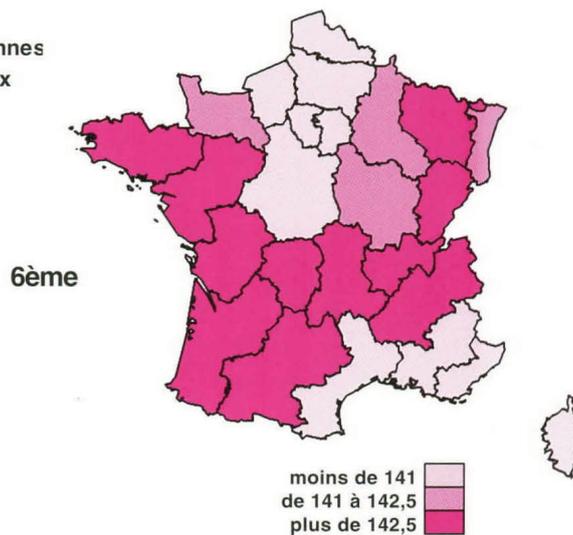
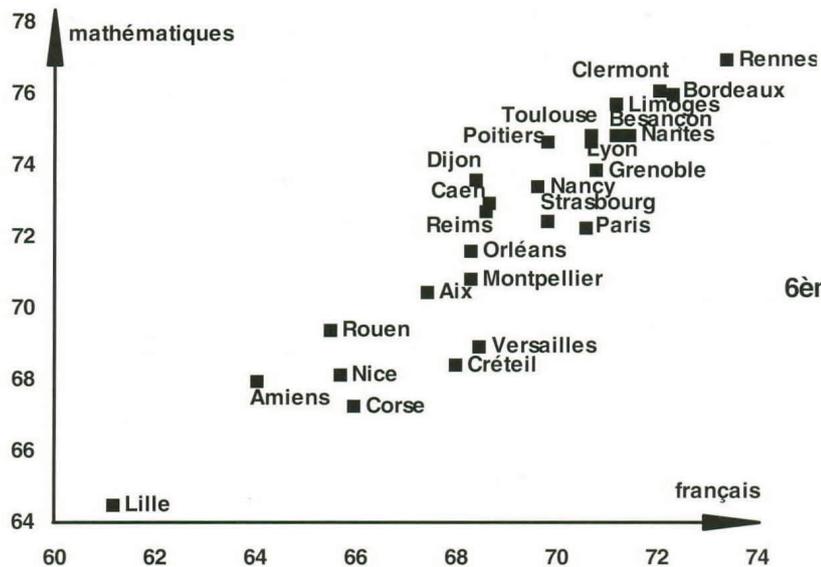
% d'items réussis aux évaluations de septembre 1992



Résultats maths + français (sur 200)



% de réussite aux évaluations de 1992



Les différences de structure sociale n'expliquent pas, pour l'essentiel, les disparités de résultats.

de points le long d'une diagonale) ; d'une discipline à l'autre, on retrouve les mêmes académies de tête et de queue ;

. cette stabilité vaut aussi pour les deux niveaux d'évaluation, qui présentent une forte analogie de situations.

Les études faites sur les performances scolaires des élèves, leurs résultats aux épreuves d'évaluation, mettent en avant l'importance du facteur "origine sociale" : 10 points séparent ainsi les scores moyens des enfants de cadres et d'ouvriers retenus dans l'échantillon national au CE2, 11 points en 6ème. En appliquant ces valeurs aux différentes structures sociales académiques, on peut dès lors calculer un score "attendu" dans chaque académie, si les différentes catégories d'enfants s'y comportaient conformément aux moyennes nationales. Alors que ces scores attendus connaissent, d'une académie à l'autre, des variations relativement faibles, leur comparaison avec les scores réellement enregistrés fait en revanche ressortir des écarts parfois sensibles. En raisonnant sur la seule métropole,

. treize académies (en particulier celles de Besançon, Bordeaux, Clermont, Limoges, Nantes et Rennes) font mieux que ce que l'on pourrait attendre, compte tenu de leur structure sociale, en début de CE2 et en début de 6ème ;

. huit académies (en particulier celles d'Amiens, de la Corse, Créteil, Lille, Paris, Versailles) font moins qu'elles ne devraient aux deux niveaux ;

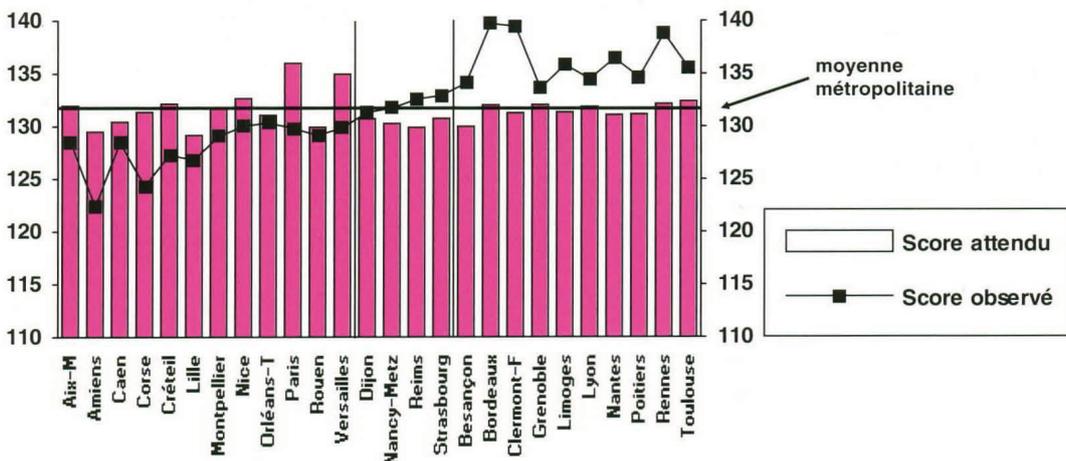
. les cinq autres académies restent proches des scores attendus, ou obtiennent des résultats tantôt inférieurs, tantôt supérieurs.

De tels écarts positifs ou négatifs par rapport aux performances attendues font donc apparaître des "plus-values" ou "moins-values" académiques qui sont loin de correspondre à celles mises en évidence, de semblable manière, à propos de l'accès au niveau du baccalauréat (indicateur 16). Par exemple, si les élèves du Nord-Pas de Calais obtiennent aux évaluations de CE2 et 6ème des résultats inférieurs à ce que leur origine sociale laisserait attendre, ils parviennent en revanche plus souvent qu'attendu en terminale. L'académie de Bordeaux présente la situation symétrique : la plus grande réussite qu'attendu aux évaluations s'accompagne ici d'un faible accès au baccalauréat, compte tenu de la structure sociale de l'académie.

... à l'entrée au CE2 et à l'entrée en 6ème

Effets de la structure sociale

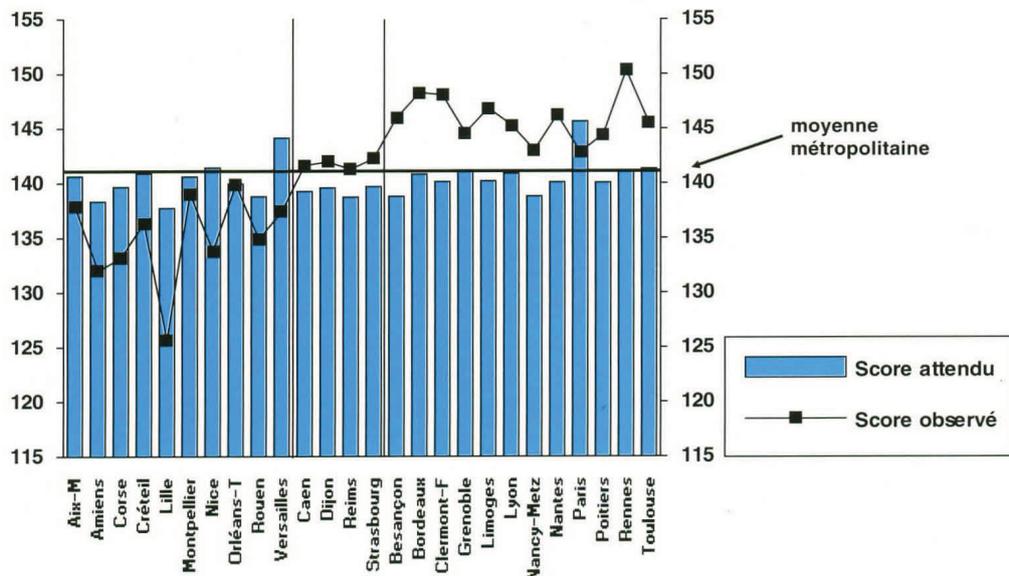
Comparaison des scores académiques observés, et attendus, compte tenu de la structure sociale
CE2 (mathématiques + français - 1992)



Note de lecture :

- . les académies du groupe de gauche du graphique, d'Aix-Marseille à Versailles, réalisent des performances globales significativement plus faibles que la moyenne métropolitaine ;
- . les académies du groupe du centre du graphique, de Dijon à Strasbourg, réalisent des performances globales équivalentes à la moyenne métropolitaine ;
- . les académies du groupe de droite du graphique, de Besançon à Toulouse, réalisent des performances globales significativement plus fortes que la moyenne métropolitaine.

6ème (mathématiques + français - 1992)



Note de lecture :

- . les académies du groupe de gauche du graphique, d'Aix-Marseille à Versailles, réalisent des performances globales significativement plus faibles que la moyenne métropolitaine ;
- . les académies du groupe du centre du graphique, de Caen à Strasbourg, réalisent des performances globales équivalentes à la moyenne métropolitaine ;
- . les académies du groupe de droite du graphique, de Besançon à Toulouse, réalisent des performances globales significativement plus fortes que la moyenne métropolitaine.

Le « niveau général » des conscrits s'est accru de 15 % en 11 ans.

Près de 400 000 jeunes gens passent chaque année des tests dans les centres de sélection à l'occasion des "trois jours". Ces tests, qui n'ont pas varié depuis 1967 et dont les résultats sont disponibles par académie de recensement (1) depuis 1981, donnent lieu pour chaque conscrit au calcul d'un score appelé "niveau général brut" (NGB) dont les valeurs s'échelonnent de 11 à 110.

En 11 ans, de 1981 à 1992, le niveau général brut moyen est passé de 64,3 à 73,9. Cette progression de 14,9 %, imputable pour l'essentiel à l'élévation du niveau scolaire des conscrits, s'accompagne d'une nette réduction de la dispersion des scores.

Les disparités académiques se réduisent...

La situation des académies en 1981 et 1992 permet, comme l'an dernier, de distinguer deux groupes :

- pour 16 académies, situées au dessus de la diagonale du graphique 1, la progression est supérieure à la moyenne. Il s'agit pour l'essentiel des académies aux scores les plus faibles en 1981, la progression la plus importante étant observée à Poitiers (+ 21,8 %).

- dans les autres académies, en dessous de la diagonale, la progression est inférieure à la tendance nationale. Ce sont pour la plupart les académies aux scores les plus élevés en 1981, la progression minimale étant relevée à Nice (+ 7,1 %).

De 1981 à 1992, la dispersion entre académies s'est réduite; les écarts, tant absolu que relatif, entre scores extrêmes ont diminué.

... et s'expliquent souvent par des différences de niveau scolaire des conscrits.

Face à ces disparités, on est tenté de mettre en avant les différences de niveau scolaire. La réussite aux tests varie en effet selon le niveau d'études: en 1992, 77 points séparent les conscrits de niveau scolaire le plus bas des titulaires d'un diplôme de 3ème cycle. La prise en compte des structures par niveau scolaire permet de calculer un score académique attendu, que l'on peut rapprocher du score réellement observé. L'écart entre les deux reste le plus souvent égal ou inférieur à 1 point. Huit académies font exception : à Besançon, Lyon, Nancy et Nantes, les conscrits obtiennent des résultats supérieurs à ce que leur niveau scolaire laisse attendre; c'est l'inverse à Aix-Marseille, Amiens, Lille et en Corse. Mais pour 18 académies sur 26, les différences de résultats que leurs conscrits obtiennent aux tests s'expliquent pour l'essentiel par leurs différences de niveau scolaire

(1) Les jeunes gens sont recensés au cours de leur 18ème année dans leur mairie de domicile. Les tests ne concernent que les jeunes gens métropolitains.

Un jeune sur dix quitte le système éducatif sans qualification.

Situation beaucoup plus fréquente en Champagne et Picardie qu'en Limousin et Bretagne.

De nombreuses sorties au niveau du CAP ou du BEP à Caen, Poitiers et Strasbourg.

Parmi le flux d'élèves qui ont achevé leur formation secondaire à l'issue de l'année scolaire 1990-91, ceux qui sortent de classe terminale (générale, technologique ou professionnelle; niveau IV) pour continuer ou non des études représentent 54 % de l'effectif des générations concernées ; ceux qui arrêtent leur formation après une formation courte qualifiée (niveau V) 29,8 % ; 10,5 % des jeunes sortent non qualifiés.(1)

Autour de la moyenne de 10,5 %, la proportion de sorties sans qualification varie fortement d'une académie à l'autre, de 4 à 15 % en 1991. Les valeurs sont plutôt inférieures à la moyenne dans des académies où la scolarisation est traditionnellement forte (Limoges, Rennes, Toulouse), ou en rapide progression comme Nancy et Nantes, ou dans des zones de forte implantation de l'apprentissage (Poitiers et Strasbourg). Les sorties sans qualification restent en revanche plus nombreuses dans le nord et le midi méditerranéen.

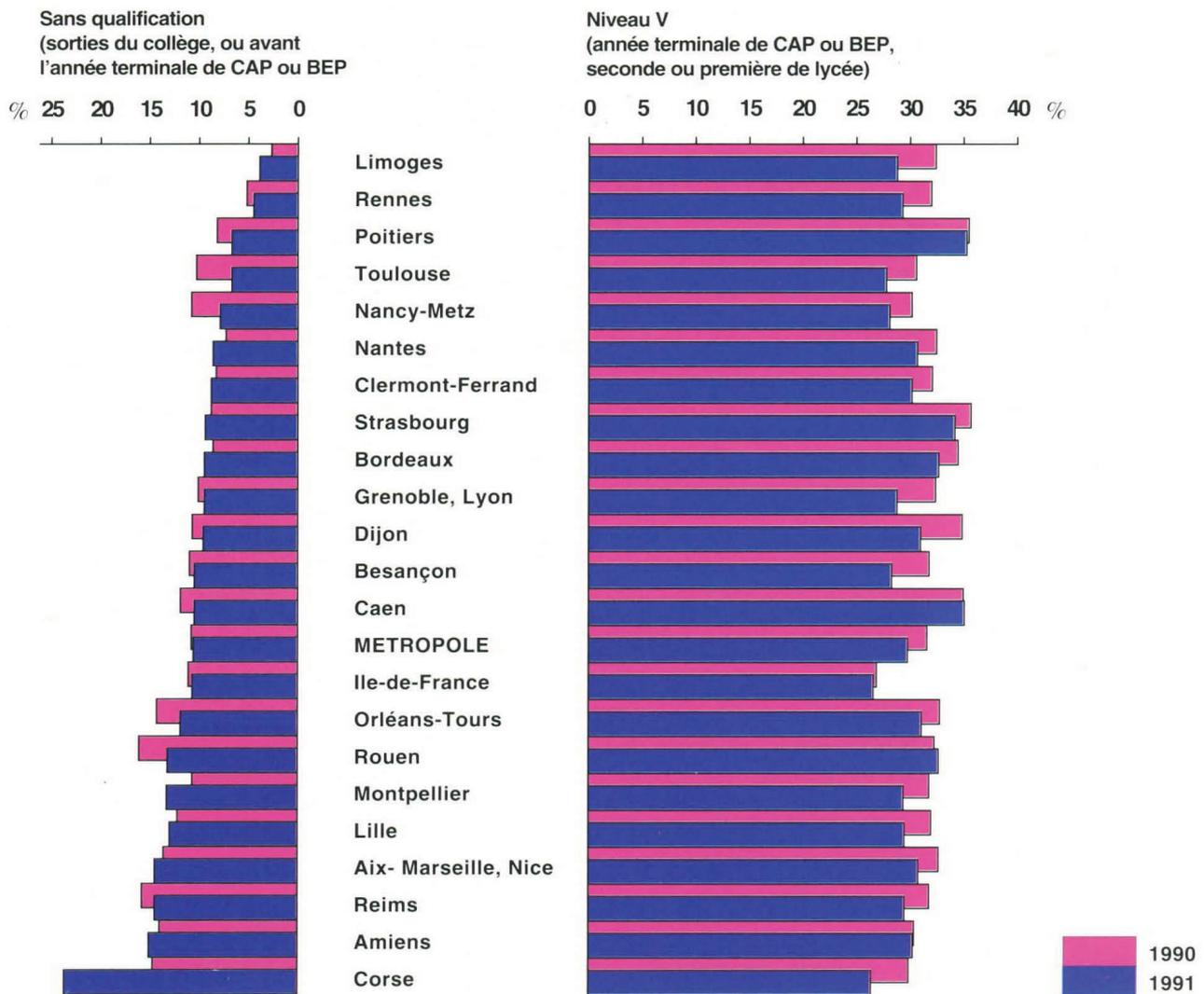
De 1990 à 1991, on observe des évolutions non négligeables. A Toulouse, Orléans, Nancy ainsi que Rouen, importante diminution de la proportion de non-qualifiés, avec une baisse des sorties de premier cycle, ainsi que des abandons en première année d'apprentissage à Toulouse. A Nancy, la chute des sorties non qualifiées va de pair avec une élévation notable du niveau de formation et de l'accès au niveau IV. A l'opposé, en Corse et à Montpellier, la fréquence de sortie sans qualification remonte assez sensiblement. La probabilité plus forte de quitter le second degré "sans rien" va de pair avec une progression très faible de la proportion d'élèves accédant au niveau IV.

L'importance des sorties au niveau V (CAP, BEP, seconde) ne paraît pas dépendre directement du volume de sorties précédemment intervenues. A Poitiers, Strasbourg et Caen, de nombreux jeunes engagés dans des études professionnelles sortent qualifiés à ce niveau, comme à Rouen où les sorties non-qualifiées étaient déjà nombreuses. Toulouse, Rennes et Limoges se signalent une nouvelle fois par des sorties inférieures à la moyenne : davantage d'élèves y poursuivent leur scolarité jusqu'au baccalauréat. De 1990 à 1991, la baisse des sorties au niveau V est sensible à Dijon et Lyon, en raison de l'effondrement de l'effectif de CAP en lycées professionnels.

(1) On constate ainsi, comme les années précédentes, un écart sensible entre le flux total des sortants de l'enseignement secondaire et l'effectif des générations concernées. L'allongement actuel des scolarités diffère en effet pour de nombreux élèves le moment de leur sortie. Ce phénomène s'estompe toutefois en 1991, le flux de sortants se rapprochant de la taille des générations.

Les sorties du second degré par niveau

Proportion de jeunes sortant* sans qualification et au niveau V en 1990 et 1991 (tous ministères)



Les flux de sorties académiques sont évalués par solde. Connaissant l'effectif inscrit l'année 1990-91 et l'origine scolaire des élèves inscrits en 1991-92, il est possible de déterminer, par différence, le nombre de ceux qui ne se réinscrivent pas. Ces "sorties brutes" subissent l'effet des déplacements migratoires, qui doit être éliminé. Les corrections sont effectuées sur la base des mouvements inter-régionaux de population constatés entre les recensements généraux de population de 1982 et 1990.

Un peu plus de la moitié des jeunes obtiennent aujourd'hui le baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1975.

De 1975 à 1992, le nombre de bacheliers a plus que doublé, de 205 000 à 436 000, de même que la part des jeunes générations ainsi diplômées : seulement égale à 24 % en 1975, elle vient de franchir la "barre" des 50 % (51,1 % en 1992). Cette évolution n'a pas été linéaire : les progrès, modestes en début de période, s'accélérent au milieu des années 1980 avec l'ouverture des seconds cycles et la hausse des taux de succès à l'examen. La proportion de bacheliers s'élève ainsi de 20 points lors des 6 dernières années, mouvement qui se ralentit toutefois à la session 1993.

Cet essor touche l'ensemble du territoire français, en bénéficiant de la diversification progressive du baccalauréat : aux bacs littéraires et scientifiques de l'enseignement général sont venues s'ajouter il y a plus de 20 ans les séries industrielles et tertiaires du bac technologique et, plus récemment, celles du bac professionnel. Au sein des classes de première et terminale de lycée, on assiste toutefois ces dernières années à une orientation accrue des élèves vers les séries générales, et notamment la série C : le poids des séries générales cesse de diminuer et représente maintenant 67 % des effectifs de terminale, au détriment principal de la série technologique G. Si la proportion de bacheliers s'est élevée de 27 points de 1975 à 1992, cette hausse apparaît pour plus de la moitié (14 points) imputable au bac général, pour 8 points au technologique, et 5 points au professionnel.

Fortes progressions en Bretagne, mais aussi en Lorraine, dans les régions nantaise et lilloise qui comblent leurs retards.

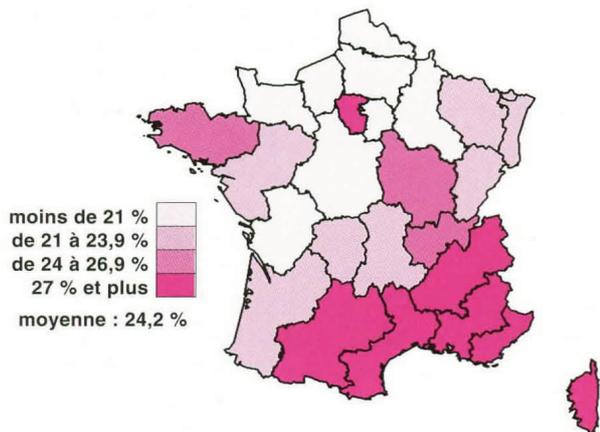
Comme pour l'accès au baccalauréat, auquel s'applique ici la variété des taux de succès académiques, les disparités géographiques d'obtention ont évolué. L'opposition nord-sud prévalait il y a quinze ans. Depuis, la Bretagne a progressivement pris la tête des régions les plus diplômées, tandis qu'on note l'émergence de la Lorraine et de la région nantaise, qui dépassent maintenant la moyenne nationale, largement devant des régions méridionales : Aquitaine, Languedoc-Roussillon et même la Provence, en net recul.

Treize points séparaient en 1975 les académies extrêmes d'Amiens et Nice. Le même écart absolu sépare aujourd'hui Montpellier et Rennes, pour des moyennes deux fois supérieures : les disparités relatives se sont donc réduites (Paris se détache nettement, de nombreux bacheliers de cette académie venant en fait de banlieue ; d'où, en contre-partie, la proportion "minimale" de 44 % observée à Créteil, qui ne traduit pas la réussite réelle de ses propres élèves).

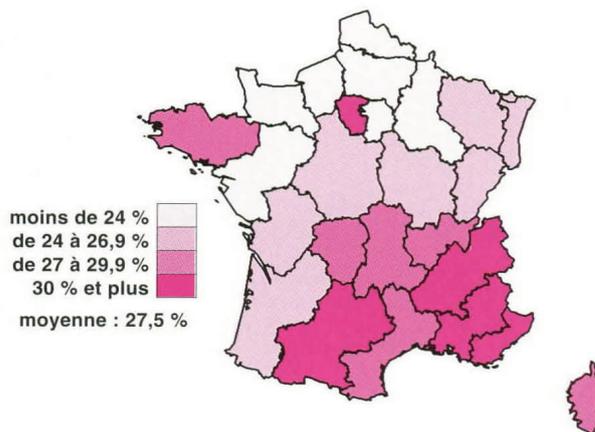
La proportion de bacheliers . . .

Évolution de 1975 à 1992

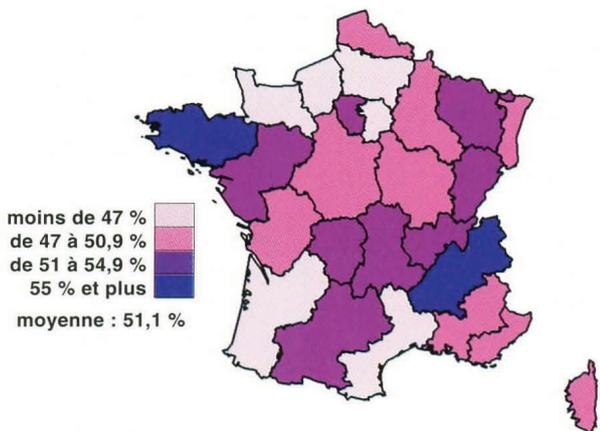
1975



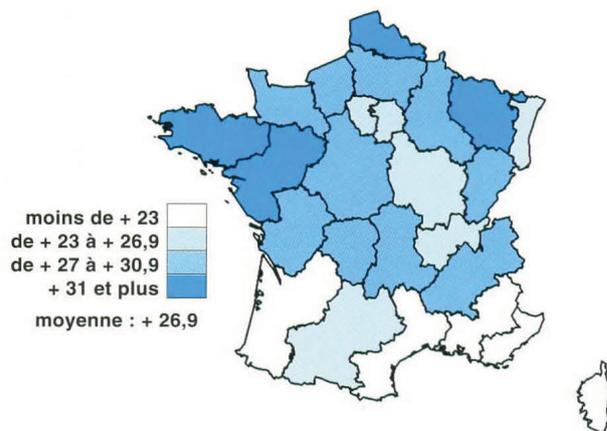
1982



1992

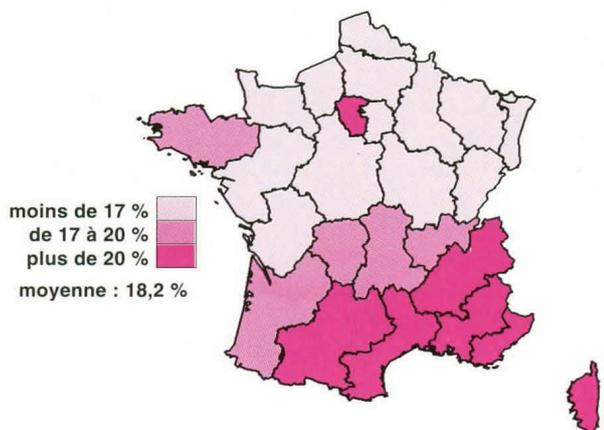


Progression de 1975 à 1992

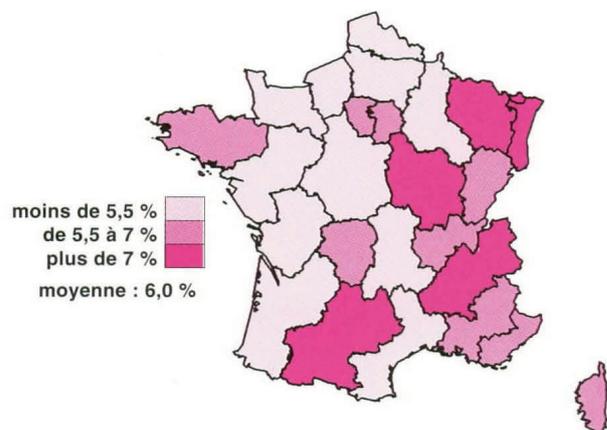


Bacheliers généraux et technologiques en 1975

Généraux



Technologiques



L'opposition nord-sud s'estompe, notamment par suite du développement des bacs technologiques et professionnels.

L'analyse des fréquences d'obtention des différents baccalauréats permet de retrouver, pour l'enseignement général, les lieux traditionnels de forte scolarisation. Très marquée en 1975, l'avance du midi et notamment du midi méditerranéen s'est depuis fortement estompée au profit de la Bretagne, du midi pyrénéen et des Alpes qui restent des zones de fort développement des lycées ; les écarts relatifs se sont réduits même si près de 10 points séparent encore Rouen, Lille et Amiens de Rennes puis Grenoble. L'inégal développement de l'enseignement technologique et professionnel est venu quelque peu corriger les disparités, en décroissance, que dessine l'enseignement général. Si le bac technologique était plutôt implanté, à sa création, dans les régions de l'est, son extension a permis au Nord et à la Lorraine de combler leurs retards. L'essor actuel du bac professionnel prolonge cette tendance puisqu'il est mieux représenté à Lille et Nancy, mais aussi à Nantes et dans le massif central, que dans la plupart des régions du sud.

Scientifiques et littéraires à égalité en enseignement général, mais les filières industrielles minoritaires dans l'enseignement technique.

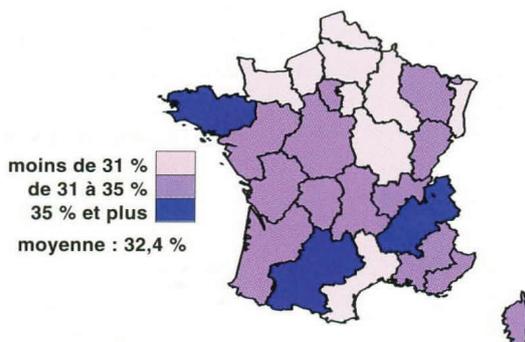
Si le nombre de bacheliers s'est accru de manière spectaculaire, il convient de veiller à leur répartition équilibrée dans les différentes séries et en particulier à l'alimentation des séries scientifiques et industrielles qui fournissent les ingénieurs, enseignants et techniciens de demain. Après de longues années de stagnation, le nombre de bacheliers C vient de progresser de 74 % en 5 ans et l'ensemble des trois séries scientifiques, C, D et E, regroupent la moitié des bacheliers généraux de 1992. Les proportions varient d'environ 45 % en région parisienne, Corse, Outre-mer, à Nice, Amiens, Rouen, à 55 % pour Strasbourg et Lille. Pour le bac technologique, les sections industrielles, très minoritaires (27 %), sont mieux représentées à Limoges et dans l'est qu'Outre-mer, en Ile de France (Paris excepté), Corse ou à Nice. Le poids des spécialités industrielles est un peu plus fort en bac professionnel, de l'ordre du tiers avec de fortes variations géographiques. Limoges et Besançon figurent encore parmi les zones de forte implantation, accompagnées cette fois de Poitiers, Bordeaux et de la Normandie, tandis que la prédominance des spécialités tertiaires reste prononcée en région parisienne, aux Antilles et en Languedoc-Roussillon.

Note : tandis que le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat s'élève à 60,6 % à la rentrée 1992 (indicateur 16), la proportion de bacheliers est de 51,1 % la même année, et de l'ordre de 52 % en 1993 (résultats provisoires). Ces valeurs ne se déduisent donc pas l'une de l'autre par application des taux "habituels" de succès au bac (proches de 70 %). Les proportions de bacheliers et d'accédants au niveau du bac sont plutôt dans un rapport de 9 à 10, qui donne pour un élève parvenant en terminale une idée des chances qu'il a d'obtenir le diplôme, soit directement, soit après redoublement.

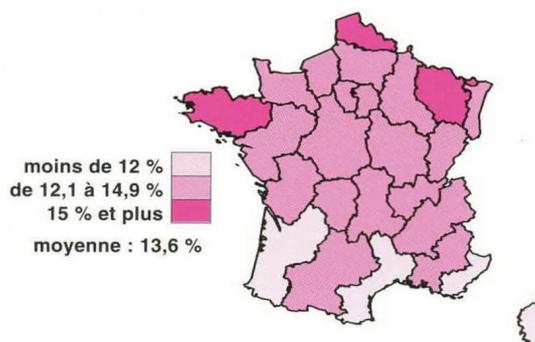
... généraux, technologiques, professionnels

Bacheliers généraux, technologiques et professionnels en 1992

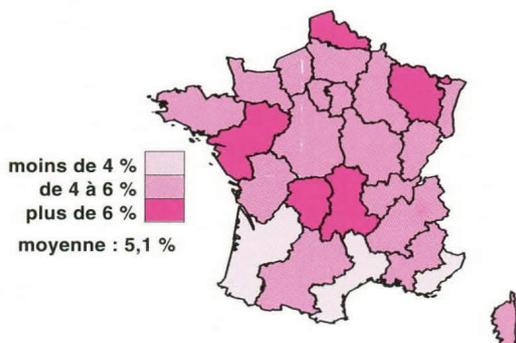
Généraux



Technologiques



Professionnels

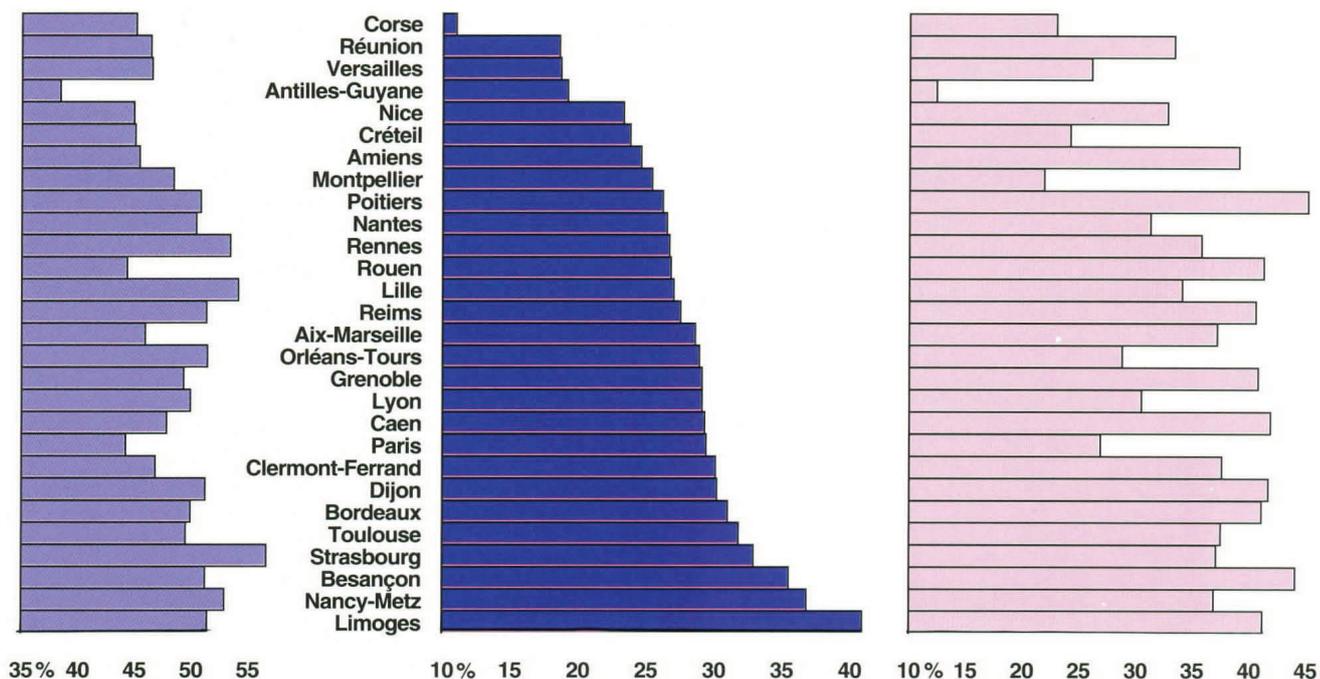


Proportions de bacheliers lauréats des séries scientifiques et industrielles en 1992

% C + D + E en général

% F - F8 en technologique

% industriel en professionnel



**Quatre situations observées :
emploi,
chômage,
inactivité
et service national.**

**Chômage d'autant plus faible
que le niveau de formation est élevé.**

**Les situations économiques régionales
influencent sur les conditions
d'insertion des jeunes.**

Pour l'ensemble des élèves du second degré sortis du système éducatif en 1991, 52,1 % étaient en emploi, 20,3 % au chômage et 27,6 % inactifs ou au service national au 1er février 1992. La situation de ces jeunes varie selon la filière de formation : CAP préparé en apprentissage, CAP et BEP préparés en lycée professionnel et baccalauréat professionnel.

Les deux filières dont les sortants s'insèrent le mieux professionnellement sont celles du CAP préparé en apprentissage et du baccalauréat professionnel dont respectivement 52,2 % et 55,1 % des sortants avaient un emploi à cette date, 19,7 % et 18,6 % étant au chômage. En revanche, les sortants des filières CAP et BEP de lycée professionnel rencontraient des difficultés d'insertion professionnelle : moins nombreux à avoir un emploi (48,3 % et 46,9 %), leur chômage était plus marqué puisque 26 % d'entre eux étaient à la recherche d'un emploi.

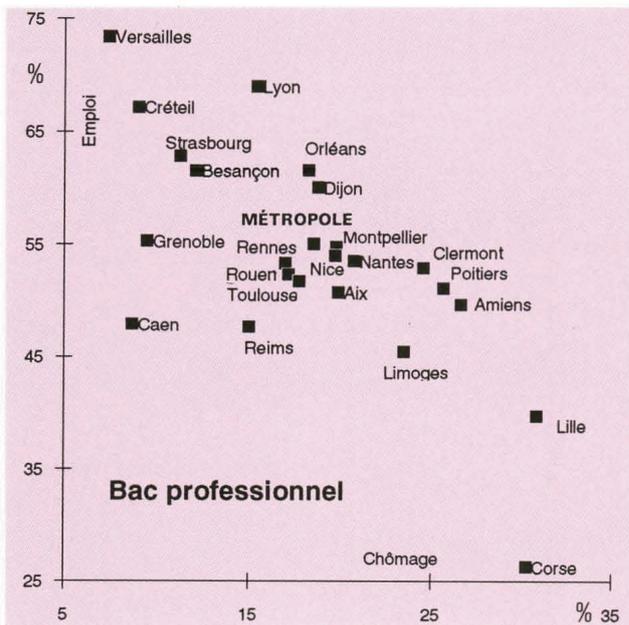
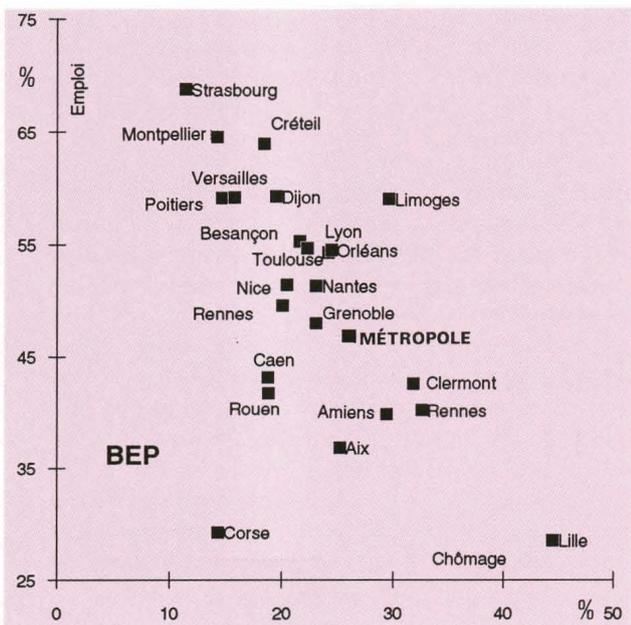
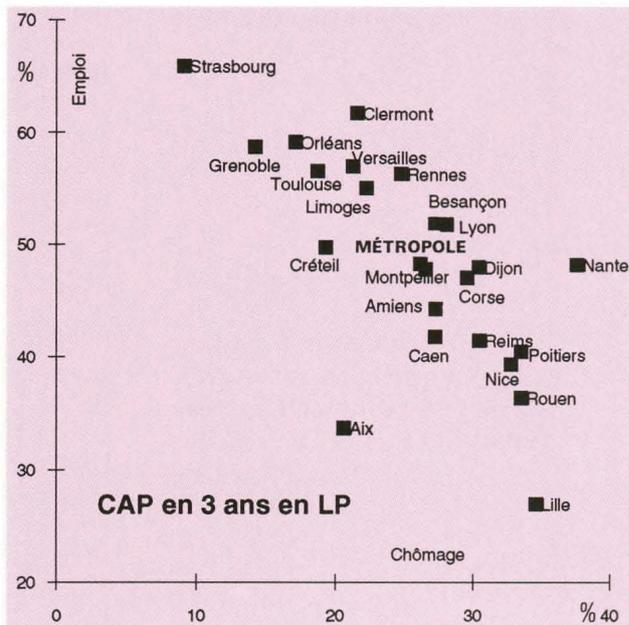
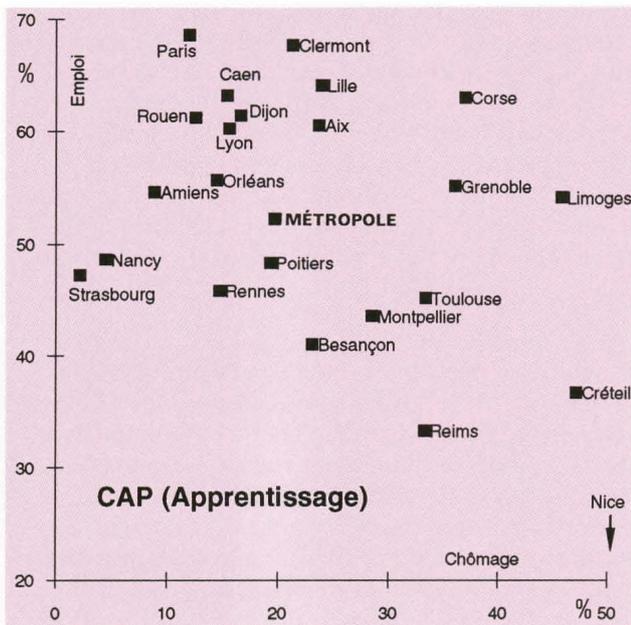
Cette corrélation entre l'accès à l'emploi et le niveau de formation se vérifie partout. Quelle que soit l'académie, les sortants de la filière du baccalauréat professionnel sont plus souvent en emploi et moins souvent au chômage que les autres, la situation la moins favorable étant celle des sortants de CAP en lycée professionnel. Le chômage, au 1er février 1992, des jeunes qui avaient achevé une formation initiale reflétait en outre le taux de chômage global de la population active des académies. Ainsi, pour l'ensemble des filières, les régions d'Ile de France et d'Alsace enregistraient les plus bas indicateurs de chômage et les jeunes y connaissaient les meilleures conditions d'entrée dans la vie active. A l'inverse, les régions du Nord et de la Lorraine connaissaient un chômage élevé qui touchait tous les actifs. Dijon restait proche des moyennes nationales.

Si la hiérarchie des filières reste identique d'une académie à l'autre, Créteil fait toutefois exception : pour les sortants de la filière CAP en apprentissage, cette académie se signalait en effet, toujours au 1er février 1992, par un chômage important (47,2 %) et un faible taux d'emploi (36,7 %), alors que la situation en matière d'emploi et de chômage était plus favorable pour les autres filières.

Les deux autres situations observées, l'inactivité et le service national, demandent à être distinguées : les sortants de baccalauréat professionnel et de l'apprentissage (de plus en plus âgés) effectuent plus souvent leur service national (22,3 % et 25,6 %) que ceux de la filière BEP (16,3 %). L'inactivité est pour sa part plus fréquente dans les filières où le chômage est élevé : ainsi les sortants de lycée professionnel au niveau du CAP et BEP étaient deux fois plus souvent inactifs que les autres.

La situation des jeunes sept mois après la sortie du système éducatif

Situation au 1er février 1992 des élèves sortis de formation initiale en 1991



Pour les sortants de chaque filière 4 situations sont observées :

1- **Emploi** : sont définis en emploi les salariés et les personnes bénéficiant de mesures sous contrats de travail. Les salariés sont les titulaires de contrats à durée déterminée, à durée indéterminée, les engagés militaires, les intérimaires ainsi que les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux. Les mesures sous contrats de travail sont les contrats d'adaptation, de qualification, les contrats d'orientation et d'emploi-solidarité.

2- **chômage** : en recherche d'emploi. On utilise le terme d'indicateur de chômage plutôt que taux de chômage. En effet, l'indicateur de chômage calculé pour les sortants du système éducatif est différent du taux de chômage, au sens du BIT, tel que l'utilise l'INSEE puisqu'il exclut les jeunes partis au service national qui ne se présentent donc pas sur le marché du travail.

3- **Inactivité** : stages et non recherche d'emploi. 4 - **Service national**

L'accès à l'emploi : le devenir des jeunes durant les 3 années suivant la fin des études.

Le marché du travail des jeunes connaît depuis 15 ou 20 ans de profondes transformations avec d'abord la montée du chômage, puis une décrue provoquée en partie par l'intensification du recours aux mesures-jeunes : TUC, SIVP, contrats de qualification,... Dans ce contexte, la situation des jeunes au regard du chômage, 7 mois après la sortie de l'école (indicateur précédent) ne suffit pas à rendre compte des conditions de leur insertion professionnelle. On dispose pour cela d'informations sur le cheminement, durant 3 années, de cohortes de jeunes : situation en fin de période, délais d'accès à un emploi stable, nombre d'employeurs successifs, durée de chômage.

De meilleures conditions d'insertion en Alsace et Ile de France, qu'en Limousin, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie et Poitou-Charentes.

L'ensemble de ces données peuvent faire l'objet d'une analyse qui distingue le devenir des jeunes selon leur région d'origine et leur niveau de qualification (ici niveau V : CAP et BEP, niveau IV : baccalauréat et niveau III : bac + 2 et notamment DUT et BTS). Un premier graphique illustre les situations générales des académies, qui s'échelonnent d'abord selon un premier axe, horizontal, opposant les zones davantage touchées par le chômage et les difficultés à trouver un premier emploi (Limousin, Haute-Normandie puis Languedoc-Roussillon, Picardie et Poitou-Charentes) aux zones d'insertion rapide et stable (Alsace et Ile de France). L'élévation le long du second axe, vertical, traduit pour sa part une certaine instabilité ou précarité des situations, la multiplicité des employeurs, l'accès différé à un emploi stable (passage par des contrats à durée déterminée, des mesures-jeunes).

L'insertion s'améliore partout avec le niveau de qualification, mais là encore se marquent des différences régionales.

Sachant l'influence du niveau de qualification sur les conditions d'insertion, il convient d'affiner ce premier constat. Quelle que soit l'académie, les sortants de niveau III, situés nettement à droite, s'insèrent plus facilement que les sortants de niveau IV, tandis que les plus grandes difficultés touchent les jeunes issus de formations professionnelles courtes. Dans chacun de ces « nuages » de points distincts, les jeunes alsaciens et franciliens rencontrent toutefois des conditions plus favorables que ceux du Poitou (niveau III), de Provence (niveaux III et IV), de Languedoc ou du Limousin (IV et V), d'Auvergne et du Nord (V). Un tel avantage n'est évidemment pas étranger aux conditions générales des marchés régionaux de l'emploi, plus précaires dans le sud, sud-est et le nord.

Les disparités de situations sont particulièrement accusées pour les jeunes sortant au niveau du baccalauréat, population hétérogène regroupant aussi bien des étudiants non-diplômés de l'enseignement supérieur que des non-bacheliers issus de formations industrielles ou tertiaires. En Alsace, Ile de France ou Basse-Normandie, ces jeunes s'insèrent aussi bien que des diplômés de niveau III d'autres régions ; en Languedoc ou Limousin en revanche leur situation s'apparente plutôt à celle, moins enviable, des cohortes pourvues du seul CAP ou BEP.

Annexes

Niveau de diplôme des 25 ans et plus : recensements 1975 et 1990 *

Régions	1975			1990		
	Population	Aucun diplôme %	Bac et + %	Population	Aucun diplôme %	Bac et + %
	Alsace	895 715	30,6	13,4	1 062 863	30,1
Aquitaine	1 616 450	34,6	11,6	1 919 578	29,8	20,3
Auvergne	842 230	33,5	10,6	909 358	28,2	18,1
Bourgogne	968 290	32,2	9,9	1 082 131	29,8	17,5
Bretagne	1 556 100	34,2	9,6	1 839 561	26,6	19,5
Centre	1 313 590	32,8	9,9	1 577 666	29,7	17,6
Champagne-Ardenne	774 820	31,8	9,5	865 573	31,0	16,3
Corse	160 685	52,8	9,8	176 038	41,8	19,5
Franche-Comté	618 975	27,4	10,9	708 046	27,8	18,1
Ile-de-France	6 188 760	23,2	20,3	7 037 618	24,2	32,0
Languedoc-Roussillon	1 152 980	42,2	11,5	1 455 087	32,3	21,2
Limousin	497 285	34,0	8,6	520 005	28,9	16,7
Lorraine	1 332 035	32,8	10,4	1 490 833	32,2	17,3
Midi-Pyrénées	1 449 815	37,0	11,6	1 690 343	29,7	22,0
Nord-Pas-de-Calais	2 205 550	33,4	9,5	2 435 844	32,1	16,7
Basse-Normandie	751 770	39,7	9,1	899 487	34,5	16,2
Haute-Normandie	919 875	36,4	10,0	1 103 185	33,5	17,1
Pays de la Loire	1 590 970	34,1	9,6	1 953 372	29,6	17,7
Picardie	961 070	36,9	9,6	1 142 854	33,9	16,5
Poitou-Charentes	932 210	37,9	9,0	1 085 034	32,5	16,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 381 470	34,5	14,5	2 936 873	29,7	23,6
Rhône-Alpes	2 903 040	29,0	13,2	3 486 882	26,7	23,2
METROPOLE	32 013 685	32,0	12,8	37 378 231	29,0	21,8

(*) résultats des exploitations par sondage au 1/4

Structure sociale et secteur d'activité : recensements 1968 et 1990 *

Régions en %	1968					1990				
	Origine sociale des 0 - 16 ans		Actifs occupés selon secteur			Origine sociale des 0 - 16 ans		Actifs occupés selon secteur		
	cadres	ouvriers agricul- teurs	agricole	industriel	tertiaire	cadres	ouvriers agricul- teurs	agricole	industriel	tertiaire
Alsace	15,6	59,7	11,0	45,3	43,7	32,0	48,6	2,7	38,8	58,5
Aquitaine	13,0	58,2	25,3	31,9	42,8	30,1	42,5	10,4	26,0	63,6
Auvergne	11,2	64,2	26,4	36,5	37,1	26,5	48,8	10,4	31,6	58,0
Bourgogne	12,3	62,6	21,0	38,3	40,7	26,8	50,2	8,3	32,5	58,2
Bretagne	11,3	62,0	35,2	27,2	37,6	30,8	44,7	12,0	26,7	61,3
Centre	12,6	62,7	21,4	38,8	39,8	29,8	48,3	7,0	34,5	58,5
Champagne-Ardenne	11,9	64,4	16,5	43,9	39,6	24,8	54,3	9,4	34,1	56,5
Corse	9,7	42,8	25,4	25,0	49,6	22,9	37,5	8,2	18,9	72,9
Franche-Comté	12,9	63,2	15,4	50,4	34,2	26,9	52,1	5,6	41,5	52,9
Ile-de-France	27,9	43,7	1,3	41,0	57,7	41,8	32,1	0,4	25,9	73,7
Languedoc-Roussillon	13,2	57,7	23,4	29,9	46,7	28,8	39,6	8,6	22,0	69,4
Limousin	11,1	64,0	33,6	30,6	35,8	27,7	47,5	12,1	28,1	59,8
Lorraine	12,4	64,8	9,0	50,4	40,6	27,6	49,9	3,6	35,8	60,6
Midi-Pyrénées	13,0	59,9	28,0	32,4	39,6	31,8	40,7	10,5	26,6	62,9
Nord-Pas-de-Calais	11,8	64,7	8,3	51,0	40,7	24,8	52,4	3,6	33,4	63,0
Basse-Normandie	10,7	66,8	32,9	30,0	37,1	25,9	50,8	12,0	30,8	57,2
Haute-Normandie	12,8	65,3	12,8	42,6	44,6	27,6	51,8	4,5	36,0	59,5
Pays de la Loire	11,6	65,8	28,8	34,7	36,5	28,4	50,2	10,2	32,8	57,0
Picardie	11,4	66,1	15,9	45,2	38,9	25,6	53,3	6,1	35,5	58,4
Poitou-Charentes	9,7	62,7	30,2	31,0	38,8	25,6	49,5	11,7	28,6	59,7
Prov-Alpes-Côte d'Azur	15,7	51,3	9,7	34,4	55,9	32,0	35,8	3,8	23,3	72,9
Rhône-Alpes	15,8	60,0	12,3	47,2	40,5	33,8	42,8	3,9	35,3	60,8
METROPOLE	15,3	58,9	15,7	39,6	44,7	31,4	44,0	5,7	30,1	64,2

* Résultats des exploitations par sondage au 1/4

Situation face au chômage

Régions	Taux de chômage (*)				Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi (**)			
	année 75	année 82	année 92	sept 93	mars 75	mars 82	mars 92	juin 93
Alsace	2,9	6,2	6,1	7,7	41,1	41,2	23,3	24,2
Aquitaine	4,4	9,0	11,6	12,9	40,7	40,2	21,6	21,2
Auvergne	3,4	7,7	10,2	10,9	50,3	45,4	23,1	23,4
Bourgogne	3,0	7,5	9,7	11,3	46,1	43,2	24,1	24,0
Bretagne	3,8	8,4	10,2	10,9	44,9	43,5	22,4	22,3
Centre	3,1	6,8	9,6	11,3	41,4	41,9	23,6	23,7
Champagne-Ardenne	3,3	8,5	10,4	12,1	50,7	45,8	25,7	25,8
Corse	4,2	9,0	10,6	11,8	37,4	33,6	18,7	18,3
Franche-Comté	3,1	7,7	8,4	9,7	46,7	44,6	24,5	23,7
Ile-de-France	4,4	6,6	8,7	10,5	25,0	28,0	14,0	13,9
Languedoc-Roussillon	5,8	10,4	14,5	15,6	38,1	39,2	20,3	17,8
Limousin	3,3	6,0	9,0	9,6	42,9	45,0	22,9	23,1
Lorraine	3,1	8,2	9,1	10,5	51,2	49,0	24,7	24,9
Midi-Pyrénées	4,9	8,2	10,0	11,3	41,2	40,9	20,5	19,7
Nord-Pas-de-Calais	4,7	10,6	13,0	14,7	49,2	48,1	26,4	26,1
Basse-Normandie	3,7	9,0	9,8	10,8	50,9	48,0	26,9	26,5
Haute-Normandie	4,0	9,1	12,1	13,6	45,1	44,1	24,6	24,5
Pays de la Loire	3,6	8,7	11,1	12,4	46,3	46,6	25,6	25,6
Picardie	3,9	9,1	10,5	12,2	47,8	46,0	25,4	25,7
Poitou-Charentes	4,1	9,2	11,8	12,6	49,7	44,9	24,2	23,7
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	5,7	10,0	13,1	14,8	30,1	33,6	18,3	16,8
Rhône-Alpes	3,1	6,8	9,6	11,4	36,4	36,9	21,3	21,5
METROPOLE	4,0	8,1	10,3	11,8	38,3	40,1	21,3	20,9

(*) Taux de chômage au sens du BIT- Voir INSEE Première n°283 - octobre 1993

(**) Source ANPE

Richesse des régions et des ménages

Régions	PIB par habitant			Revenu des ménages par habitant		
	indice en 1982	montant en 1991	indice (1991)	indice en 1982	montant en 1990	indice (1990)
Alsace	99,8	118 400	100,1	104,9	79 600	102,2
Aquitaine	93,6	103 500	87,5	95,3	76 600	98,3
Auvergne	81,0	93 600	79,1	92,8	72 500	93,1
Bourgogne	88,3	103 200	87,2	95,9	75 400	96,8
Bretagne	81,8	94 500	79,9	93,4	72 600	93,2
Centre	92,3	107 500	90,9	96,5	75 800	97,3
Champagne-Ardenne	98,5	114 400	96,7	102,3	78 600	100,9
Corse	75,3	81 900	69,2	86,0	68 000	87,3
Franche-Comté	85,7	106 300	89,9	89,1	69 600	89,3
Ile-de-France	146,7	181 300	153,3	125,3	96 700	124,1
Languedoc-Roussillon	80,3	91 000	76,9	91,8	72 500	93,1
Limousin	78,7	91 000	76,9	93,2	75 000	96,3
Lorraine	87,5	99 700	84,3	94,0	73 200	94,0
Midi-Pyrénées	82,1	99 700	84,3	91,4	75 200	96,5
Nord-Pas-de-Calais	82,5	94 000	79,5	89,3	67 400	86,5
Basse-Normandie	81,5	100 400	84,9	89,1	71 300	91,5
Haute-Normandie	106,0	118 300	100,0	93,0	73 700	94,6
Pays de la Loire	86,3	100 800	85,2	93,4	70 200	90,1
Picardie	87,8	98 900	83,6	88,5	67 400	86,5
Poitou-Charentes	81,2	92 900	78,5	90,7	71 000	91,1
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	94,2	107 600	91,0	96,7	76 700	98,5
Rhône-Alpes	98,0	116 800	98,7	95,7	75 300	96,7
METROPOLE	100,0	118 300	100,0	100,0	77 900	100,0

Source : Comptes régionaux - INSEE

Voir : INSEE Première n°249 - mars 1993

Répartition de la population selon la taille de l'agglomération

Académies	1990		
	Communes rurales	Unités urbaines	Unités urbaines
	unités urbaines < 10 000 hab.	de 10 à 100 000	> 100 000 hab.
Aix -Marseille	20,4	23,2	56,4
Amiens	56,0	35,4	8,6
Besançon	54,9	23,2	21,9
Bordeaux	47,3	16,7	36,0
Caen	60,4	25,8	13,8
Clermont	57,7	23,0	19,3
Corse	55,5	44,5	-
Créteil	8,9	9,2	81,9
Dijon	58,7	27,0	14,3
Grenoble	43,8	27,7	28,5
Lille	22,0	15,5	62,5
Limoges	59,5	17,0	23,5
Lyon	25,5	16,9	57,6
Montpellier	51,3	22,1	26,6
Nancy-Metz	42,8	23,9	33,3
Nantes	53,0	13,5	33,5
Nice	14,3	13,5	72,2
Orléans-Tours	52,0	25,8	22,2
Paris	-	-	100,0
Poitiers	63,4	17,1	19,5
Reims	51,4	24,2	24,4
Rennes	60,4	19,5	20,1
Rouen	42,1	21,4	36,5
Strasbourg	42,8	19,5	37,7
Toulouse	50,9	22,3	26,8
Versailles	7,8	4,0	88,2
METROPOLE	37,5	18,1	44,4

Evolution démographique : populations aux recensements 1968 et 1990

Académies et départements	1968	1990	% évolution	Académies et départements	1968	1990	% évolution
Alpes de Haute-Prov.	104,8	130,9	24,9	Seine-et-Marne	604,3	1 078,2	78,4
Hautes-Alpes	91,8	113,3	23,4	Seine-Saint-Denis	1 249,6	1 381,2	10,5
Bouches-du-Rhône	1 470,3	1 759,4	19,7	Val-de-Marne	1 121,3	1 215,5	8,4
Vaucluse	354,0	467,1	31,9	CRETEIL	2 975,2	3 674,9	23,5
AIX-MARSEILLE	2 020,9	2 470,7	22,3	Côte-d'Or	421,2	493,9	17,3
Aisne	526,0	537,3	2,1	Nièvre	247,7	233,3	-5,8
Oise	541,0	725,6	34,1	Saône-et-Loire	550,4	559,4	1,6
Somme	511,5	547,8	7,1	Yonne	283,4	323,1	14,0
AMIENS	1 578,5	1 810,7	14,7	DIJON	1 502,7	1 609,7	7,1
Doubs	426,5	484,8	13,7	Ardèche	256,9	277,6	8,1
Jura	233,4	248,8	6,6	Drôme	342,9	414,1	20,8
Haute-Saône	214,4	229,7	7,1	Isère	767,7	1 016,2	32,4
Territoire-de-Belfort	118,5	134,1	13,2	Savoie	288,9	348,3	20,6
BESANCON	992,8	1 097,4	10,5	Haute-Savoie	378,6	568,3	50,1
Dordogne	374,1	386,4	3,3	GRENOBLE	2 035,0	2 624,5	29,0
Gironde	1 009,4	1 213,5	20,2	Nord	2 418,2	2 531,9	4,7
Landes	277,4	311,5	12,3	Pas-de-Calais	1 397,8	1 433,2	2,5
Lot-et-Garonne	290,6	306,0	5,3	LILLE	3 816,0	3 965,1	3,9
Pyrénées-Atlantiques	508,7	578,5	13,7	Corrèze	237,9	237,9	0,0
BORDEAUX	2 460,2	2 795,9	13,6	Creuse	156,9	131,3	-16,3
Calvados	519,7	618,5	19,0	Haute-Vienne	341,6	353,6	3,5
Manche	451,9	479,6	6,1	LIMOGES	736,4	722,8	-1,8
Orne	288,5	293,2	1,6	Ain	339,3	471,0	38,8
CAEN	1 260,1	1 391,3	10,4	Loire	722,4	746,3	3,3
Allier	386,5	357,7	-7,5	Rhône	1 326,4	1 509,0	13,8
Cantal	169,3	158,7	-6,3	LYON	2 388,1	2 726,3	14,2
Haute-Loire	208,3	206,6	-0,8	Aude	278,3	298,7	7,3
Puy-de-Dôme	547,7	598,2	9,2	Gard	478,5	585,0	22,3
CLERMONT	1 311,8	1 321,2	0,7	Hérault	591,4	794,6	34,4
Corse-du-Sud		118,8		Lozère	77,3	72,8	-5,8
Haute-Corse		131,6		Pyrénées-Orientales	282,0	363,8	29,0
CORSE	205,3	250,4	22,0	MONTPELLIER	1 707,5	2 114,9	23,9

Académies et départements	1968	1990	% évolution	Académies et départements	1968	1990	% évolution
Meurthe-et-Moselle	705,4	711,8	0,9	Côtes d'Armor	506,1	538,4	6,4
Meuse	209,5	196,3	-6,3	Finistère	768,9	838,7	9,1
Moselle	971,3	1 011,3	4,1	Ille-et-Vilaine	652,7	798,7	22,4
Vosges	388,2	386,3	-0,5	Morbihan	540,5	619,8	14,7
NANCY-METZ	2 274,4	2 305,7	1,4	RENNES	2 468,2	2 795,6	13,3
Loire-Atlantique	861,5	1 052,2	22,1	Eure	383,4	513,8	34,0
Maine-et-Loire	585,6	705,9	20,5	Seine-Maritime	1 114,0	1 223,4	9,8
Mayenne	252,8	278,0	10,0	ROUEN	1 497,4	1 737,2	16,0
Sarthe	461,8	513,7	11,2	Bas-Rhin	827,4	953,0	15,2
Vendée	421,2	509,4	20,9	Haut-Rhin	585,0	671,3	14,8
NANTES	2 582,9	3 059,2	18,4	STRASBOURG	1 412,4	1 624,3	15,0
Alpes-Maritimes	722,1	971,8	34,6	Ariège	138,5	136,5	-1,4
Var	555,9	815,4	46,7	Aveyron	281,6	270,1	-4,1
NICE	1 278,0	1 787,2	39,8	Haute-Garonne	690,7	926,0	34,1
Cher	304,6	321,6	5,6	Gers	181,6	174,6	-3,9
Eure-et-Loir	302,1	396,1	31,1	Lot	151,2	155,8	3,0
Indre	247,2	237,5	-3,9	Hautes-Pyrénées	225,7	224,8	-0,4
Indre-et-Loire	437,9	529,3	20,9	Tarn	332,0	342,7	3,2
Loir-et-Cher	267,9	305,9	14,2	Tarn-et-Garonne	183,6	200,2	9,0
Loiret	430,6	580,6	34,8	TOULOUSE	2 184,9	2 430,7	11,2
ORLEANS-TOURS	1 990,3	2 371,0	19,1	Yvelines	854,4	1 307,2	53,0
PARIS	2 590,8	2 152,4	-16,9	Essonne	673,3	1 084,8	61,1
Charente	331,0	342,0	3,3	Hauts-de-Seine	1 461,6	1 391,7	-4,8
Charente-Maritime	483,6	527,1	9,0	Val-d'Oise	693,3	1 049,6	51,4
Deux-Sèvres	325,6	346,0	6,3	VERSAILLES	3 682,6	4 833,3	31,2
Vienne	340,3	380,0	11,7	METROPOLE	49 712,2	56 615,4	13,9
POITIERS	1 480,5	1 595,1	7,7				
Ardennes	309,4	296,4	-4,2				
Aube	270,3	289,2	7,0				
Marne	485,2	558,2	15,0				
Haute-Marne	214,3	204,1	-4,8				
REIMS	1 279,2	1 347,9	5,4				

Poids des jeunes et intensité de scolarisation

Régions	Poids des moins de 25 ans dans la population		Proportion des 15-24 ans scolarisés (recensements)		Taux de scolarisation à 18 ans
	1968	1990 *	1968	1990 *	(en 1991)* *
Alsace	40,8	34,6	37,5	52,4	73,0
Aquitaine	37,5	31,4	45,0	59,2	76,9
Auvergne	37,5	31,3	43,8	59,9	80,5
Bourgogne	39,3	32,8	40,8	57,3	77,2
Bretagne	40,6	34,2	45,1	64,4	88,8
Centre	39,8	33,5	38,8	56,1	76,7
Champagne-Ardenne	43,5	35,9	35,9	57,1	76,0
Corse	33,5	29,6	44,8	55,9	66,6
Franche-Comté	42,7	35,6	39,5	58,5	78,1
Ile-de-France	37,3	34,0	42,4	61,0	82,0
Languedoc-Roussillon	36,5	31,2	49,8	59,3	75,9
Limousin	33,5	28,1	45,6	59,8	89,3
Lorraine	44,1	35,4	38,2	59,1	80,8
Midi-Pyrénées	36,6	30,5	50,4	61,7	82,9
Nord-Pas-de-Calais	44,4	38,6	36,1	61,0	78,0
Basse-Normandie	44,0	35,5	38,2	57,2	77,8
Haute-Normandie	43,7	36,6	33,5	55,6	75,4
Pays de la Loire	43,2	36,2	38,4	59,9	80,5
Picardie	44,0	37,0	33,8	56,8	69,9
Poitou-Charentes	40,1	32,1	41,3	58,1	79,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,0	31,0	46,3	58,9	78,7
Rhône-Alpes	40,1	34,9	42,5	60,0	79,8
METROPOLE	39,8	34,0	41,4	59,4	79,4

(*) Résultats des exploitations par sondage au 1/4

(***) Source DEP - Ministère de l'Education nationale

Les dépenses d'éducation du MEN

Régions	Dépenses du MEN en 1991					Evolution 1991/1990		
	Dépenses en millions de francs	Dépenses par jeune de moins de 25 ans		Dépenses par jeune scolarisé de - 25 ans		Des dépenses du MEN	De la population des - 25 ans	Dépenses du MEN / - 25ans
		en francs	en indice	en francs	en indice			
Alsace	7 264	12 529	99,6	19 003	103,7	1,91	-0,59	2,51
Aquitaine	11 367	12 566	99,0	18 609	101,5	1,35	-0,94	2,30
Auvergne	5 864	13 972	111,1	20 440	111,5	1,03	-1,49	2,56
Bourgogne	6 742	12 523	99,6	18 549	101,2	2,20	-1,07	3,31
Bretagne	12 064	12 345	98,1	17 262	94,2	2,06	-0,91	3,00
Centre	9 377	11 485	91,3	17 147	93,5	1,71	-0,48	2,21
Champagne-Ardenne	5 994	12 189	96,9	17 851	97,4	0,69	-1,25	1,97
Corse	1 074	14 019	111,5	21 392	116,7	3,17	-0,24	3,42
France-Comté	5 227	13 189	104,9	19 146	104,4	1,10	-1,25	2,38
Ile-de-France	50 338	13 234	105,2	19 427	106,0	4,25	0,38	3,85
Languedoc-Roussillon	8 692	12 625	100,4	18 458	100,7	1,95	0,16	1,78
Limousin	3 078	14 951	118,9	21 489	117,2	0,46	-1,51	2,00
Lorraine	11 024	13 292	105,7	19 251	105,0	2,78	-1,45	4,30
Midi-Pyrénées	11 230	14 630	116,3	21 250	115,9	2,64	-0,54	3,20
Nord-Pas De Calais	18 602	11 897	94,6	16 793	91,6	3,31	-0,85	4,20
Basse-Normandie	5 987	11 897	94,6	17 385	94,8	0,62	-1,06	1,70
Haute-Normandie	7 449	11 396	90,6	16 861	92,0	2,87	-0,46	3,34
Pays de la Loire	12 713	11 270	89,6	16 181	88,3	3,13	-0,82	3,99
Picardie	7 639	11 100	88,2	16 614	90,6	3,02	-0,47	3,51
Poitou-Charentes	6 569	12 654	100,6	18 297	99,8	0,32	-1,36	1,70
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17 289	12 558	99,8	18 219	99,4	3,46	-0,02	3,49
Rhône-Alpes	24 229	12 533	99,6	18 275	99,7	2,46	-0,07	2,54
METROPOLE	249 812	12 578	100,0	18 331	100,0	2,66	-0,48	3,16
Antilles-Guyane	6 152	15 930	126,6	24 917	135,9			
Réunion	4 693	15 810	125,7	23 233	126,7			
FRANCE sans TOM	260 657	12 688	100,9	18 517	101,0			

Sources : - MEN, DEP, Compte de l'Education pour les dépenses du MEN.

- INSEE, pour les effectifs démographiques.

Dépenses du MEN en métropole et dans les DOM : ensemble des dépenses d'éducation et formation (enseignement y compris les charges sociales payées par l'Etat, cantines et internats, administration, etc...) à l'exclusion des rémunérations des stagiaires de formation continue.

* Les dépenses du MEN en 1991 et 1990 dans cette édition sont dans une optique de financement final (hors bourses),

contrairement à la publication précédente de Géographie de l'Ecole.

Les personnels de l'Education nationale

Enseignants et élèves dans le premier degré public

Effectifs en milliers

Ratio en %

Académies	Année 1982/1983			Année 1992/1993		
	Enseignants	Elèves	Enseignants pour 100 élèves	Enseignants	Elèves	Enseignants pour 100 élèves
Aix-Marseille	12,6	261,3	4,8	13,3	260,7	5,1
Amiens	10,7	224,2	4,8	11,1	214,5	5,2
Besançon	6,9	133,7	5,2	6,7	120,9	5,5
Bordeaux	13,6	267,2	5,1	13,8	254,7	5,4
Caen	7,7	155,3	5,0	7,5	137,0	5,5
Clermont-Ferrand	7,5	128,7	5,8	7,0	108,8	6,4
Corse	1,3	24,2	5,5	1,4	24,5	5,6
Créteil	20,5	433,3	4,7	22,8	448,4	5,1
Dijon	9,0	178,3	5,0	9,1	161,7	5,6
Grenoble	13,2	265,8	5,0	14,3	274,0	5,2
Lille	22,8	495,0	4,6	22,8	450,6	5,1
Limoges	3,8	69,5	5,5	3,6	59,5	6,0
Lyon	13,5	287,2	4,7	14,1	276,0	5,1
Montpellier	9,9	196,2	5,1	10,7	205,5	5,2
Nancy-Metz	14,1	281,1	5,0	14,0	258,2	5,4
Nantes	12,3	261,1	4,7	12,4	235,3	5,3
Nice	6,8	146,7	4,7	8,9	170,8	5,2
Orléans-Tours	12,6	256,5	4,9	12,7	243,1	5,2
Paris	7,5	148,0	5,0	7,8	135,5	5,8
Poitiers	8,3	165,1	5,0	8,0	147,8	5,4
Reims	8,6	170,5	5,0	8,5	150,0	5,6
Rennes	10,5	219,7	4,8	10,6	202,4	5,3
Rouen	9,9	203,8	4,8	10,3	203,9	5,1
Strasbourg	8,4	179,2	4,7	9,1	178,1	5,1
Toulouse	12,5	216,3	5,8	12,3	210,0	5,9
Versailles	25,6	554,9	4,6	28,6	563,4	5,1
METROPOLE	290,4	5 922,8	4,9	301,4	5 695,3	5,3
Antilles-Guyane	7,0	131,7	5,3	6,4	127,7	5,0
Réunion	4,9	108,5	4,5	5,2	106,4	4,9
FRANCE sans TOM	302,3	6 163,0	4,9	313,0	5 929,4	5,3

Source : MEN, DEP.

* pour les enseignants, fichier de paie pour 1992-1993 et enquête sur les personnels des enseignements préélémentaire, élémentaire et spécialisé pour 1982-1983,

* pour les élèves, enquête de la DEP sur les élèves du premier degré.

Champ : Ensemble des enseignants exerçant dans les établissements du premier degré public .

Ensemble des élèves recensés dans les établissements publics du premier degré.

Les personnels de l'Education nationale

Enseignants et élèves dans le second degré public

Effectifs en milliers

Ratio en %

Académies	1982 / 1983			1992 / 1993			
	Enseignants	Elèves	Enseignants pour 100 élèves	Enseignants	Elèves	Enseignants pour 100 élèves	Heures d'enseignement par élève
Aix-Marseille	14,0	190,8	7,3	15,0	200,4	7,5	1,31
Amiens	11,0	156,9	7,0	13,0	175,3	7,4	1,36
Besançon	7,4	96,9	7,6	8,2	100,7	8,1	1,42
Bordeaux	14,4	199,9	7,2	16,3	213,7	7,6	1,34
Caen	7,7	103,7	7,4	8,8	115,3	7,6	1,34
Clermont-Ferrand	7,0	94,3	7,4	7,7	94,1	8,2	1,42
Corse	1,4	19,2	7,3	1,6	20,1	8,1	1,43
Créteil	21,6	286,9	7,5	24,4	328,3	7,4	1,34
Dijon	10,0	134,7	7,4	10,7	138,4	7,7	1,34
Grenoble	14,9	198,8	7,5	16,8	217,1	7,7	1,34
Lille	24,5	337,7	7,3	28,4	367,9	7,7	1,38
Limoges	4,4	57,6	7,6	4,7	58,0	8,1	1,43
Lyon	14,7	199,2	7,4	16,3	208,7	7,8	1,36
Montpellier	10,8	149,2	7,2	12,0	161,2	7,4	1,31
Nancy-Metz	16,0	206,4	7,8	17,2	210,0	8,2	1,43
Nantes	13,3	180,7	7,4	15,4	203,0	7,6	1,35
Nice	8,3	115,4	7,2	9,7	131,1	7,4	1,30
Orléans-Tours	12,8	177,5	7,2	14,8	201,7	7,3	1,30
Paris	10,7	131,0	8,2	11,3	133,5	8,4	1,39
Poitiers	8,8	121,4	7,2	9,9	128,5	7,7	1,35
Reims	8,7	119,3	7,3	9,4	124,4	7,5	1,36
Rennes	12,3	161,4	7,6	13,8	173,9	7,9	1,36
Rouen	10,7	146,0	7,3	12,1	163,8	7,4	1,33
Strasbourg	10,2	135,4	7,5	11,0	136,3	8,1	1,41
Toulouse	13,2	174,7	7,6	14,6	180,0	8,1	1,40
Versailles	26,9	371,0	7,3	32,3	428,6	7,5	1,35
METROPOLE	315,7	4 266,0	7,4	355,3	4 613,9	7,7	1,36
Antilles-Guyane	6,7	99,1	6,8	7,7	101,7	7,6	1,38
Réunion	3,7	65,5	5,6	5,6	82,9	6,8	1,30
FRANCE sans TOM	326,1	4 430,6	7,4	368,6	4 798,6	7,7	1,36

Source : MEN, DEP.

* pour les enseignants et les heures d'enseignement, enquête vie scolaire sur le service des enseignants,

* pour les élèves, enquête de la DEP sur les élèves du second degré.

Champ : Enseignants dans le second degré public occupant un poste à l'année, à l'exception de ceux exerçant dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et de ceux enseignant des disciplines religieuses (académies de Nancy-Metz et Strasbourg).

Ensemble des élèves recensés dans les établissements publics du second degré (hors EREA).

Les personnels de l'Education nationale

Personnels ATOS, d'orientation, d'éducation, et de direction et élèves dans le second degré public

Effectifs en milliers

Ratio en %

Académies	1985 / 1986			1992 / 1993		
	ATOS *	Elèves	ATOS pour 100 élèves	ATOS *	Elèves	ATOS pour 100 élèves
Aix-Marseille	8,6	195,8	4,4	8,4	200,4	4,2
Amiens	6,5	164,3	4,0	6,9	175,3	3,9
Besançon	5,1	99,6	5,1	5,2	100,7	5,1
Bordeaux	10,0	208,0	4,8	10,0	213,7	4,7
Caen	5,7	107,7	5,3	5,8	115,3	5,0
Clermont-Ferrand	5,5	96,4	5,7	5,7	94,1	6,0
Corse	1,1	19,6	5,6	1,1	20,1	5,2
Créteil	12,1	300,8	4,0	13,1	328,3	4,0
Dijon	6,5	139,9	4,6	6,8	138,4	4,9
Grenoble	9,8	206,7	4,7	10,2	217,1	4,7
Lille	13,9	358,9	3,9	14,4	367,9	3,9
Limoges	3,7	58,7	6,3	3,6	58,0	6,3
Lyon	9,0	206,8	4,4	9,0	208,7	4,3
Montpellier	7,3	151,3	4,8	7,2	161,2	4,5
Nancy-Metz	9,9	209,5	4,7	9,7	210,0	4,6
Nantes	9,3	193,0	4,8	9,9	203,0	4,9
Nice	5,0	118,1	4,2	5,1	131,1	3,9
Orléans-Tours	9,0	188,2	4,8	9,2	201,7	4,5
Paris **	6,9	135,1	5,1	6,5	133,5	4,9
Poitiers	6,3	127,7	4,9	6,6	128,5	5,2
Reims ***	5,7	124,4	4,6	5,9	124,4	4,7
Rennes	9,7	169,6	5,7	10,1	173,9	5,8
Rouen	6,4	153,0	4,2	6,6	163,8	4,1
Strasbourg	5,3	137,0	3,9	5,4	136,3	3,9
Toulouse	10,4	176,0	5,9	10,8	180,0	6,0
Versailles	15,4	390,6	3,9	16,1	428,6	3,8
METROPOLE	204,2	4 436,7	4,6	209,0	4 613,9	4,5
Antilles-Guyane	3,0	100,0	3,0	3,2	101,7	3,1
Réunion	2,0	67,0	3,0	2,4	82,9	2,9
FRANCE sans TOM	209,2	4 603,7	4,5	214,6	4 798,6	4,5

* Personnels ATOS (administratif, ouvrier, de service et de santé), d'orientation, d'éducation, de direction et autres, y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat rémunérés par le ministère de l'Education nationale.

** Les données sur les ATOS comprennent les effectifs des personnels rémunérés par la ville de Paris.

*** Estimation pour 1985-1986

Source : MEN, DEP.

_ pour les ATOS et personnel d'orientation, d'éducation et de direction, fichier de paye

_ pour les élèves, enquête de la DEP sur les élèves du second degré.

Champ : Ensemble des ATOS et personnels d'orientation, d'éducation, de direction et autres y compris les maîtres d'internat et surveillants d'externat exerçant dans les établissements publics du second degré et rémunérés par le MEN. et la ville de Paris.

Composition du corps enseignant au 1.1.1993

Académies	Ensemble des enseignants		Enseignants du second degré public					Enseign. 1er d° pu.
	Part des plus de 50 ans	Part des moins de 30 ans	% de non titulaires	% nés dans la région où ils exercent	% temps partiel	% femmes	% agrégés	% femmes
Aix-Marseille	21,6	9,1	6,8	42,0	13,6	58,3	8,3	77,1
Amiens	11,2	19,0	12,9	45,0	8,8	55,0	6,2	75,2
Besançon	14,9	13,3	7,9	58,6	13,0	52,6	5,9	72,1
Bordeaux	19,0	8,3	9,1	51,7	10,4	56,8	6,8	73,6
Caen	14,3	14,7	9,7	51,1	10,1	52,0	6,1	72,9
Clermont-Ferrand	18,3	10,8	7,3	58,0	10,7	54,3	6,1	71,3
Corse	21,9	13,5	13,8	46,1	7,8	57,6	4,9	76,4
Créteil	12,5	18,1	14,4	44,6	10,7	58,7	9,2	82,5
Dijon	15,2	12,3	10,0	48,7	11,2	55,0	6,9	73,4
Grenoble	17,3	10,3	8,2	58,0	17,6	57,4	7,9	74,9
Lille	11,5	18,9	11,7	72,5	8,4	50,1	5,5	69,7
Limoges	18,2	9,4	7,1	53,0	9,6	53,8	6,5	69,8
Lyon	16,3	13,4	7,0	58,0	13,8	59,1	8,6	76,6
Montpellier	23,4	8,6	6,3	47,4	13,1	54,2	7,1	70,4
Nancy-Metz	14,2	15,8	8,9	66,7	9,8	52,3	6,0	72,4
Nantes	13,2	14,1	8,4	44,0	10,8	51,2	6,9	71,6
Nice	21,9	10,3	8,8	42,0	14,2	56,8	7,3	75,6
Orléans-Tours	14,3	14,5	9,1	39,2	9,3	55,9	7,4	74,7
Paris	25,9	10,9	9,2	44,6	12,1	62,7	18,4	81,6
Poitiers	17,1	10,0	7,5	46,9	10,4	53,5	5,8	71,5
Reims	12,8	17,3	8,3	50,0	8,4	53,6	6,8	73,2
Rennes	15,0	10,8	7,4	63,0	12,4	51,3	6,5	71,5
Rouen	11,3	17,6	8,9	42,6	9,3	56,0	7,5	77,9
Strasbourg	15,2	12,9	9,3	55,3	15,7	53,1	7,9	73,8
Toulouse	22,1	8,5	7,5	56,0	11,7	55,9	6,9	72,2
Versailles	14,4	15,9	12,4	44,6	14,4	64,2	11,1	83,0
METROPOLE	16,2	13,5	9,5	52,0	11,7	55,9	7,8	75,2
Antilles-Guyane	16,0	8,7	8,4		4,1	51,4	2,0	74,4
Réunion	10,8	17,0	11,3		5,4	45,5	4,1	70,5
FRANCE sans TOM	16,1	13,4	9,5		11,4	55,6	7,6	75,1

Source : MEN, DEP.

Fichier de paye au 01/01/1993 et enquête vie scolaire sur le service des enseignants pour la part de temps partiel.

Taille des classes dans le premier degré (public+privé)

	1970-1971		1980-1981		1992-1993	
	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Ecoles maternelles	Ecoles primaires
Aix-Marseille	43,0	26,5	31,0	24,4	28,7	23,6
Amiens	39,3	24,7	30,4	24,0	27,5	23,3
Besançon	41,2	23,9	29,3	22,6	25,7	22,0
Bordeaux	40,3	24,6	29,4	23,3	27,7	22,4
Caen	41,4	24,8	29,3	23,4	26,7	22,6
Clermont	41,3	22,9	27,8	21,0	24,2	19,5
Corse	40,6	19,6	29,7	20,1	29,9	22,0
Créteil	40,5	26,8	30,6	25,3	27,9	24,1
Dijon	39,9	24,1	29,1	22,5	26,5	21,9
Grenoble	40,2	24,0	29,3	23,1	27,2	22,7
Lille	40,6	28,2	30,4	25,5	28,1	23,7
Limoges	39,2	21,9	28,8	20,8	26,2	20,1
Lyon	42,4	26,5	30,3	24,5	28,7	23,4
Montpellier	42,0	23,8	30,1	23,0	28,0	22,8
Nancy	37,7	24,7	29,2	22,5	26,8	21,9
Nantes	39,6	26,7	30,1	25,0	27,2	22,8
Nice	42,6	26,6	31,9	24,9	28,4	23,7
Orléans	39,9	25,0	29,9	24,2	27,2	22,9
Paris	41,8	26,1	30,8	25,4	27,8	23,8
Poitiers	39,7	24,5	28,9	22,7	26,3	21,9
Reims	39,2	24,2	28,5	23,0	26,1	21,8
Rennes	39,5	26,2	30,0	24,4	27,3	22,4
Rouen	40,8	26,4	30,0	24,0	27,4	23,2
Strasbourg	36,3	25,9	29,9	24,2	27,8	23,2
Toulouse	40,1	22,1	28,5	20,6	26,8	20,7
Versailles	40,3	27,1	31,3	26,1	27,9	24,4
METROPOLE	40,4	25,4	30,0	23,9	27,5	22,9
Antilles-Guyane	42,2	31,0	31,6	24,7	27,5	22,5
Réunion	37,6	30,5	39,4	29,2	28,8	24,6
FRANCE sans TOM	40,4	25,6	30,1	24,0	27,5	22,9

Taille des classes dans le second degré (public +privé)

Académies	1980 - 1981			1992 - 1993		
	Collèges(*)	L.P.(*)	Lycées (*)	Collèges (*)	L.P.(*)	Lycées(*)
Aix-Marseille	24,3	22,6	27,8	25,1	20,1	27,9
Amiens	24,1	24,6	27,2	24,7	25,2	29,7
Besançon	23,8	23,6	27,2	24,2	20,9	28,2
Bordeaux	24,0	22,9	29,3	24,3	20,4	28,5
Caen	23,8	21,6	25,5	24,6	22,4	28,1
Clermont-Ferrand	23,2	22,8	26,8	22,9	21,2	28,7
Corse	23,4	24,6	25,5	24,1	20,0	24,1
Créteil	23,9	22,6	27,0	24,8	22,0	28,4
Dijon	23,7	25,4	26,3	24,5	20,6	28,6
Grenoble	24,1	22,4	26,6	24,5	20,4	29,1
Lille	24,0	25,9	28,9	25,1	23,1	30,0
Limoges	23,5	21,3	25,9	23,7	19,4	28,6
Lyon	24,2	22,9	27,1	24,3	20,9	28,9
Montpellier	24,0	22,5	26,9	24,4	19,1	28,2
Nancy-Metz	23,4	23,9	27,0	24,4	19,4	28,4
Nantes	24,1	25,1	26,5	24,7	20,2	28,2
Nice	24,0	23,7	26,2	24,7	20,4	28,3
Orléans-Tours	24,1	23,9	28,3	24,1	23,4	29,3
Paris	23,6	21,3	23,9	24,9	20,4	25,8
Poitiers	24,1	24,0	28,4	24,1	21,0	29,8
Reims	23,9	21,9	27,4	24,4	23,5	29,5
Rennes	23,9	23,1	27,0	23,8	19,5	29,5
Rouen	23,8	25,2	28,8	24,7	21,8	29,1
Strasbourg	24,1	23,4	28,6	24,5	22,3	29,0
Toulouse	23,5	22,0	26,1	24,1	21,0	27,7
Versailles	24,1	24,4	27,7	24,9	22,7	28,0
METROPOLE	23,9	23,5	27,1	24,5	21,3	28,6
Antilles-Guyane	24,0	22,9	25,4	24,4	24,8	27,7
Réunion	23,5	25,7	30,3	24,4	23,0	30,1
FRANCE sans TOM	23,9	23,5	27,1	24,5	21,4	28,6

(*) Collèges : 1er cycle hors CPPN-CPA

L.P. : Second cycle professionnel

Lycées : Second cycle général et technologique

Dispersion de la taille des classes en 1992 - 1993

Proportions de classes à effectifs réduits ou élevés (public + privé)

Académies en %	Maternelle		Primaire		1 ^{er} cycle		2 nd cycle gén. et Tech.	
	20 élèves et moins	Plus de 30 élèves	15 élèves et moins	Plus de 25 élèves	Moins de 20 élèves	30 élèves et plus	Moins de 25 élèves	Plus de 35 élèves
Aix-Marseille	1,3	14,5	6,2	34,7	10,4	13,4	30,6	16,2
Amiens	3,2	8,0	6,9	32,9	7,8	5,8	17,4	7,0
Besançon	8,0	7,5	10,4	25,0	11,3	6,1	28,3	8,1
Bordeaux	4,2	18,0	10,8	27,9	12,0	5,9	25,0	11,8
Caen	6,7	8,6	8,1	25,8	10,3	7,7	29,6	7,7
Clermont-Ferrand	19,0	4,4	23,7	13,0	18,6	4,7	26,1	9,8
Corse	1,7	44,5	14,3	27,1	12,8	3,8	39,3	1,8
Créteil	0,7	4,4	5,3	39,7	8,0	7,5	23,1	7,6
Dijon	5,4	5,9	11,9	23,6	9,7	5,8	24,8	11,6
Grenoble	3,0	7,2	9,5	29,5	8,2	4,5	24,9	11,0
Lille	2,7	21,0	7,4	36,0	9,7	11,3	20,0	13,6
Limoges	10,8	11,3	21,5	16,1	15,7	5,4	28,5	18,0
Lyon	3,5	32,8	7,0	34,3	10,2	6,1	23,7	12,0
Montpellier	3,5	12,8	10,8	31,3	12,0	7,0	26,4	14,1
Nancy-Metz	7,4	13,3	10,7	23,3	11,4	6,4	26,5	9,8
Nantes	5,8	15,9	8,9	30,4	10,2	9,4	28,8	7,9
Nice	0,5	3,1	5,9	34,1	10,2	8,1	24,9	10,2
Orléans-Tours	3,4	7,1	7,6	28,1	9,2	4,8	18,9	6,8
Paris	1,6	4,4	7,3	38,9	12,9	17,3	34,5	12,2
Poitiers	6,3	7,7	11,4	23,4	12,1	6,4	25,2	20,9
Reims	7,2	4,1	11,1	21,6	9,7	5,4	21,2	7,9
Rennes	7,8	23,1	11,4	29,2	13,4	4,5	24,3	12,7
Rouen	1,4	2,6	8,1	33,9	11,6	8,3	21,3	13,8
Strasbourg	2,9	17,0	8,3	35,4	9,6	5,6	22,8	9,7
Toulouse	11,7	20,0	19,1	19,8	14,3	6,3	29,3	4,1
Versailles	1,5	8,9	4,5	42,2	10,0	11,2	24,7	7,0
METROPOLE	4,1	12,2	9,3	30,9	10,7	7,7	25,2	10,5
Antilles-Guyane	3,9	10,8	8,0	25,3	12,4	6,5	25,8	5,9
Réunion	0,8	6,8	5,4	45,5	13,0	7,2	12,6	8,8
FRANCE sans TOM	4,1	12,1	9,2	31,0	10,8	7,7	25,0	10,4

Nombre et proportion d'élèves et d'étudiants boursiers

Académies	SECOND DEGRE				SUPERIEUR	
	1980 - 81		1992 - 93		1992 - 93	
	Nombre de boursiers	% de boursiers	Nombre de boursiers	% de boursiers	Nombre de boursiers sur critères sociaux	% de boursiers
Aix-Marseille	56 139	24,6	76 285	32,0	15 730	17,2
Amiens	55 301	32,5	61 321	31,1	7 895	22,1
Besançon	32 837	30,3	34 598	30,2	7 293	23,7
Bordeaux	69 109	29,1	56 846	22,5	16 236	17,6
Caen	48 131	37,4	41 668	28,8	6 766	19,6
Clermont-Ferrand	50 263	41,8	41 749	34,6	7 568	19,5
Corse	8 296	41,2	8 754	41,3	1 336	34,8
Créteil	62 231	19,9	76 846	21,4	11 424	12,1
Dijon	45 865	30,9	43 820	28,6	7 440	19,6
Grenoble	62 453	26,4	60 475	23,0	12 826	16,8
Lille	141 501	34,7	190 443	41,8	27 395	21,5
Limoges	23 601	37,8	18 366	29,4	4 086	21,3
Lyon	64 289	25,4	73 114	26,8	18 204	15,1
Montpellier	57 868	33,4	57 952	30,6	10 861	15,0
Nancy-Metz	82 858	34,6	82 452	34,7	14 251	20,1
Nantes	94 398	33,3	91 946	27,8	17 563	19,5
Nice	24 608	18,9	35 957	24,6	6 005	14,2
Orléans-Tours	56 875	28,3	55 475	24,4	10 053	17,6
Paris	18 695	10,6	21 541	12,6	17 983	5,6
Poitiers	53 950	38,3	44 791	30,0	8 611	21,8
Reims	36 540	27,6	43 140	30,7	6 204	17,2
Rennes	90 242	33,0	67 827	23,1	18 803	20,0
Rouen	42 027	25,7	47 296	25,3	7 661	17,2
Strasbourg	42 243	28,4	36 583	24,7	9 289	14,7
Toulouse	71 566	33,8	59 248	27,5	15 098	15,5
Versailles	58 246	14,0	81 538	16,8	9 425	8,1
METROPOLE	1 450 132	28,3	1 510 031	27,1	296 006	15,2
Antilles-Guyane	69 498	64,8	59 737	54,4	2 787	26,8
Réunion	48 210	76,1	59 124	69,2	2 623	27,0
FRANCE sans TOM	1 567 840	29,6	1 628 892	28,2	301 416	15,3

Proportion d'élèves accueillis en ZEP (en 1992/1993)

Académies	Ecoles % ZEP	Collèges % ZEP	L.P. % ZEP
Aix-Marseille	17,4	21,1	23,1
Amiens	12,6	20,1	3,9
Besançon	9,7	19,5	-
Bordeaux	12,1	12,9	11,0
Caen	7,1	8,8	-
Clermont-Ferrand	6,3	6,6	-
Corse	28,0	20,9	-
Creteil	12,3	16,1	6,2
Dijon	11,9	21,6	13,8
Grenoble	8,2	13,6	14,3
Lille	18,9	21,9	1,0
Limoges	7,0	10,6	-
Lyon	12,7	19,2	28,4
Montpellier	9,7	12,1	11,0
Nancy - Metz	10,4	14,0	-
Nantes	9,8	10,1	-
Nice	7,4	7,3	-
Orléans-Tours	9,3	10,7	-
Paris	27,3	18,9	-
Poitiers	6,6	9,2	3,4
Reims	12,8	20,9	10,0
Rennes	5,8	8,0	-
Rouen	17,4	26,0	25,6
Strasbourg	7,8	11,4	4,0
Toulouse	8,5	6,7	2,6
Versailles	10,6	11,7	24,4
METROPOLE	11,8	14,8	8,0
Antilles-Guyane	16,5	12,8	9,2
Réunion	24,1	24,6	19,3
FRANCE sans TOM	12,1	14,9	8,2

Taux de scolarisation à 3 ans

Académies	1975/76	1992/93
Aix-Marseille	89,9	100,0
Amiens	61,8	94,9
Besançon	70,2	97,5
Bordeaux	73,2	98,1
Caen	69,4	97,0
Clermont-Ferrand	73,0	96,5
Corse	60,0	93,7
Créteil	84,9	98,7
Dijon	68,5	97,5
Grenoble	76,8	97,5
Lille	88,3	100,0
Limoges	67,9	97,3
Lyon	90,3	100,0
Montpellier	94,7	100,0
Nancy-Metz	71,5	99,0
Nantes	84,9	100,0
Nice	78,2	98,1
Orléans-Tours	72,9	98,3
Paris	87,9	100,0
Poitiers	74,9	99,7
Reims	75,0	98,2
Rennes	90,2	100,0
Rouen	57,8	94,6
Strasbourg	71,4	96,2
Toulouse	82,9	100,0
Versailles	87,4	100,0
METROPOLE	79,8	99,0

* Dans ce tableau, ont été ramenés à 100 des taux supérieurs à cette valeur maximale. Cette anomalie, observée dans certaines académies, montre que les nombres d'élèves de 3 ans recensés au sein de l'Education nationale peuvent parfois dépasser les nombres d'enfants fournis par l'INSEE, sur la base des résultats du recensement 1990.

Données départementales de scolarisation

Académies et départements	Scolarisation 1962 / 1963		Spécial 1992/93	Académies et départements	Scolarisation 1962 / 1963		Spécial 1992/93
	6ème	2nd degré	% 13/15 ans		6ème	2nd degré	% 13/15 ans
Alpes de H.Provence	74,9	59,8	3,8	Seine-et-Marne	55,6	47,0	4,2
Hautes-Alpes	73,6	70,5	4,6	Seine-Saint-Denis	69,9	67,2	3,9
Bouches-du-Rhône	63,3	61,1	3,1	Val-de-Marne	69,9	67,2	4,3
Vaucluse	62,9	56,6	4,4	CRETEIL			4,1
AIX-MARSEILLE			3,5	Côte-d'Or	53,2	45,9	5,6
Aisne	48,0	39,2	6,8	Nièvre	50,3	40,1	4,5
Oise	42,6	36,6	4,6	Saône-et-Loire	57,3	42,9	3,6
Somme	42,0	38,4	6,7	Yonne	46,1	38,0	4,1
AMIENS			5,8	DIJON			4,4
Doubs	60,6	50,1	5,1	Ardèche	62,0	48,9	3,1
Jura	62,2	62,6	4,8	Drôme	66,5	53,8	4,4
Haute-Saône	54,7	44,5	5,1	Isère	61,8	50,4	4,1
Territoire-de-Belfort	63,7	54,8	5,4	Savoie	67,7	58,3	5,3
BESANCON			5,1	Haute-Savoie	74,4	58,4	2,8
Dordogne	41,2	38,2	5,0	GRENOBLE			3,9
Gironde	52,1	55,6	5,1	Nord	53,4	45,7	5,7
Landes	42,1	38,5	3,6	Pas-de-Calais	53,5	39,9	5,8
Lot-et-Garonne	59,0	44,3	6,1	LILLE			5,7
Pyrénées-Atlantiques	59,5	59,8	3,7	Corrèze	57,7	58,1	4,7
BORDEAUX			4,8	Creuse	55,7	51,5	7,4
Calvados	49,4	41,3	4,9	Haute-Vienne	61,2	51,2	4,4
Manche	49,5	36,7	4,5	LIMOGES			5,0
Orne	40,5	38,0	6,1	Ain	54,8	39,1	3,8
CAEN			5,0	Loire	56,0	53,1	4,4
Allier	57,4	53,9	4,8	Rhône	59,0	62,7	4,3
Cantal	58,9	47,8	4,2	LYON			4,2
Haute-Loire	69,4	56,8	3,1	Aude	59,1	58,8	4,4
Puy-de-Dôme	58,8	54,6	3,5	Gard	55,1	56,9	4,8
CLERMONT			3,9	Hérault	72,9	66,5	3,8
Corse-du-Sud	78,4	44,6	3,8	Lozère	76,8	60,0	4,7
Haute-Corse	78,4	44,6	2,9	Pyrénées-Orientales	71,6	60,0	6,6
CORSE			3,4	MONTPELLIER			4,7

Académies et départements	Scolarisation 1962 / 1963		Spécial 1992/93	Académies et départements	Scolarisation 1962 / 1963		Spécial 1992/93
	6ème	2nd degré	% 13/15 ans		6ème	2nd degré	% 13/15 ans
Meurthe-et-Moselle	51,7	45,6	5,0	Côtes d'Armor	65,2	50,7	3,8
Meuse	46,6	38,5	5,0	Finistère	85,0	61,6	3,3
Moselle	44,0	37,1	4,0	Ille-et-Vilaine	50,7	41,9	4,7
Vosges	52,4	44,5	5,3	Morbihan	57,4	43,8	4,2
NANCY-METZ			4,6	RENNES			4,0
Loire-Atlantique	51,0	43,6	3,8	Eure	42,5	33,7	4,2
Maine-et-Loire	45,2	37,0	4,4	Seine-Maritime	41,5	39,2	5,3
Mayenne	35,8	27,2	3,0	ROUEN			4,9
Sarthe	44,3	36,4	4,5	Bas-Rhin	47,2	41,8	5,9
Vendée	39,8	33,2	4,4	Haut-Rhin	47,6	37,9	5,8
NANTES			4,1	STRASBOURG			5,8
Alpes-Maritimes	68,9	68,7	3,8	Ariège	72,9	66,8	4,6
Var	75,0	65,0	4,5	Aveyron	62,5	54,6	4,1
NICE			4,2	Haute-Garonne	61,0	69,8	4,4
Cher	47,5	40,6	5,0	Gers	68,1	46,1	5,3
Eure-et-Loir	47,3	36,7	4,4	Lot	60,7	56,1	4,2
Indre	47,6	39,5	5,5	Hautes-Pyrénées	73,2	72,8	5,2
Indre-et-Loire	42,2	37,9	3,8	Tarn	56,9	59,0	5,2
Loir-et-Cher	47,7	30,7	5,7	Tarn-et-Garonne	56,6	50,5	4,3
Loiret	58,3	44,0	4,2	TOULOUSE			4,6
ORLEANS-TOURS			4,5	Yvelines	61,9	49,8	3,1
PARIS	69,9	67,2	2,6	Essonne	61,9	49,8	3,5
Charente	45,9	41,6	5,5	Hauts-de-Seine	69,9	67,2	3,7
Charente-Maritime	51,5	39,3	5,5	Val-d'Oise	61,9	49,8	4,5
Deux-Sèvres	41,3	37,2	4,3	VERSAILLES			3,7
Vienne	52,5	42,5	5,5	METROPOLE	56,2	49,3	4,5
POITIERS			5,2				
Ardennes	52,6	43,1	6,4				
Aube	41,3	36,1	5,1				
Marne	44,6	45,1	4,9				
Haute-Marne	44,5	36,7	7,3				
REIMS			5,6				

Lecture : en 1962/63, les effectifs scolarisés en 6ème représentaient 56,2% de la génération concernée ; les effectifs du second degré, 49,3% de la tranche d'âge 11-17 ans. En 1992/ 1993, 4,5% des 13-15 ans relevaient d'un enseignement spécial (métropole).
 NB. Le découpage du territoire en départements et académies a subi des modifications depuis 1962. Les moyennes académiques ne sont indiquées que dans le cas où le ressort géographique de 1992 est identique à celui de 1962. Les données départementales mentionnées pour Paris, les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis et le Val de Marne sont celles de l'ancien département de la Seine ; pour les Yvelines, l'Essonne, le Val d'Oise les valeurs sont celles de l'ancienne Seine et Oise.

Taux d'accès au niveau du baccalauréat

Evolution, Comparaison des taux observés en 1992 et des taux attendus, compte tenu de la structure sociale

Académies	1975	1985	1992		
			observé	accroissement depuis 1975	attendu
Aix-Marseille	34,1	39,9	61,6	27,5	61,1
Amiens	22,8	29,6	55,7	32,9	57,7
Besançon	26,8	34,8	60,1	33,3	58,3
Bordeaux	30,0	34,2	55,8	25,8	60,8
Caen	23,2	30,6	58,0	34,8	58,3
Clermont-Ferrand	29,2	35,5	59,6	30,4	59,3
Dijon	27,7	34,4	59,3	31,6	59,0
Grenoble	33,7	38,7	62,7	29,0	61,1
Lille	23,3	33,7	59,6	36,3	56,6
Limoges	32,6	37,1	67,7	35,1	60,0
Lyon	32,9	39,1	59,5	26,6	61,5
Montpellier	33,3	35,3	55,5	22,2	60,7
Nancy - Metz	25,4	34,1	64,8	39,4	57,9
Nantes	25,4	31,5	61,7	36,3	59,8
Nice + Corse	37,5	40,1	57,2	19,7	61,6
Orléans-Tours	24,9	32,0	59,0	34,1	59,7
Ile de France	39,7	42,7	63,5	23,8	65,3
Poitiers	25,8	32,9	58,1	32,3	59,5
Reims	23,0	31,8	57,9	34,9	57,8
Rennes	30,5	39,2	66,6	36,1	61,0
Rouen	22,9	30,7	58,4	35,5	58,4
Strasbourg	25,7	33,2	54,0	28,3	59,6
Toulouse	36,9	41,4	62,0	25,1	61,6
METROPOLE	30,2	36,5	60,6	30,4	60,6

Champ : Education nationale

NB : Faute de pouvoir distinguer Nice et la Corse en 1975, les deux académies sont ici regroupées.

Pour Nice, les taux d'accès s'élèvent à 40,0% en 1985 et 56,7% en 1992 (pour une valeur attendue de 62,1%).

Pour la Corse, les valeurs correspondantes sont de 40,6% et 60,2% (et 57,9% attendu).

En raison de l'importance des flux interacadémiques, Paris, Gréteil et Versailles ont été également regroupées, pour former la région Ile de France.

Situation scolaire à 17 ans

	Année scolaire 1991-1992								Evolution des taux de 1985 à 1992	
	Génération	Taux global de scolarisation	Lycée et post-bac		Lycée professionnel		Apprentis	Autres	MEN 2nds cycles	
				dont MEN		dont MEN			général et technologique	professionnel
Aix-Marseille	33 910	90,1	52,0	51,4	24,1	22,8	8,2	5,7	11,6	-4,0
Amiens	28 821	85,7	46,2	45,3	28,6	26,7	6,5	4,4	15,1	-0,9
Besançon	16 576	91,6	50,1	48,8	27,8	25,0	8,2	5,5	13,8	-3,3
Bordeaux	38 435	89,0	50,3	48,9	25,6	23,1	9,2	4,0	13,6	-3,4
Caen	21 625	89,8	46,8	45,6	27,7	24,1	10,6	4,7	16,3	-2,4
Clermont	18 981	92,0	50,5	48,7	28,3	25,0	8,8	4,3	13,1	-2,3
Corse	3 061	86,8	53,3	52,9	21,6	21,2	6,8	5,1	9,7	-5,7
Creteil	51 998	81,5	46,6	46,5	24,0	23,8	6,0	4,9	14,4	-4,9
Dijon	23 128	91,6	49,2	47,9	26,6	24,0	10,1	5,7	16,4	-4,8
Grenoble	38 020	91,1	54,9	53,8	25,6	22,7	6,7	3,9	14,3	-4,3
Lille	65 256	89,0	49,0	48,3	32,6	31,5	3,5	4,0	14,8	-3,7
Limoges	9 357	97,6	54,4	51,8	30,5	27,3	7,6	4,8	13,7	-4,3
Lyon	39 907	91,3	52,2	51,2	27,6	25,6	7,0	4,6	11,0	-3,0
Montpellier	28 085	86,8	49,2	48,1	23,9	21,4	8,6	5,1	11,8	-5,8
Nancy	33 839	92,3	52,0	51,2	27,7	26,7	8,1	4,5	17,8	-5,2
Nantes	49 314	92,5	51,0	49,5	27,8	22,9	9,8	4,0	17,8	-4,3
Nice	21 072	85,0	51,6	51,1	21,6	20,6	8,7	3,0	10,9	-1,8
Orléans	34 368	89,4	49,7	48,5	24,0	21,6	11,1	4,6	16,9	-2,5
Paris	21 768	134,3	91,0	90,8	25,1	25,0	14,5	3,7	-4,3	-13,4
Poitiers	23 169	94,0	49,3	47,8	26,9	22,8	13,4	4,5	15,2	-4,1
Reims	20 599	89,5	48,6	47,1	26,7	24,3	7,1	7,2	15,0	-3,7
Rennes	42 563	95,7	55,9	54,0	29,3	23,7	6,8	3,7	16,1	-5,8
Rouen	26 421	90,3	46,9	46,3	26,6	25,6	11,1	5,8	16,0	-3,6
Strasbourg	22 779	87,9	46,8	46,2	25,0	24,5	13,4	2,7	13,8	0,6
Toulouse	32 540	91,6	53,8	52,1	25,6	23,3	7,4	4,7	13,0	-2,0
Versailles	68 935	85,1	52,0	51,7	23,6	23,3	5,2	4,3	12,1	-1,8
METROPOLE	814 527	90,7	51,6	50,6	26,5	24,4	8,1	4,5	14,0	-3,7

Champ : Toutes formations de tous ministères, apprentis inclus.

Scolarisation des filles

Académies	Proportions de bacheliers dans une génération (1992)		Proportions de filles parmi les bacheliers (1992)		
	Garçons	Filles	en série C	en F industriel	en bac prof. industriel
Aix-Marseille	44,2	56,3	37,6	11,9	8,6
Amiens	38,8	55,3	41,3	9,1	9,6
Besançon	45,6	58,3	36,6	9,4	8,0
Bordeaux	40,2	52,7	39,7	13,8	7,8
Caen	39,8	54,0	34,7	13,5	4,5
Clermont - Ferrand	44,6	60,3	38,4	6,9	6,9
Corse	39,8	60,1	47,0	2,6	20,0
Créteil	37,8	51,3	36,6	8,5	5,4
Dijon	44,0	58,2	40,7	12,1	7,3
Grenoble	47,6	64,5	39,1	8,7	6,3
Lille	44,5	55,8	38,4	8,9	8,0
Limoges	46,8	60,4	41,9	16,2	1,6
Lyon	45,9	58,5	36,7	14,9	12,4
Montpellier	39,2	53,5	41,8	8,9	5,7
Nancy-Metz	48,3	59,1	40,2	10,2	5,7
Nantes	46,6	60,8	37,3	10,6	10,0
Nice	40,9	54,4	38,8	17,3	15,1
Orléans-Tours	41,6	58,6	40,1	14,7	10,7
Paris	67,1	73,9	37,2	21,1	14,0
Poitiers	43,4	58,3	39,8	13,9	4,1
Reims	41,8	56,6	40,9	8,3	4,5
Rennes	51,9	67,3	39,2	10,3	8,5
Rouen	40,2	53,3	34,9	10,5	2,1
Strasbourg	41,1	53,3	41,5	15,5	12,6
Toulouse	45,8	61,6	41,9	13,8	7,1
Versailles	45,5	59,1	34,3	9,1	2,5
METROPOLE	44,5	58,1	38,5	11,5	7,6
Antilles-Guyane	ND	ND	44,0	11,7	6,8
Réunion	ND	ND	35,0	9,7	3,0

Orientation en fin de 5ème

Académies	1980				1992			
	Redou- blement	4ème générale	CPPN CPA	4ème prépa.	Redou- blement	4ème générale	CPPN CPA	4ème prep et techno
Aix-Marseille	11,7	68,5	8,9	11,9	11,4	76,0	2,4	8,8
Amiens	12,1	65,8	9,3	12,2	8,0	80,9	1,3	9,8
Besançon	13,2	65,0	6,4	15,2	11,5	73,4	0,2	12,0
Bordeaux	12,1	68,7	7,1	11,1	12,2	73,9	1,5	10,5
Caen	12,3	65,5	7,4	11,2	9,3	76,3	0,7	10,9
Clermont-Ferrand	11,6	72,2	6,1	8,7	10,5	78,6	0,5	8,5
Corse	15,6	61,9	11,8	6,8	12,1	79,4	3,4	4,2
Créteil	10,8	68,6	5,9	12,1	9,1	77,7	-	10,2
Dijon	14,7	62,4	8,8	15,0	11,1	76,0	1,1	10,1
Grenoble	13,7	68,4	5,3	12,0	10,8	77,3	0,7	8,6
Lille	9,4	65,8	5,8	17,3	5,5	82,2	1,8	8,5
Limoges	14,0	65,8	7,2	10,2	10,9	77,4	0,1	10,4
Lyon	11,2	68,3	5,7	12,6	13,2	72,8	1,2	10,6
Montpellier	12,9	71,6	7,9	8,5	12,0	77,2	2,1	7,5
Nancy-Metz	14,0	60,5	10,4	14,1	9,8	74,7	1,6	13,2
Nantes	11,5	68,0	7,1	9,4	8,2	80,8	0,5	7,8
Nice	13,0	70,9	3,8	10,3	12,6	78,0	2,3	5,6
Orléans-Tours	14,5	62,8	9,3	11,8	10,6	77,1	0,5	9,1
Paris	8,2	81,9	3,0	13,1	9,8	80,9	0,9	7,1
Poitiers	13,5	64,1	6,5	10,5	11,1	75,3	0,9	9,8
Reims	12,9	63,9	7,3	12,9	11,6	74,6	0,7	9,7
Rennes	14,5	70,2	6,9	7,9	10,3	78,7	0,7	8,5
Rouen	12,1	61,8	11,0	12,6	11,3	72,9	2,6	11,3
Strasbourg	10,0	66,2	11,1	11,8	7,2	80,7	0,9	10,3
Toulouse	12,1	73,0	5,6	9,7	11,4	77,9	0,8	9,2
Versailles	10,5	69,5	5,1	12,1	12,5	75,1	1,7	8,6
METROPOLE	12,1	67,6	7,0	11,9	10,3	77,2	1,2	9,3
Antilles-Guyane	13,8	63,8	12,5	6,1	13,2	75,3	0,6	8,5
Réunion	17,2	56,9	20,6	2,5	6,4	82,7	0,3	12,6

Champ : Education nationale (public + privé)

Orientation en fin de 3ème générale

Académies	1980				1992			
	Redoublement %	Seconde * %	BEP * %	Sortie %	Redoublement %	Seconde * %	BEP * %	Sortie %
Aix-Marseille	9,5	62,1	21,1	5,8	11,1	67,2	20,7	0,8
Amiens	9,7	50,7	24,4	13,8	6,9	61,0	26,0	5,7
Besançon	10,1	52,1	24,6	12,9	9,6	63,1	20,3	6,8
Bordeaux	10,7	51,8	25,4	11,2	11,3	64,4	20,5	3,6
Caen	9,4	50,9	23,9	14,7	8,4	61,7	22,1	7,4
Clermont-Ferrand	11,2	52,9	23,6	11,3	9,0	63,1	22,3	5,3
Corse	11,2	59,2	20,4	8,5	12,8	62,3	20,8	4,0
Créteil	9,2	53,4	23,7	12,5	9,9	62,6	23,3	4,0
Dijon	9,2	54,8	24,3	10,5	8,3	63,7	21,3	6,6
Grenoble	10,5	57,3	21,8	9,2	9,1	68,8	19,0	2,7
Lille	7,5	52,2	32,5	6,8	5,9	60,0	31,3	2,5
Limoges	12,1	59,0	29,8	- 0,9	9,4	65,2	24,8	-
Lyon	9,9	59,1	23,4	6,2	9,8	66,7	19,6	3,3
Montpellier	10,4	55,5	25,9	7,1	10,5	63,6	21,4	4,0
Nancy-Metz	9,1	52,1	27,5	9,6	8,5	63,8	22,7	4,5
Nantes	8,4	46,6	25,6	18,7	7,4	61,8	21,7	9,0
Nice	10,7	58,0	19,9	10,2	11,3	62,0	21,0	5,1
Orléans-Tours	11,5	51,1	23,4	13,4	9,5	61,6	21,4	7,3
Paris	10,9	90,9	27,3	- 35,6	9,5	88,7	16,2	- 15,9
Poitiers	9,7	49,7	24,6	15,3	9,1	63,4	22,1	5,2
Reims	8,2	55,1	23,1	13,0	10,4	62,6	21,9	4,9
Rennes	10,4	52,7	23,3	12,9	8,5	66,3	20,5	4,5
Rouen	9,3	51,8	26,8	10,6	10,2	61,4	24,1	3,9
Strasbourg	5,7	53,3	29,1	10,6	5,6	61,8	24,9	7,4
Toulouse	9,1	56,2	24,6	9,4	9,2	65,8	21,3	3,4
Versailles	10,4	57,7	18,1	12,9	11,3	66,2	19,6	2,8
METROPOLE	9,6	55,3	24,5	9,4	9,2	64,4	22,2	3,9
Antilles-Guyane	13,8	33,1	36,5	13,9	11,3	48,7	36,4	3,1
Réunion	9,3	45,9	33,9	10,4	6,9	53,1	33,2	6,6

* Seconde = Seconde générale et technologique

* BEP - Seconde professionnelle.

Champ : Education nationale (public + privé)

Procédure d'orientation en fin de troisième générale

voeux, décisions et appels en 1993

Académies	Voeux			Décisions			Fréquence d'appel	% appels satisfaits
	Seconde générale	Seconde profession.	Redouble- ment	Seconde générale	Seconde profession.	Redouble- ment		
Aix-Marseille	73,8	21,1	3,3	61,0	26,5	10,4	4,7	30,0
Amiens	64,5	29,8	3,0	59,0	33,4	5,9	1,5	49,3
Besançon	73,3	20,2	3,0	64,5	24,2	8,0	2,6	33,0
Bordeaux	-	-	-	62,1	26,1	9,8	2,9	31,5
Caen	65,4	25,2	4,4	61,6	26,5	6,9	1,8	43,4
Clermont-Ferrand	70,2	24,4	3,7	62,0	28,3	8,3	3,1	33,5
Corse	71,2	21,4	4,6	59,3	25,0	12,4	5,8	35,4
Créteil	71,7	22,2	3,6	63,0	27,3	9,7	5,9	33,7
Dijon	70,8	24,1	2,0	62,4	27,8	7,4	3,5	39,3
Grenoble	77,2	18,2	2,3	66,2	22,6	9,0	5,9	31,8
Lille	62,8	33,8	2,6	57,0	39,2	3,8	1,5	35,2
Limoges	69,5	24,7	4,6	63,6	27,0	9,4	2,1	39,0
Lyon	70,2	21,2	6,9	64,8	24,2	10,1	5,4	26,8
Montpellier	70,3	24,3	4,0	61,5	27,0	9,7	4,1	36,4
Nancy	69,1	25,0	3,8	63,3	28,8	7,9	1,8	34,3
Nantes	64,7	27,4	4,0	59,6	29,6	7,3	1,8	48,5
Nice	70,4	24,4	3,1	58,6	30,0	8,9	4,6	30,7
Orléans-Tours	66,4	26,1	3,9	60,0	29,4	7,4	2,0	33,1
Paris	82,1	13,6	3,2	67,1	19,6	12,3	7,1	36,3
Poitiers	71,1	22,5	3,9	63,2	26,4	9,2	2,4	40,2
Reims	68,9	25,5	2,7	61,7	29,0	6,9	1,8	31,5
Rennes	72,8	21,6	4,1	65,1	23,7	9,5	2,7	46,7
Rouen	69,3	25,6	2,6	58,3	31,0	8,7	3,1	34,9
Strasbourg	64,3	28,0	2,4	59,0	32,0	5,0	1,4	28,3
Toulouse	72,2	22,4	4,1	64,3	25,6	8,6	3,1	32,9
Versailles	76,1	20,2	2,7	60,7	27,6	11,7	5,5	27,4
METROPOLE	70,3	24,0	3,4	61,6	28,2	8,5	3,5	33,3
Antilles-Guyane	56,1	38,4	3,6	48,4	38,2	10,6	1,7	44,7
Réunion	63,3	34,5	1,2	60,9	35,1	3,1	0,3	39,4

Proportion d'élèves accueillis dans l'enseignement spécial (MEN)

Académies	1980 - 1981		1992 - 1993	
	1er degré Spécial / élémentaire	2nd degré SES / 1er cycle	1er degré Spécial / élémentaire	2nd degré SES / 1er cycle
Aix-Marseille	2,1	2,5	1,3	2,4
Amiens	3,1	6,1	1,4	5,3
Besançon	2,3	3,3	1,6	3,3
Bordeaux	2,5	3,3	1,6	3,3
Caen	3,0	2,7	1,7	3,4
Clermont-Ferrand	3,0	2,2	1,5	2,5
Corse	3,1	2,9	0,9	2,5
Créteil	2,5	3,8	1,7	3,6
Dijon	2,8	3,2	1,4	3,5
Grenoble	2,0	3,2	1,3	2,7
Lille	2,9	5,1	2,2	5,1
Limoges	3,3	2,5	1,6	3,4
Lyon	1,7	2,8	1,3	2,9
Montpellier	2,7	3,1	1,7	3,0
Nancy-Metz	3,0	4,5	1,8	3,5
Nantes	2,0	2,7	1,2	3,1
Nice	2,9	3,5	1,7	3,3
Orléans-Tours	2,5	3,2	1,4	3,3
Paris	3,3	0,7	1,8	1,0
Poitiers	2,7	3,2	1,9	3,6
Reims	3,1	4,9	1,9	4,9
Rennes	1,6	2,5	0,9	2,7
Rouen	2,4	3,1	1,9	3,5
Strasbourg	3,2	4,5	2,0	4,4
Toulouse	2,5	3,1	1,1	2,7
Versailles	2,3	3,3	1,3	3,0
METROPOLE	2,5	3,4	1,5	3,4
Antilles-Guyane	1,8	3,5	1,6	6,1
Réunion	2,3	1,6	2,2	3,1
FRANCE sans TOM	2,5	3,4	1,6	3,4

Proportion d'élèves étrangers

Académies	1980-1981		1992-1993	
	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré
Aix-Marseille	11,2	6,5	9,5	6,0
Amiens	5,5	3,2	5,5	5,8
Besançon	12,6	5,3	10,2	8,4
Bordeaux	5,9	3,8	5,2	4,4
Caen	1,7	1,0	2,1	2,0
Clermont-Ferrand	8,9	4,5	5,7	5,1
Corse	9,6	5,4	15,7	11,0
Créteil	18,7	13,4	18,7	16,7
Dijon	9,3	5,8	7,6	7,3
Grenoble	12,1	7,5	9,7	7,8
Lille	6,2	4,7	5,6	4,4
Limoges	5,6	2,6	5,6	4,7
Lyon	16,3	9,9	14,3	10,9
Montpellier	8,3	6,0	8,8	6,3
Nancy-Metz	10,0	6,9	7,6	7,8
Nantes	2,1	1,1	2,1	1,9
Nice	9,3	5,7	10,7	7,6
Orléans-Tours	8,5	5,0	8,2	7,4
Paris	22,6	11,0	24,1	15,2
Poitiers	2,5	1,3	1,9	2,0
Reims	8,0	4,7	6,9	6,7
Rennes	0,9	0,5	1,3	0,9
Rouen	4,6	2,5	5,9	4,1
Strasbourg	12,4	6,1	12,0	11,2
Toulouse	6,5	4,3	5,6	4,8
Versailles	14,3	9,5	15,6	12,8
METROPOLE	9,2	5,7	9,0	7,3

Champ : Education nationale (public +privé)

Part des élèves accueillis dans les établissements d'enseignement privés

	1982-1983			1992-1993			évolution en 10ans		
	1er degré	collèges	lycées	1er degré	collèges	lycées	1er degré	collèges	lycées *
Aix-Marseille	9,0	14,9	25,1	9,6	17,1	22,4	0,6	2,2	-2,9
Amiens	7,7	11,8	15,6	8,5	14,2	15,0	0,8	2,4	-0,6
Besançon	8,2	14,7	13,8	8,5	17,0	13,8	0,3	2,3	-
Bordeaux	10,8	17,5	20,5	10,9	19,0	18,6	0,1	1,5	-1,9
Caen	16,6	20,6	25,4	18,1	23,6	22,5	1,5	3,0	-2,9
Clermont-Ferrand	16,7	25,0	24,0	16,6	25,5	25,5	-0,1	0,5	1,5
Corse	5,4	8,1	9,7	4,8	7,8	7,5	-0,6	-0,3	-2,2
Créteil	5,4	12,0	12,4	5,6	12,6	12,2	0,2	0,6	-0,2
Dijon	7,5	10,6	15,5	7,7	11,5	15,3	0,2	0,9	-0,2
Grenoble	14,1	20,0	20,7	13,8	20,8	20,1	-0,3	0,8	-0,6
Lille	16,8	21,1	22,5	18,0	24,1	22,7	1,2	3,0	0,2
Limoges	5,7	8,3	12,3	5,9	9,7	12,1	0,2	1,4	-0,2
Lyon	17,1	25,2	26,5	17,6	27,6	27,3	0,5	2,4	0,8
Montpellier	11,8	14,7	19,9	11,8	16,3	20,9	-	1,6	1,0
Nancy-Metz	6,3	12,4	18,9	6,3	14,6	16,3	-	2,2	-2,6
Nantes	38,3	40,5	38,7	37,7	42,1	40,3	-0,6	1,6	1,6
Nice	8,3	12,1	18,6	8,1	13,0	14,6	-0,2	0,9	-4,0
Orléans-Tours	9,4	13,3	18,1	9,6	13,9	15,6	0,2	0,6	-2,5
Paris	19,8	30,4	42,1	21,1	30,3	39,0	1,3	-0,1	-3,1
Poitiers	13,6	15,8	17,9	13,0	17,7	16,4	-0,6	1,9	-1,5
Reims	8,1	12,6	16,9	8,6	14,8	15,8	0,5	2,2	-1,1
Rennes	39,7	45,8	41,6	38,5	43,6	43,9	-1,2	-2,2	2,3
Rouen	8,5	12,7	18,4	8,5	14,4	16,5	-	1,7	-1,9
Strasbourg	4,5	11,0	12,3	4,8	14,1	12,0	0,3	3,1	-0,3
Toulouse	14,3	19,4	22,3	13,9	19,7	21,3	-0,4	0,3	-1,0
Versailles	7,1	15,8	16,3	7,2	15,7	14,3	0,1	-0,1	-2,0
METROPOLE	14,1	19,5	22,5	13,9	20,7	21,6	-0,2	1,2	-0,9

Champ : Education nationale

(*) Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et professionnel (LP)

Poids et évolution de l'enseignement supérieur

Académies	1992-1993						Universités et classes post - baccalauréat		
	Effectifs scolaires totaux (élèves et étudiants)	Enseignement primaire et secondaire	Enseignement supérieur	%	Dont université	%	1980-1981	1992-1993	% accroissement
Aix-Marseille	623 633	532 203	91 430	14,7	64 814	10,4	54 083	78 998	46,1
Amiens	473 386	437 729	35 657	7,5	21 624	4,6	11 588	29 470	154,3
Besançon	282 762	251 947	30 815	10,9	20 799	7,4	12 487	26 097	109,0
Bordeaux	642 709	550 355	92 354	14,4	65 792	10,2	48 124	79 578	65,4
Caen	354 354	319 873	34 481	9,7	24 875	7,0	12 967	30 429	134,7
Clermont-Ferrand	296 303	257 431	38 872	13,1	26 067	8,8	17 608	32 237	83,1
Corse	51 144	47 307	3 837	7,5	2 742	5,4	600	3 316	452,7
Créteil	934 951	840 592	94 359	10,1	63 766	6,8	28 527	78 851	176,4
Dijon	373 526	335 606	37 920	10,2	24 828	6,6	15 954	31 833	99,5
Grenoble	668 350	591 952	76 398	11,4	54 767	8,2	33 322	67 535	102,7
Lille	1 144 156	1 016 625	127 531	11,1	78 770	6,9	48 557	102 506	111,1
Limoges	148 484	129 328	19 156	12,9	13 033	8,8	8 878	16 487	85,7
Lyon	739 393	618 568	120 825	16,3	75 280	10,2	60 304	93 825	55,6
Montpellier	503 333	431 022	72 311	14,4	52 801	10,5	38 535	62 797	63,0
Nancy	591 214	520 241	70 973	12,0	51 016	8,6	30 296	61 522	103,1
Nantes	817 063	726 959	90 104	11,0	54 523	6,7	30 691	70 993	131,3
Nice	376 919	334 681	42 238	11,2	29 625	7,9	21 711	35 954	65,6
Orléans-Tours	563 134	506 160	56 974	10,1	38 247	6,8	21 753	49 103	125,7
Paris	670 654	345 984	324 670	48,4	205 796	30,7	240 951	243 970	1,3
Poitiers	367 922	328 469	39 453	10,7	27 905	7,6	14 876	34 324	130,7
Reims	346 315	310 304	36 011	10,4	24 085	7,0	14 387	30 566	112,5
Rennes	735 114	641 288	93 826	12,8	62 578	8,5	38 665	79 148	104,7
Rouen	459 302	414 790	44 512	9,7	28 758	6,3	15 185	35 660	134,8
Strasbourg	402 824	339 595	63 229	15,7	45 802	11,4	31 858	55 391	73,9
Toulouse	568 496	471 160	97 336	17,1	68 080	12,0	49 269	81 140	64,7
Versailles	1 219 084	1 102 362	116 722	9,6	70 086	5,7	53 512	89 339	67,0
METROPOLE	14 354 525	12 402 531	1 951 994	13,6	1 296 459	9,0	954 688	1 601 069	67,7
Antilles-Guyane	259 471	249 068	10 403	4,0	7 875	3,0	3 790	9 670	155,1
Réunion	211 441	201 740	9 701	4,6	6 138	2,9	2 319	8 220	254,5
FRANCE sans TOM	14 825 437	12 853 339	1 972 098	13,6	1 310 472	8,8	960 797	1 618 959	68,5

Capacité d'accueil des bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur (*)

Académies	1982			1992		
	Bacheliers généraux et technologiques [1]	Flux dans les principales filières [2]	Capacité d'accueil % [2]/[1]	Bacheliers généraux, technologiques professionnels [4]	Flux dans les principales filières [5]	Capacité d'accueil (%) [5]/[4]
Aix -Marseille	11 380	10 755	94,5	17 732	16 486	93,0
Amiens	6 099	3 280	53,8	13 472	7674	57,0
Besançon	4 697	2 917	62,1	8 791	6363	72,4
Bordeaux	11 020	10 773	97,8	18 976	17583	92,7
Caen	5 332	3 573	67,0	10 195	7773	76,2
Clermont	5 808	4 591	79,0	10 148	8027	79,1
Corse	926	311	33,6	1 529	781	51,1
Dijon	6 532	4 418	67,6	11 969	8408	70,2
Grenoble	11 988	7 641	63,7	22 077	16249	73,6
Ile de France	49 339	50 164	101,7	82 389	80185	97,3
Lille	15 141	12 296	81,2	33 018	26825	81,2
Limoges	2 885	2 550	88,4	5 162	4324	83,8
Lyon	12 550	13 754	109,6	22 209	21467	96,7
Montpellier	8 444	7 951	94,2	13 860	13069	94,3
Nancy-Metz	10 566	7 586	71,8	18 805	13735	73,0
Nantes	11 256	8 466	75,2	26 621	19469	73,1
Nice	6 743	5 533	82,1	10 469	8985	85,8
Orléans-Tours	8 323	5 737	68,9	17 652	13546	76,7
Poitiers	6 480	3 798	58,6	11 814	9165	77,6
Reims	5 013	3 650	72,8	10 423	8220	78,9
Rennes	13 106	11 153	85,1	26 000	21354	82,1
Rouen	6 054	4 023	66,5	12 668	9704	76,6
Strasbourg	7 132	6 367	89,3	11 475	11087	96,6
Toulouse	11 777	10 848	92,1	18 705	16812	89,9
METROPOLE	238 591	202 135	84,7	436 159	367291	84,2

(*) il s'agit des quatre principales filières suivantes : universités, instituts universitaires de technologie (IUT), sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Flux d'entrées des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur et dans les filières technologiques courtes (1992-1993)

Académies	Bacheliers généraux, technologiques et professionnels (1)	Total entrées enseignement supérieur (2)	Taux d'accueil % (2)/(1)	Entrées IUT (3)	Entrées STS (4)	IUT + STS (3) + (4)	Part des IUT + STS dans l'ensemble des entrées (3 + 4)/(2)
Aix-Marseille	17 732	17 203	97,0	1 029	4 165	5 194	30,2
Amiens	13 472	8 342	61,9	732	2 607	3 339	40,0
Besançon	8 791	6 814	77,5	930	1 560	2 490	36,5
Bordeaux	18 976	18 404	97,0	1 292	4 080	5 372	29,2
Caen	10 195	8 162	80,1	698	1 806	2 504	30,7
Clermont	10 148	8 462	83,4	975	1 799	2 774	32,8
Corse	1 529	820	53,6	49	231	280	34,1
Créteil		19 687		2 116	5 705	7 821	39,7
Dijon	11 969	8 856	74,0	885	2 173	3 058	34,5
Grenoble	22 077	16 849	76,3	2 173	4 067	6 240	37,0
Lille	33 018	29 669	89,9	2 481	7 263	9 744	32,8
Limoges	5 162	4 551	88,2	694	999	1 693	37,2
Lyon	22 209	23 929	107,7	1 992	4 918	6 910	28,9
Montpellier	13 860	13 620	98,3	1 253	2 885	4 138	30,4
Nancy-Metz	18 805	14 549	77,4	1 804	3 156	4 960	34,1
Nantes	26 621	21 444	80,6	1 826	4 970	6 796	31,7
Nice	10 469	9 498	90,7	1 079	1 803	2 882	30,3
Orléans-Tours	17 652	14 271	80,8	1 399	3 318	4 717	33,1
Paris		43 215		564	8 115	8 679	20,1
Poitiers	11 814	9 667	81,8	1 095	2 055	3 150	32,6
Reims	10 423	8 679	83,3	1 132	2 008	3 140	36,2
Rennes	26 000	22 634	87,1	2 362	5 225	7 587	33,5
Rouen	12 668	10 520	83,0	1 227	2 374	3 601	34,2
Strasbourg	11 475	11 513	100,3	1 169	2 812	3 981	34,6
Toulouse	18 705	17 801	95,2	1 588	3 692	5 280	29,7
Versailles		24 729		1 914	5 573	7 487	30,3
Ile de France	82 389	87 631	106,4	4 594	19 393	23 987	27,4
METROPOLE	436 159	393 888	90,3	34 458	89 359	123 817	31,4
Antilles-Guyane	5 811	2 728	46,9	32	763	795	29,1
Réunion	3 959	2 754	69,6	0	951	951	34,5
FRANCE sans TOM	445 929	399 370	89,6	34 490	91 073	125 563	31,4

Flux d'entrée en université en 1990 : inscriptions de bacheliers de l'académie (stables),
venant d'autres académies (importés), ou inscriptions dans des académies extérieures (exportés)

Académies	Bacheliers	Stables	Import	Export	Stables %	Poursuite %	Accueil
Aix-Marseille	16 294	8 451	2 135	1 306	51,9	59,9	65,0
Amiens	11 336	3 495	646	2 937	30,8	56,7	36,5
Besançon	7 642	3 244	448	1 115	42,4	57,0	48,3
Bordeaux	17 575	9 304	1 741	1 236	52,9	60,0	62,8
Caen	8 734	4 350	596	872	49,8	59,8	56,6
Clermont-Ferrand	8 864	4 325	864	1 057	48,8	60,7	58,5
Corse	1 420	583	12	435	41,1	71,7	41,9
Dijon	10 870	4 325	788	1 353	39,8	52,2	47,0
Grenoble	19 808	8 426	1 201	2 967	42,5	57,5	48,6
Ile-de-France	71 975	40 573	5 421	1 426	56,4	58,4	63,9
Lille	27 920	13 943	1 323	642	49,9	52,2	54,7
Limoges	4 614	2 087	768	691	45,2	60,2	61,9
Lyon	19 092	9 472	3 465	904	49,6	54,3	67,8
Montpellier	12 758	6 855	1 978	1 377	53,7	64,5	69,2
Nancy-Metz	16 797	7 972	859	1 387	47,5	55,7	52,6
Nantes	22 593	10 725	938	1 764	47,5	55,3	51,6
Nice	9 373	4 828	642	1 370	51,5	66,1	58,4
Orléans-Tours	15 681	7 574	1 020	1 842	48,3	60,0	54,8
Poitiers	10 545	4 844	833	1 381	45,9	59,0	53,8
Reims	8 952	3 571	1 209	1 272	39,9	54,1	53,4
Rennes	22 775	11 916	872	881	52,3	56,2	56,1
Rouen	10 791	4 806	617	972	44,5	53,5	50,3
Strasbourg	10 756	5 290	1 944	353	49,2	52,5	67,3
Toulouse	16 785	8 656	2 090	1 335	51,6	59,5	64,0
METROPOLE	383 950	189 615	32 410	30 875	49,4	57,4	57,8
Antilles-Guyane	4 315	1 407	10	1 284	32,6	62,4	32,8
Réunion	3 009	1 258	28	289	41,8	51,4	42,7
FRANCE sans TOM	391 274	192 280	32 448	32 448	49,1	57,4	57,4

Note de lecture : parmi les 16 294 bacheliers d'Aix-Marseille, 8 451 s'incrivent dans les universités de l'académie,
1 306 dans des universités d'autres académies ; 2 135 inscriptions sont le fait de bacheliers extérieurs
poursuites d'études = stables + exportés
accueil = stables + importés

Les 3èmes cycles universitaires

Académies	1983-84			1992-93			Variation 1983-1992	
	Total	3ème	%	Total	3ème	%	Total	3ème
	Université	cycle		Université	cycle			cycle
Aix-Marseille	49 886	9 739	19,5	64 814	9 987	15,4	29,9	2,5
Amiens	11 792	1 468	12,4	21 624	2 447	11,3	83,4	66,7
Besançon	13 130	1 534	11,7	20 799	1 925	9,3	58,4	25,5
Bordeaux	47 604	6 443	13,5	65 792	8 743	13,3	38,2	35,7
Caen	15 347	1 597	10,4	24 875	2 131	8,6	62,1	33,4
Clermont-Ferrand	15 994	1 761	11,0	26 067	2 462	9,4	63,0	39,8
Corse	985	18	1,8	2 742	260	9,5	178,4	-
Créteil	48 270	5 585	11,6	63 766	8 004	12,6	32,1	43,3
Dijon	15 619	1 618	10,4	24 828	2 462	9,9	59,0	52,2
Grenoble	33 454	4 441	13,3	54 767	7 430	13,6	63,7	67,3
Lille	47 394	5 392	11,4	78 770	7 594	9,6	66,2	40,8
Limoges	8 836	973	11,0	13 033	1 501	11,5	47,5	54,3
Lyon	58 403	9 735	16,7	75 280	10 948	14,5	28,9	12,5
Montpellier	39 509	7 321	18,5	52 801	8 759	16,6	33,6	19,6
Nancy-Metz	32 855	5 658	17,2	51 016	7 609	14,9	55,3	34,5
Nantes	31 189	3 455	11,1	54 523	5 152	9,4	74,8	49,1
Nice	21 514	2 975	13,8	29 625	3 640	12,3	37,7	22,4
Orléans-Tours	22 477	2 849	12,7	38 247	3 269	8,5	70,2	14,7
Paris	190 719	47 876	25,1	205 796	52 075	25,3	7,9	8,8
Poitiers	14 648	1 911	13,0	27 905	2 851	10,2	90,5	49,2
Reims	14 007	1 133	8,1	24 085	1 813	7,5	71,9	60,0
Rennes	39 068	3 853	9,9	62 578	5 937	9,5	60,2	54,1
Rouen	15 314	1 642	10,7	28 758	2 939	10,2	87,8	79,0
Strasbourg	32 221	5 593	17,4	45 802	7 189	15,7	42,1	28,5
Toulouse	51 833	8 751	16,9	68 080	9 049	13,3	31,3	3,4
Versailles	50 998	7 997	15,7	70 086	10 823	15,4	37,4	35,3
METROPOLE	923 066	151 318	16,4	1 296 459	186 999	14,4	40,5	23,6
Antilles-Guyane	4 282	51	1,2	7 875	756	9,6	83,9	-
Réunion	2 920	0	0,0	6 138	142	2,3	110,2	-
FRANCE sans TOM	930 268	151 369	16,3	1 310 472	187 897	14,3	40,9	24,1

Migrations géographiques des diplômés du supérieur

Académies	Restent dans la même académie	Flux de sortie	Flux d'entrée	Solde effectifs	Taux de retention %	Taux d'attraction %
	a	b	c	c - b	a / a + b	c / a + c
Aix-Marseille	1 541	688	792	104	69,1	33,9
Amiens	174	202	901	699	46,3	84,2
Besançon	496	456	451	-5	52,1	47,7
Bordeaux	1 551	1 387	701	-686	52,8	31,3
Caen	622	321	547	226	66,0	47,5
Clermont-Ferrand	556	638	495	-143	46,6	47,8
Corse	45	5	82	77	NS	NS
Dijon	459	391	693	302	54,0	61,5
Grenoble	1 654	1 127	1 200	73	59,5	42,1
Ile-de-France	15 067	3 734	6 857	3 123	80,1	31,3
Lille	3 110	1 440	626	-814	68,4	16,5
Limoges	230	281	272	-9	45,0	54,0
Lyon	2 673	2 123	1 081	-1 042	55,7	27,9
Montpellier	982	1 030	420	-610	48,8	30,1
Nancy-Metz	1 407	997	581	-416	58,5	28,7
Nantes	1 415	1 206	1 088	-118	55,3	42,2
Nice	1 044	615	450	-165	62,9	29,8
Orléans-Tours	1 012	648	1 086	438	61,0	52,2
Poitiers	355	597	420	-177	37,3	54,4
Reims	689	716	470	-246	49,0	40,3
Rennes	2 008	1 701	545	-1 156	54,1	21,1
Rouen	828	647	730	83	56,1	47,7
Strasbourg	1 415	814	379	-435	53,5	20,8
Toulouse	1 482	1 366	553	-813	52,0	25,6
METROPOLE	40 815	23 130	21 420	-1 710		
Antilles-Guyane	30	10	359	349	NS	NS
FRANCE sans TOM	40 845	23 140	21 779	-1 361	63,9	34,7

Apprentissage et contrats d'insertion en alternance

	Population des 16-25 ans (au 31/12/92)	Nouveaux contrats signés en 1992 (pour 100 jeunes)				
		Apprentis	Adaptation	Qualification	CES	Total
Alsace	247 708	2,06	1,90	0,93	2,02	6,91
Aquitaine	397 000	1,48	0,43	1,44	3,75	7,10
Auvergne	182 987	1,72	0,68	0,96	5,17	8,53
Bourgogne	223 912	1,91	0,97	0,89	4,15	7,92
Bretagne	411 861	1,38	0,96	1,28	2,94	6,56
Centre	338 546	2,04	0,94	1,00	3,45	7,43
Champagne-Ardenne	202 503	1,52	0,61	0,92	3,58	6,63
Corse	31 053	1,22	0,05	0,00	5,60	6,87
Franche-Comté	163 650	1,77	0,89	0,64	3,90	7,20
Ile-de-France	1 657 735	1,11	0,75	1,66	0,92	4,44
Languedoc-Roussillon	296 731	1,68	0,31	1,08	4,31	7,38
Limousin	91 403	1,54	0,67	1,40	4,96	8,57
Lorraine	339 760	1,47	1,04	0,84	4,01	7,36
Midi-Pyrénées	344 179	1,44	0,65	0,88	4,35	7,32
Nord-Pas-de-Calais	623 538	0,88	0,69	0,95	4,46	6,98
Basse-Normandie	205 650	2,00	0,60	1,03	3,27	6,90
Haute-Normandie	261 817	1,80	0,70	1,13	3,61	7,24
Pays de la Loire	464 358	1,87	0,82	1,08	3,21	6,98
Picardie	273 654	1,28	0,56	1,24	3,72	6,80
Poitou-Charentes	217 296	2,24	0,79	1,11	4,87	9,01
Provence-Alpes-Côte d'Azur	570 208	1,70	0,24	1,02	3,10	6,06
Rhône-Alpes	816 155	1,22	0,82	1,35	2,65	6,04
METROPOLE	8 361 704	1,47	0,74	1,19	3,08	6,48

La formation continue : participation des pouvoirs publics et des entreprises

REGIONS	Population active A	Pop salariée entreprises + de 10 sal B	EMPLOYEURS 1990				ETAT + REGIONS 1990				Formation continue MEN (1991)	
			H-stag milliers	Financ millions	H/B	Financ. / B	H-stag. milliers	Financ millions	H/A	Financ /A	H-stag. milliers	HS/A
Alsace	751,6	310,6	4691	1008	15,1	3245	8636	544	11,5	724	3807	5,1
Aquitaine	1213,2	301,4	4175	1133	13,9	3759	18372	974	15,1	803	5281	4,4
Auvergne	575,2	157,7	2502	570	15,9	3614	8305	519	14,4	902	2991	5,2
Bourgogne	700,0	216,3	3119	707	14,4	3269	8414	554	12,0	791	3538	5,1
Bretagne	1182,7	343,7	4344	939	12,6	2732	15518	1013	13,1	857	4707	4,0
Centre	1069,3	338,7	4446	1160	13,1	3425	11692	741	10,9	693	4504	4,2
Champagne-Ardenne	593,8	206,7	2337	574	11,3	2777	7789	495	13,1	834	3930	6,6
Corse	101,0	6,5	71	27	10,9	4154	2092	113	20,7	1119	950	9,4
Franche-Comté	479,7	167,7	2122	461	12,7	2749	5082	331	10,6	690	1916	4,0
Ile-de-France	5371,0	3046,7	52144	15748	17,1	5169	59349	3290	11,0	613	24981	4,7
Languedoc-Roussillon	865,6	152,6	2081	540	13,6	3539	15230	942	17,6	1088	6240	7,2
Limousin	308,6	83,7	1339	288	16,0	3441	5832	384	18,9	1244	1775	5,8
Lorraine	945,7	359,2	5789	1252	16,1	3486	15253	1007	16,1	1065	7969	8,4
Midi-Pyrénées	1066,8	275,4	3616	851	13,1	3090	13308	956	12,5	896	6353	6,0
Nord-Pas-de-Calais	1571,8	577,2	9281	2016	16,1	3493	37392	1860	23,8	1183	14316	9,1
Basse-Normandie	620,6	184,3	2034	475	11,0	2577	9439	632	15,2	1018	4138	6,7
Haute-Normandie	786,8	251,8	4528	992	18,0	3940	11844	700	15,1	890	4589	5,8
Pays de la Loire	1329,1	436,3	5653	1270	13,0	2911	20398	1321	15,3	994	6955	5,2
Picardie	802,6	231,8	3316	784	14,3	3382	9998	607	12,5	756	4184	5,2
Poitou-Charentes	684,2	189,2	2017	547	10,7	2891	9262	609	13,5	890	3186	4,7
Prov.-Alp.-Côte d'Azur	1809,5	406,5	5976	1442	14,7	3547	26399	1483	14,6	820	13770	7,6
Rhône-Alpes	2433,9	960,6	14340	3400	14,9	3539	26272	1577	10,8	648	14962	6,1
METROPOLE	25262,7	9204,6	139921	36184	15,2	3931	345876	20652	13,7	817	145042	5,7

Scores académiques aux évaluations CE2- 6ème (1992)

Académies	Niveau CE2				Niveau 6ème			
	Français observé	Maths observé	F + M observé	F + M attendu	Français observé	Maths observé	F + M observé	F + M attendu
Aix-Marseille	65,2	63,3	128,5	132,0	67,4	70,4	137,9	140,6
Amiens	62,0	60,4	122,4	129,5	64,0	68,0	132,0	138,3
Besançon	67,9	66,2	134,1	130,0	71,2	74,8	146,0	138,8
Bordeaux	70,3	69,4	139,7	132,0	72,3	76,0	148,3	140,8
Caen	64,7	63,8	128,5	130,4	68,7	72,9	141,6	139,3
Clermont-Ferrand	70,2	69,3	139,5	131,3	72,0	76,1	148,1	140,1
Corse	63,3	61,1	124,4	131,3	66,0	67,2	133,2	139,7
Créteil	64,4	62,9	127,3	132,1	68,0	68,4	136,4	140,9
Dijon	66,5	64,8	131,3	130,7	68,4	73,6	141,9	139,6
Grenoble	66,7	66,9	133,6	132,0	70,8	73,8	144,6	141,1
Lille	63,8	63,0	126,8	129,2	61,2	64,5	125,6	137,7
Limoges	68,8	67,0	135,8	131,3	71,2	75,7	146,9	140,2
Lyon	67,9	66,6	134,5	131,9	70,7	74,6	145,3	140,9
Montpellier	65,1	64,0	129,1	131,7	68,3	70,8	139,1	140,6
Nancy-Metz	65,7	66,1	131,8	130,3	69,6	73,4	143,0	138,8
Nantes	68,6	67,9	136,5	131,1	71,4	74,8	146,3	140,1
Nice	65,2	64,8	130,0	132,6	65,7	68,1	133,8	141,4
Orléans-Tours	65,8	64,6	130,4	131,0	68,3	71,6	139,9	139,9
Paris	65,6	64,3	129,9	136,0	70,6	72,2	142,8	145,7
Poitiers	67,7	67,0	134,7	131,1	69,8	74,6	144,5	140,0
Reims	67,1	65,5	132,6	129,9	68,6	72,7	141,2	138,7
Rennes	69,8	69,0	138,8	132,1	73,4	77,0	150,3	141,1
Rouen	64,9	64,3	129,2	129,9	65,5	69,4	134,9	138,8
Strasbourg	66,0	67,0	133,0	130,7	69,8	72,4	142,2	139,7
Toulouse	68,1	67,5	135,6	132,4	70,7	74,8	145,5	141,3
Versailles	64,6	65,2	129,8	135,0	68,5	68,9	137,4	144,1
METROPOLE	66,4	65,5	131,8	131,8	68,9	72,2	141,1	141,1
Antilles-Guyane	57,4	55,6	113,0		57,1	55,1	112,2	
Réunion	61,4	55,9	117,3		54,9	57,1	112,0	
FRANCE sans TOM	65,9	64,8	130,7		68,7	71,9	140,6	

Niveau général des conscrits

Académies	Observé en 1981	Observé en 1992	Attendu en 1992 *
Aix-Marseille	64,9	70,9	73,3
Amiens	59,1	69,2	71,0
Besançon	65,9	74,9	72,7
Bordeaux	63,7	73,8	73,3
Caen	59,8	72,4	71,5
Clermont-Ferrand	62,7	73,6	73,7
Corse	58,8	68,2	73,2
Créteil	66,6	73,5	73,7
Dijon	63,6	73,4	72,4
Grenoble	66,7	75,4	74,9
Lille	60,3	70,4	72,5
Limoges	62,8	73,9	74,4
Lyon	66,8	76,0	74,5
Montpellier	65,8	72,4	73,2
Nancy-Metz	65,0	75,5	74,4
Nantes	64,2	75,5	74,3
Nice	68,0	72,8	72,8
Orléans-Tours	62,4	73,6	73,2
Paris	70,1	77,6	78,0
Poitiers	60,5	73,7	73,5
Reims	62,1	72,5	72,4
Rennes	65,4	76,3	75,9
Rouen	60,3	70,0	70,8
Strasbourg	63,7	74,6	73,7
Toulouse	66,1	75,0	74,6
Versailles	69,9	76,9	76,4
METROPOLE	64,3	73,9	73,9

* Score attendu compte tenu du niveau scolaire des conscrits de l'académie.

Les sorties du second degré par niveau

Académies	A l'issue de l'année 1989-90				A l'issue de l'année 1990-91			
	Sorties sans qualification		Sorties au niveau V		Sorties sans qualification		Sorties au niveau V	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille, Nice	8 086	13,6	19 696	32,7	8 387	14,5	18 279	30,8
Amiens	4 291	14,0	9 301	30,4	4 538	15,1	9 267	30,3
Besançon	1 986	11,0	5 787	31,8	1 845	10,5	5 089	28,3
Bordeaux	3 642	8,6	14 872	34,5	3 889	9,5	13 787	32,7
Caen	2 754	11,9	8 143	35,0	2 368	10,5	8 053	35,1
Clermont - Ferrand	1 694	8,3	6 606	32,1	1 738	8,8	6 109	30,2
Corse	476	14,7	961	29,9	768	23,7	877	26,4
Dijon	2 713	10,7	8 901	34,9	2 341	9,6	7 718	31,0
Grenoble, Lyon	8 566	10,1	27 720	32,4	7 799	9,5	24 297	28,8
Lille	8 423	12,2	22 208	32,0	8 748	13,0	20 168	29,5
Limoges	268	2,7	3 304	32,4	385	3,9	2 871	28,8
Montpellier	3 282	10,7	9 987	31,8	3 909	13,3	8 929	29,4
Nancy - Metz	4 042	10,8	11 438	30,2	2 831	7,9	10 306	28,1
Nantes	3 878	7,3	17 160	32,5	4 403	8,6	16 122	30,7
Orléans-Tours	5 413	14,3	12 465	32,8	4 332	11,9	11 704	31,1
Poitiers	2 072	8,2	8 936	35,5	1 634	6,7	8 820	35,3
Reims	3 578	15,8	7 239	31,8	3 166	14,5	6 594	29,5
Rennes	2 414	5,2	14 946	32,0	2 004	4,5	13 393	29,3
Rouen	4 628	16,1	9 320	32,3	3 663	13,2	9 317	32,7
Strasbourg	2 222	8,8	9 234	35,7	2 273	9,4	8 488	34,2
Toulouse	3 685	10,3	11 211	30,6	2 280	6,7	9 813	27,8
Ile-de-France	17 027	11,1	42 023	26,9	16 089	10,7	41 031	26,6
METROPOLE	95 140	10,8	281 458	31,6	89 390	10,5	261 032	29,8

Champ : toutes formations de tous ministères

Sans qualification : Sortie du collège ou sans atteindre l'année terminale d'une formation professionnelle courte

Niveau V : Sortie d'année terminale de CAP ou BEP, de seconde et de première

% par rapport à l'effectif des générations concernées

Proportions de bacheliers généraux, technologiques, professionnels

Académies	Baccalauréat 1975			Baccalauréat 1982			Baccalauréat 1992				Evolution 75 à 92
	Total	Général	Techno	Total	Général	Techno	Total	Général	Techno	Prof.	
Aix-Marseille	27,4	20,5	6,9	30,4	22,3	8,1	50,1	32,7	12,4	5,0	22,7
Amiens	17,8	13,7	4,1	21,2	15,2	6,0	46,8	28,5	13,1	5,2	29,0
Besançon	22,2	15,9	6,3	26,7	18,1	8,6	51,8	32,2	13,8	5,8	29,6
Bordeaux	23,7	18,6	5,1	26,3	19,8	6,5	46,4	32,2	10,8	3,4	22,7
Caen	17,9	12,9	5,0	23,6	16,0	7,6	46,7	28,8	12,8	5,1	28,8
Clermont-Ferrand	23,1	17,8	5,3	28,1	20,9	7,2	52,3	32,9	12,7	6,7	29,2
Corse	-	-	-	28,2	23,1	5,1	49,7	34,0	11,5	4,2	-
Créteil	20,7	14,8	5,9	23,7	15,8	7,9	44,4	26,2	13,8	4,4	23,7
Dijon	24,1	16,3	7,8	26,4	17,5	8,9	50,9	30,9	14,9	5,1	26,8
Grenoble	27,8	20,6	7,2	31,4	22,4	9,0	55,8	36,5	14,4	4,9	28,0
Lille	18,2	13,3	4,9	22,1	14,6	7,5	50,1	28,1	15,7	6,3	31,9
Limoges	23,6	17,9	5,7	27,5	19,4	8,1	53,5	32,8	14,4	6,3	29,9
Lyon	25,3	18,7	6,6	29,9	21,1	8,8	52,0	33,2	13,3	5,5	26,7
Montpellier	27,4	22,1	5,3	28,0	21,5	6,5	46,2	30,8	11,9	3,5	18,8
Nancy-Metz	22,3	15,2	7,1	25,8	16,8	9,0	53,5	32,1	15,2	6,2	31,2
Nantes	21,0	15,7	5,3	23,2	15,8	7,4	53,6	32,9	14,0	6,7	32,6
Nice	31,0	24,5	6,5	30,3	22,8	7,5	47,5	32,3	11,3	3,9	16,7
Orléans-Tours	20,5	15,3	5,2	24,0	16,9	7,1	50,0	31,8	13,0	5,2	29,5
Paris	54,6	45,1	9,5	52,9	43,0	9,9	70,4	54,1	11,8	4,5	18,8
Poitiers	20,1	15,1	5,0	26,1	18,2	7,9	50,6	32,6	13,3	4,7	30,5
Reims	19,8	14,6	5,2	22,0	14,7	7,3	49,1	30,0	13,2	5,9	29,3
Rennes	24,1	18,1	6,0	29,6	20,2	9,4	59,4	37,3	16,9	5,2	35,3
Rouen	17,8	12,7	5,1	21,8	14,7	7,1	46,6	27,7	13,4	5,5	28,8
Strasbourg	21,5	14,0	7,5	26,3	16,5	9,8	47,1	29,1	13,0	5,0	25,6
Toulouse	29,4	22,3	7,1	31,9	24,7	7,2	53,5	35,4	13,6	4,5	24,1
Versailles	27,5	21,9	5,6	30,9	23,4	7,5	52,2	33,5	14,3	4,4	24,7
METROPOLE	24,2	18,2	6,0	27,5	19,6	7,9	51,1	32,4	13,6	5,1	26,9

Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif des générations concernées

(*) Corse et Nice regroupés en 1975, et pour l'évolution de 1975 à 1992

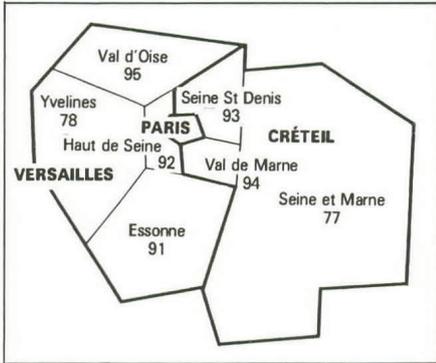
Baccalauréat 1992 : Poids du scientifique et de l'industriel par type de bac

Académies	Bac Général	Bac Technologique	Bac Professionnel
	% C + D + E	% F - F8	% Spécialités industrielles
Aix-Marseille	45,9	28,6	37,2
Amiens	45,4	24,6	39,1
Besançon	51,2	35,5	44,1
Bordeaux	49,9	31,0	41,1
Caen	47,8	29,3	41,9
Clermont-Ferrand	46,8	30,1	37,6
Corse	45,1	11,0	23,0
Créteil	45,0	23,8	24,2
Dijon	51,2	30,2	41,7
Grenoble	49,3	29,1	40,8
Lille	54,1	27,0	34,1
Limoges	51,4	40,9	41,2
Lyon	49,9	29,1	30,5
Montpellier	48,4	25,4	21,9
Nancy-Metz	52,9	36,8	36,9
Nantes	50,4	26,5	31,3
Nice	44,9	23,3	32,8
Orléans-Tours	51,4	28,9	28,8
Paris	44,2	29,4	26,9
Poitiers	50,8	26,2	45,2
Reims	51,3	27,5	40,6
Rennes	53,4	26,7	35,8
Rouen	44,3	26,8	41,3
Strasbourg	56,6	32,9	37,1
Toulouse	49,5	31,8	37,5
Versailles	46,5	18,7	26,1
METROPOLE	49,2	27,6	34,5
Antilles-Guyane	38,4	19,2	12,4
Réunion	46,4	18,6	33,4
FRANCE sans TOM	49,1	27,4	34,2

Situation des jeunes 7 mois après la sortie de l'école (février 1992)

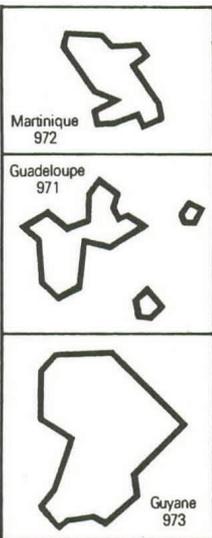
	CAP Lycée professionnel			CAP Apprentissage			BEP			Bac Professionnel		
	Chômage	Emploi	Inactivité & service nat.	Chômage	Emploi	Inactivité & service nat.	Chômage	Emploi	Inactivité & service nat.	Chômage	Emploi	Inactivité & service nat.
Aix-Marseille	20,6	33,7	45,7	23,7	60,5	15,8	25,2	36,8	37,9	19,9	50,7	29,3
Amiens	27,3	44,2	28,5	8,9	54,6	36,5	29,4	39,9	30,7	26,7	49,6	23,7
Besançon	27,3	51,9	20,8	23,1	41,0	35,9	21,6	55,3	23,1	12,1	61,5	26,4
Caen	27,3	41,8	31,0	15,4	63,2	21,4	18,8	43,2	38,1	8,7	47,9	43,5
Clermont-Ferrand	21,6	61,7	16,8	21,3	67,7	11,0	31,8	42,6	25,6	24,6	52,9	22,5
Corse	29,6	47,0	23,4	37,0	63,0	-	14,3	29,2	56,4	30,3	26,3	43,4
Créteil	19,3	49,7	31,0	47,2	36,7	16,1	18,4	63,9	17,6	9,0	67,2	23,8
Dijon	30,4	48,0	21,6	16,6	61,4	22,0	19,5	59,2	21,3	18,8	60,0	21,2
Grenoble	14,2	58,7	27,1	36,1	55,1	8,8	23,1	48,0	29,0	9,5	55,3	35,2
Lille	34,6	27,0	38,5	23,9	64,1	12,0	44,5	28,5	27,0	30,9	39,8	29,4
Limoges	22,3	55,0	22,8	45,8	54,2	-	29,7	59,0	11,3	23,5	45,4	31,0
Lyon	28,1	51,8	20,1	15,6	60,2	24,2	24,2	54,3	21,5	15,4	69,0	15,6
Montpellier	26,5	47,8	25,7	28,5	43,5	28,0	14,2	64,6	21,2	19,8	54,8	25,4
Nancy-Metz	-	-	-	4,5	48,6	46,9	-	-	-	-	-	-
Nantes	37,6	48,2	14,2	-	-	-	23,1	51,3	25,6	20,8	53,6	25,7
Nice	32,8	39,3	28,0	48,0	13,8	38,2	20,5	51,4	28,1	19,7	54,0	26,2
Orléans-Tours	17,1	59,1	23,8	14,5	55,6	29,9	24,5	54,5	21,0	18,3	61,5	20,2
Paris	-	-	-	12,0	68,6	19,4	-	-	-	-	-	-
Poitiers	33,5	40,4	26,1	19,3	48,3	32,4	14,7	59,1	26,2	25,7	51,1	23,2
Reims	30,5	41,4	28,1	33,3	33,3	33,4	32,6	40,2	27,2	15,0	47,6	37,4
Rennes	24,8	56,3	19,0	14,7	45,8	39,5	20,1	49,6	30,3	17,0	53,3	29,7
Rouen	33,5	36,3	30,2	12,6	61,2	26,2	18,8	41,8	39,4	17,2	52,3	30,5
Strasbourg	9,1	65,9	25,0	2,2	47,2	50,6	11,4	68,8	19,8	11,3	62,8	25,9
Toulouse	18,7	56,5	24,8	33,4	45,1	21,5	22,3	54,7	23,0	17,8	51,7	30,5
Versailles	21,3	56,9	21,8	-	-	-	15,8	59,2	25,0	7,4	73,4	19,2
METROPOLE	26,1	48,3	25,6	19,7	52,2	28,1	26,0	46,9	27,2	18,6	55,1	26,4

Les circonscriptions académiques

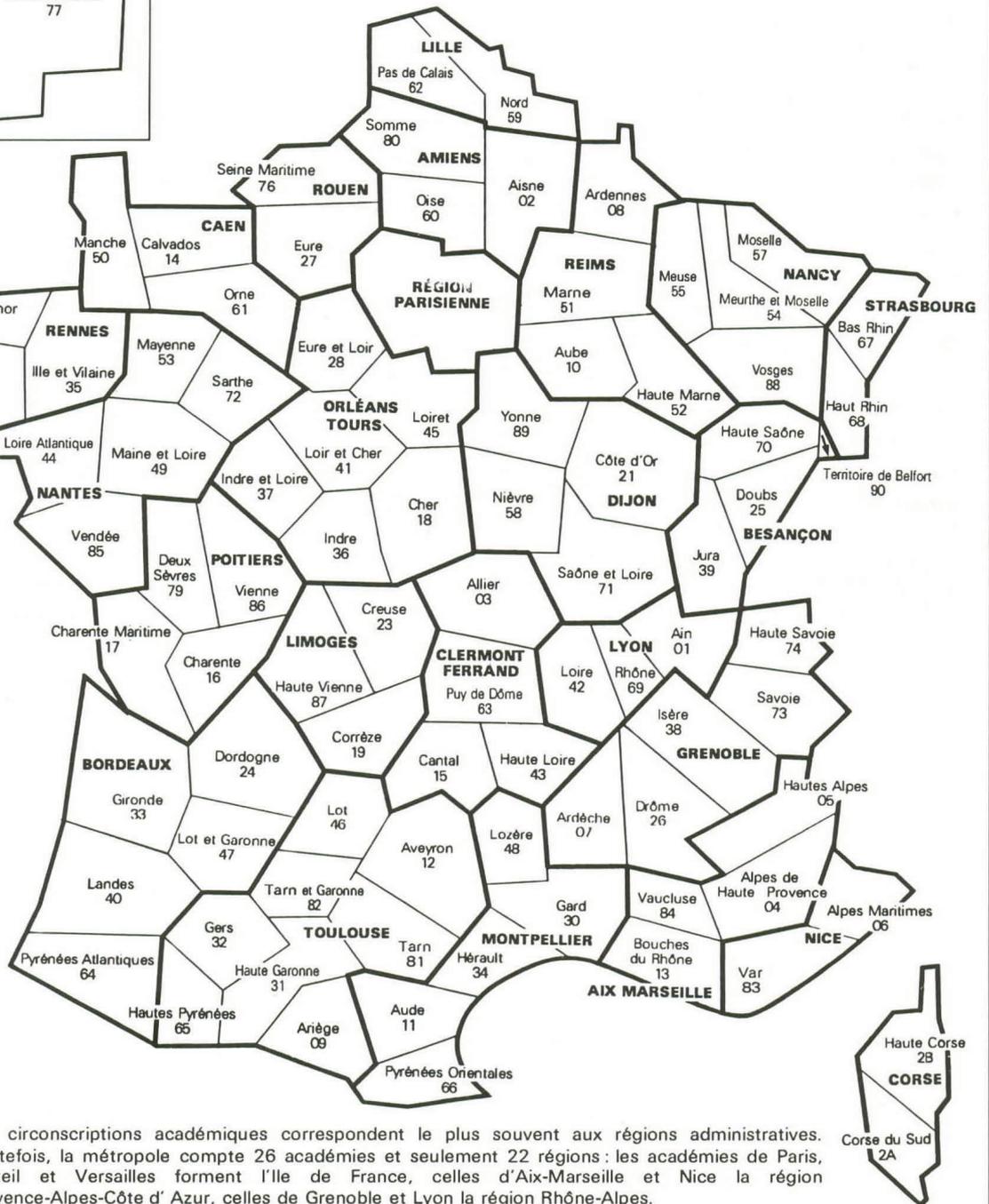
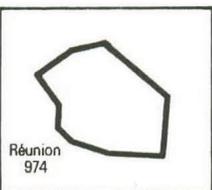


RÉGION PARISIENNE

ANTILLES GUYANE



RÉUNION



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la métropole compte 26 académies et seulement 22 régions: les académies de Paris, Créteil et Versailles forment l'île de France, celles d'Aix-Marseille et Nice la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, celles de Grenoble et Lyon la région Rhône-Alpes.

Table des sigles

ATOSS	(Personnel) Administratif, Technique, Ouvrier, de Service et de Santé
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEREQ	Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPA	Classe Préparatoire à l'Apprentissage
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
CPPN	Classe Préprofessionnelle de Niveau
DEP	Direction de l'Évaluation et de la Prospective
DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DOM	Département d'Outre-mer
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LP	Lycée Professionnel (ex LEP, ex CET)
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
PIB	Produit Intérieur Brut
SES	Section d'Éducation Spécialisée
SIVP	Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle
STS	Section de Techniciens Supérieurs
TUC	Travaux d'Utilité Collective
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire

Géographie de l'École

Constat, en 37 indicateurs, des disparités géographiques actuelles en matière de formation, et de leur évolution : environnement social, ressources et fonctionnement du système éducatif, connaissances, qualification et insertion professionnelle des élèves.

**Direction de l'Évaluation et de la Prospective
58, Boulevard du Lycée 92170 VANVES**

135 francs
ISBN : 2 11 087423 6
Dépôt légal janvier 1993
DEP 00594360